



BNP PARIBAS

**DEUXIEME ACTUALISATION
DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017
ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
DEPOSEE AUPRES DE L'AMF LE 1^{ER} AOUT 2018**

Document de référence et rapport financier annuel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018 sous le numéro D.18-0104

1^{ère} actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2018 sous le numéro D.18-0104-A01.

Société anonyme au capital de 2 499 597 122 euros
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 44

1. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL.....	3
2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	76
3. INFORMATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2018	77
4. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 [NON AUDITE].....	186
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	222
6. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	236
7. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	237
8. TABLE DE CONCORDANCE.....	238



La présente actualisation du Document de référence 2017 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} août 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1. Rapport d'activité semestriel

1.1 Le groupe BNP Paribas

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Le Groupe est présent dans 74 pays et compte plus de 198 000 collaborateurs, dont près de 150 000 en Europe. Il détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité :

- Retail Banking and Services regroupant :
 - un ensemble Domestic Markets composé de :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
 - Banque De Détail en Belgique (BDDB),
 - Autres activités de Domestic Markets qui comprend la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
 - un ensemble International Financial Services composé de :
 - Europe Méditerranée,
 - BancWest,
 - Personal Finance,
 - Assurance,
 - Gestion Institutionnelle et Privée ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :
 - Corporate Banking,
 - Global Markets,
 - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

1.2 Résultats du 1^{er} semestre 2018

DES RÉSULTATS SOLIDES

BNP Paribas réalise ce semestre des résultats solides. L'activité connaît un bon développement dans le contexte de croissance économique en Europe mais les résultats enregistrent un effet de change défavorable ainsi que l'impact de marchés financiers moins porteurs pour CIB qu'au premier semestre de l'année dernière.

Le produit net bancaire, à 22 004 millions d'euros, baisse de 1,0% par rapport au premier semestre 2017 qui intégrait l'impact exceptionnel des plus-values de cession des titres Shinhan et Euronext pour un montant total de +233 millions d'euros ainsi que la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -207 millions d'euros.

Dans les pôles opérationnels, il baisse de 0,2%, enregistrant un effet de change défavorable : il est stable chez Domestic Markets¹ du fait du bon développement de l'activité compensé par l'environnement de taux bas, est en progression sensible dans International Financial Services (+6,3%), tiré par le développement des métiers, mais baisse par rapport à une base élevée dans CIB du fait d'un contexte de marché moins porteur en Europe qu'au premier semestre 2017 (-8,3% mais -4,4% hors effet de change et plus-values réalisées au deuxième trimestre 2017).

Les frais de gestion du Groupe, à 15 628 millions d'euros, sont en hausse de 2,9% par rapport au premier semestre 2017. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de transformation des métiers et des coûts de restructuration des acquisitions² pour 486 millions d'euros (279 millions au premier semestre 2017).

Les frais de gestion enregistrent ce semestre pour 1 138 millions d'euros la quasi-totalité des taxes et contributions au titre de l'année en application d'IFRIC 21 « Taxes » (1 062 millions d'euros au premier semestre 2017). Ces taxes et contributions comprennent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique pour 608 millions d'euros (502 millions d'euros au premier semestre 2017).

Hors éléments exceptionnels (en hausse de 208 millions d'euros) et impact d'IFRIC 21 (en hausse de 76 millions d'euros), les frais de gestion n'augmentent que de 1,1%, traduisant leur maîtrise.

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 1,8% par rapport au premier semestre 2017 et de 1,4% hors impact d'IFRIC 21: ils augmentent de 2,1%³ pour Domestic Markets¹ avec une hausse dans les métiers spécialisés en lien avec le développement de l'activité mais une baisse dans les réseaux domestiques (France, Belgique, Italie, Luxembourg), progressent de 5,5%³ pour International Financial Services en lien avec la croissance de l'activité, mais baissent de 4,1%³ chez CIB du fait des mesures de réduction des coûts.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à 6 376 millions d'euros, en baisse de 9,5%. Il diminue de 4,1% pour les pôles opérationnels (-2,8% hors IFRIC 21).

Le coût du risque est en baisse, à 1 182 millions d'euros (1 254 millions d'euros au premier semestre 2017). Il s'établit à 31 points de base des encours de crédit à la clientèle. Ce faible niveau tient notamment à la bonne maîtrise du risque à l'origination, à l'environnement de taux bas et à la poursuite de l'amélioration économique en Italie.

Le résultat d'exploitation du Groupe, à 5 194 millions d'euros (5 791 millions d'euros au premier semestre 2017), diminue ainsi de 10,3%. Il est en baisse de 5,0% pour les pôles opérationnels (-3,3% hors IFRIC 21).

¹ Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL)

² Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD

³ Hors impact d'IFRIC 21

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 515 millions d'euros (424 millions d'euros au premier semestre 2017). Ils intègrent ce semestre l'impact exceptionnel d'une plus-value de cession d'un immeuble pour +101 millions d'euros.

Le résultat avant impôt, à 5 709 millions d'euros (6 215 millions d'euros au premier semestre 2017), est ainsi en baisse de 8,1%. Il baisse de 5,5% pour les pôles opérationnels (-3,8% hors IFRIC 21).

Le taux moyen d'impôt sur les bénéfices s'établit à 27,3% ce semestre, bénéficiant d'un effet positif de 2 points du fait de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés en Belgique et aux Etats-Unis.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 960 millions d'euros, en baisse de 7,7% par rapport au premier semestre 2017 mais de seulement 1,9% hors exceptionnels et IFRIC 21¹.

La rentabilité des fonds propres est ainsi égale à 9,6%². La rentabilité des fonds propres tangibles est de 11,2%².

Au 30 juin 2018, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein³ s'élève à 11,5% et tient compte du passage complet à IFRS 9. Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁴ s'établit à 4,0%. Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 111% au 30 juin 2018. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 308 milliards d'euros, soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 72,4 euros (après paiement ce semestre du dividende de 3,02 euros par action) soit un taux de croissance moyen annualisé de 5,0% depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de transformation 2020, programme ambitieux de nouvelles expériences pour les clients, de transformation digitale et d'efficacité opérationnelle (324 millions d'euros d'économies de coûts ce semestre soit 858 millions d'euros depuis le lancement du programme début 2017).

Le Groupe poursuit par ailleurs le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité. Il mène une politique volontariste de responsabilité sociale et environnementale et s'engage pour mettre la finance durable au cœur de son modèle et avoir un impact positif sur la société avec des initiatives fortes en faveur de la responsabilité éthique, de l'innovation sociale et environnementale et d'une économie bas carbone.

*
* *

¹ Effet des éléments exceptionnels après impôts : -246 millions d'euros (-94 millions d'euros au 1er semestre 2017)
Effet des taxes et contributions soumises à IFRIC 21 après impôts : 956 millions d'euros (878 millions d'euros au premier semestre 2017)

² Taxes et contributions soumises à IFRIC 21 ainsi qu'éléments exceptionnels non annualisés

³ Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire

⁴ Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014

RETAIL BANKING & SERVICES

DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets montre une bonne dynamique commerciale. Les encours de crédit sont en hausse de 5,3% par rapport au premier semestre 2017 avec une bonne progression des crédits dans les réseaux domestiques et les métiers spécialisés (Arval, Leasing Solutions). Les dépôts augmentent de 6,2% par rapport au premier semestre 2017, en hausse dans tous les pays. Le pôle réalise une bonne collecte nette dans la banque privée, à 3,0 milliards d'euros.

Il poursuit le développement de nouvelles expériences clients et la transformation digitale, se classant 1^{ère} banque en France en termes de fonctionnalités sur mobiles selon D-rating¹. Il accélère les usages digitaux avec le déploiement de la fonctionnalité en ligne d'agrégation des comptes pour donner aux clients une vue complète de leurs avoirs et le succès de l'application de paiement digitalisé des factures chez Consorzbank! (déjà 11 000 factures payées en ligne par mois). Le pôle adapte par ailleurs son offre aux différents usages bancaires avec *Nickel* en France qui connaît un fort développement (950 000 comptes ouverts) et *LyfPay*, solution universelle de paiement mobile, qui a enregistré déjà plus de 820 000 téléchargements et dont le déploiement a été étendu à plus de 500 magasins Casino en France depuis le début de l'année. Enfin, le pôle simplifie et optimise le réseau commercial de proximité afin d'améliorer le service aux clients et réduire les coûts : d'ici fin 2018 il aura supprimé un niveau régional de pilotage chez BDDF.

Le produit net bancaire², à 7 907 millions d'euros, est en hausse de 0,1% par rapport au premier semestre 2017, l'effet de la hausse de l'activité étant encore largement compensé par l'impact des taux bas.

Les frais de gestion² (5 499 millions d'euros) sont en hausse de 2,4% par rapport au premier semestre 2017 (+2,1% hors impact d'IFRIC 21), avec une augmentation dans les métiers spécialisés du fait de leur développement mais une baisse de 0,3%³ en moyenne des coûts des réseaux.

Le résultat brut d'exploitation² baisse de 5,0%, à 2 408 millions d'euros, par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque est en baisse de 29,7% par rapport au premier semestre 2017, notamment du fait de la poursuite de la baisse chez BNL bc.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le résultat avant impôt⁴ du pôle s'établit à 1 790 millions d'euros, en hausse de 1,7% par rapport au premier semestre 2017.

Banque De Détail en France (BDDF)

BDDF poursuit sa bonne dynamique commerciale dans le contexte de croissance économique en France. Les encours de crédit augmentent de 6,5% par rapport au premier semestre 2017 avec une croissance soutenue des crédits aux particuliers et aux entreprises. Pour les crédits immobiliers, la forte baisse constatée depuis juin 2017 des renégociations et remboursements anticipés se confirme. Les dépôts sont en hausse de 5,9%, tirés par la forte croissance des dépôts à vue. BDDF réalise une bonne performance en assurance-vie avec une augmentation des encours de 3,4% par rapport au 30 juin 2017.

¹ Agence spécialisée dans l'analyse de la performance digitale

² Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg

³ Hors impact d'IFRIC 21

⁴ Hors effets PEL/CEL de +1 million d'euros contre -1 million d'euros au premier semestre 2017

Le métier lance ce semestre une nouvelle offre d'assurance dommages dans le cadre d'un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut et commercialise déjà 30 000 contrats au 30 juin 2018. L'objectif est de multiplier par trois d'ici 2020 les ventes de contrats d'assurance dommages et de porter le taux d'équipement des clients de 8% à 12%.

Le produit net bancaire¹ s'élève à 3 186 millions d'euros, en baisse de 1,2% par rapport au premier semestre 2017. Les revenus d'intérêt¹ sont en recul de 1,8% malgré la progression de l'activité du fait de moindres indemnités de renégociation et de remboursement anticipé par rapport au niveau élevé enregistré au premier semestre 2017. Les commissions¹ baissent pour leur part de 0,5%.

Les frais de gestion¹, à 2 293 millions d'euros, baissent de 0,3% par rapport au premier semestre 2017 et de 0,9% hors impact d'IFRIC 21 en lien avec les mesures de réduction des coûts.

Le résultat brut d'exploitation¹ s'élève ainsi à 894 millions d'euros, en baisse de 3,6% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque¹ est en baisse, à 113 millions d'euros (158 millions d'euros au premier semestre 2017) et représente 13 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt² de 703 millions d'euros en hausse de 1,9% par rapport au premier semestre 2017.

BNL banca commerciale (BNL bc)

Les dépôts de BNL bc sont en croissance de 7,0% avec une forte hausse des dépôts à vue. Les encours d'assurance-vie progressent de 8,3% et ceux des OPCVM de 3,5% par rapport au 30 juin 2017. Enfin, si les encours de crédit baissent de 0,5% par rapport au premier semestre 2017, ils augmentent de 0,5% hors impact de la cession d'un portefeuille de crédits douteux ce semestre³. Le métier poursuit la progression régulière de sa part de marché sur la clientèle des entreprises qui augmente de 0,6 point en 3 ans à 5,4%⁴.

BNL bc poursuit par ailleurs le développement des nouveaux usages digitaux avec la distribution à la clientèle des particuliers, via une plateforme en ligne développée avec Cardif et la fintech FNZ, d'un produit d'assurance-vie innovant et flexible en unités de compte : *Power YOUUnit BNL*.

Le produit net bancaire⁵ est en recul de 3,1% par rapport au premier semestre 2017, à 1 411 millions d'euros. Les revenus d'intérêt⁵ sont en baisse de 5,5% du fait de l'environnement de taux bas persistant. Les commissions⁵ sont en hausse de 0,8% en lien avec le développement de l'épargne hors-bilan.

Les frais de gestion⁵, à 918 millions d'euros, sont en hausse de 2,2% mais de seulement 0,6% hors impact d'IFRIC 21 et de la contribution supplémentaire au fonds de résolution italien⁶.

Le résultat brut d'exploitation⁵ s'établit ainsi à 492 millions d'euros, en baisse de 11,6% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque⁵, à 76 points de base des encours de crédit à la clientèle, poursuit sa baisse (-153 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017).

¹ Avec 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL)

² Hors effets PEL/CEL de +1 million d'euros contre -1 million d'euros au premier semestre 2017

³ Cession d'un portefeuille de crédits douteux de 0,8 milliard d'euros

⁴ Part de marché sur les crédits au deuxième trimestre (source : Association Bancaire Italienne)

⁵ Avec 100% de la Banque Privée en Italie

⁶ 11 millions d'euros payés au deuxième trimestre 2018

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de 171 millions d'euros, soit plus de deux fois le niveau du premier semestre 2017 (83 millions d'euros).

Banque de Détail en Belgique

BDDB montre une activité commerciale soutenue. Les crédits sont en hausse de 4,7% par rapport au premier semestre 2017 avec une bonne progression des crédits aux entreprises et une hausse des crédits immobiliers. Les dépôts augmentent de 4,7% grâce notamment à la croissance des dépôts à vue.

Le métier poursuit par ailleurs le développement du digital avec de nouvelles fonctionnalités pour l'application mobile *Easy Banking* intégrant l'application d'identification *itsme* et le lancement de *MyExperts*, nouvelle application d'information financière pour les clients de banque privée qui compte déjà plus de 22 000 utilisateurs.

Le produit net bancaire¹ de BDDB est en baisse de 0,6% par rapport au premier semestre 2017, à 1 851 millions d'euros : les revenus d'intérêt¹ augmentent de 1,5%, la croissance des volumes étant partiellement compensée par l'impact de l'environnement de taux bas. Les commissions¹ baissent de 6,3% par rapport au premier semestre 2017 avec une baisse des commissions financières et une hausse des rétrocessions aux agents indépendants en lien avec le développement de ce réseau.

Les frais de gestion¹, à 1 388 millions d'euros, sont en hausse de 0,4% par rapport au premier semestre 2017 mais en baisse de 0,7% hors impact d'IFRIC 21 grâce à l'effet des mesures de réduction des coûts.

Le résultat brut d'exploitation¹, à 463 millions d'euros, est en baisse de 3,2% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque¹ est très faible ce semestre (4 millions d'euros). Il s'élevait à 27 millions d'euros au premier semestre 2017.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 424 millions d'euros, en hausse de 0,6% (+2,3% hors impact d'IFRIC 21) par rapport au premier semestre 2017.

¹ Avec 100% de la Banque Privée en Belgique

Autres métiers de Domestic Markets (Arval, Leasing Solutions, Personal Investors, Nickel et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg)

Les métiers spécialisés de Domestic Markets poursuivent leur bonne dynamique : le parc financé d'Arval progresse de 7,3% et les encours de financement de Leasing Solutions montrent une croissance de 8,7%¹ par rapport au premier semestre 2017 ; les actifs sous gestion de Personal Investors sont en hausse de 9,0% par rapport au 30 juin 2017 et enfin Nickel enregistre plus de 165 000 ouvertures de comptes ce semestre ainsi que plus de 25 000 ventes de sa nouvelle carte Nickel Chrome lancée en mai.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) augmentent de 9,5% par rapport au premier semestre 2017, avec une forte progression des crédits immobiliers et aux entreprises. Les dépôts sont en hausse de 13,3% avec une très bonne collecte notamment auprès des entreprises.

Le métier poursuit le développement du digital avec notamment ce trimestre le déploiement en Europe de la signature électronique par Leasing Solutions.

Le produit net bancaire² des cinq métiers, à 1 459 millions d'euros, est au total en hausse de 7,3% par rapport au premier semestre 2017 en raison d'effets de périmètre et du bon développement de l'activité des métiers.

Les frais de gestion² augmentent de 14,4% par rapport au premier semestre 2017, à 900 millions d'euros, en lien avec les effets de périmètre et le développement des métiers, ainsi que les frais de lancement de nouveaux services digitaux, notamment chez Arval et Leasing Solutions.

Le coût du risque² est en hausse de 21 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017, à 60 millions d'euros, du fait notamment d'une provision non récurrente de 14 millions d'euros liée à un changement de méthode chez Arval.

Ainsi, le résultat avant impôt de ces cinq métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), s'établit à 491 millions d'euros (-13,0% par rapport au premier semestre 2017 et -10,6% hors impact d'une provision non récurrente chez Arval).

*
* *

¹ A périmètre et change constants

² Avec 100% de la Banque Privée au Luxembourg

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

International Financial Services déploie une activité commerciale soutenue : les crédits sont en croissance sensible chez Personal Finance et International Retail Banking¹ et les actifs sous gestion des métiers d'épargne et d'assurance progressent de 2,7% par rapport au 30 juin 2017, à 1 060 milliards d'euros.

Le pôle met en œuvre activement dans tous ses métiers la transformation digitale et les nouvelles technologies. Il améliore l'expérience clients avec le déploiement de la signature électronique chez Personal Finance (déjà 72% des contrats en France, Italie et Espagne), la mise en place en France d'un questionnaire en ligne permettant à plus de 80% des clients de l'Assurance d'obtenir un accord immédiat d'assurance emprunteur et la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités en ligne chez Wealth Management (identification biométrique, coffre-fort électronique, etc.). Il développe les nouvelles technologies et les produits innovants avec déjà 75 robots en activité chez Personal Finance (automatisation de contrôles et de reportings, *chatbots*...) et le lancement par Real Estate de *Lifizz.fr*, site proposant aux clients entreprises des services liés à l'environnement de travail grâce à une sélection de prestataires.

Le produit net bancaire, à 8 339 millions d'euros, est en hausse de 6,3% par rapport au premier semestre 2017 malgré un effet de change défavorable ce semestre. Il augmente de 7,5% à périmètre et change constants, en hausse dans tous les métiers du fait de la bonne dynamique commerciale.

Les frais de gestion, à 5 143 millions d'euros, sont en hausse de 5,5% par rapport au même semestre de l'année dernière, en lien avec le développement des métiers (+6,0% à périmètre et change constants).

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 3 195 millions d'euros, en hausse de 7,5% par rapport au premier semestre 2017 (+9,9% à périmètre et change constants).

Le coût du risque, à 692 millions d'euros, augmente de 46 millions par rapport au premier semestre 2017. Il est toujours à un niveau bas.

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi à 2 808 millions d'euros, en hausse de 6,9% par rapport au premier semestre 2017 (+6,2% à périmètre et change constants), reflétant la poursuite de la croissance rentable du pôle.

¹ Europe Méditerranée et BancWest

Personal Finance

Personal Finance poursuit sa forte dynamique et met en oeuvre avec succès l'intégration des activités de financement de General Motors Europe¹. Les encours de crédit progressent de 12,1%² par rapport au premier semestre 2017, tirés par la hausse de la demande dans un contexte porteur en Europe et l'effet des nouveaux partenariats. Le métier poursuit le développement du digital et des nouvelles technologies avec le déploiement international de *Visir* (nouveau système digitalisé de gestion de la relation clients) et déjà plus de 22 millions de relevés mensuels digitaux (72% des relevés).

Le produit net bancaire de Personal Finance est en hausse de 13,0% par rapport au premier semestre 2017, à 2 735 millions d'euros (+8,5% à périmètre et change constants), en lien avec la hausse des volumes et le positionnement sur les produits offrant un meilleur profil de risque. Il est tiré notamment par une bonne dynamique en Italie, Espagne et Allemagne.

Les frais de gestion sont en hausse de 15,2% par rapport au premier semestre 2017, à 1 397 millions d'euros. Ils sont en hausse de 7,8% à périmètre et change constants, en lien avec le bon développement de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 1 338 millions d'euros, en hausse de 10,8% par rapport au premier semestre 2017 (+9,3% à périmètre et change constants).

Le coût du risque s'élève à 541 millions d'euros (465 millions d'euros au premier semestre 2017). A 132 points de base des encours, il est à un niveau bas (138 points de base au premier semestre 2017).

Le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 822 millions d'euros, en hausse de 3,0% par rapport au premier semestre 2017, traduisant le bon développement du métier.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée enregistre une bonne croissance de son activité. Les encours de crédit augmentent de 5,5%² par rapport au premier semestre 2017 et les dépôts progressent de 7,2%², en hausse dans toutes les régions. Le métier poursuit le développement de ses banques digitales avec déjà 560 000 clients pour *Cepteteb* en Turquie et 217 000 clients pour *BGZ Optima* en Pologne. Par ailleurs, l'app *Gomobile* de gestion des comptes sur mobile de BGZ BNP Paribas enregistre plus de 140 000 téléchargements en 6 mois, traduisant le succès de ce nouveau service digital.

Le métier annonce par ailleurs ce semestre le rachat de l'essentiel des activités bancaires de Raiffeisen Bank Polska³ ce qui permettra à BGZ BNP Paribas de renforcer sa position de 6^{ème} banque en Pologne (part de marché combinée à fin 2017 de plus de 6% en crédits et en dépôts). Le prix d'acquisition correspond à environ 87% de l'actif net des activités rachetées et l'acquisition devrait avoir un impact positif sur le bénéfice net par action de BNP Paribas de 1% en 2020.

Le produit net bancaire d'Europe Méditerranée⁴, à 1 196 millions d'euros, augmente de 11,7%² par rapport au premier semestre 2017 du fait de la hausse des volumes et des marges ainsi que du bon niveau des commissions. Il est en hausse dans toutes les régions.

¹ Acquisition bouclée le 31 octobre 2017

² A périmètre et change constants

³ Hors prêts immobiliers en devises et un nombre limité d'autres actifs ; bouclage de l'opération prévue au quatrième trimestre 2018 sous réserve de la signature de la documentation juridique finale et des autorisations réglementaires

⁴ Avec 100% de la Banque Privée en Turquie

Les frais de gestion¹, à 818 millions d'euros, sont en hausse de 4,7%² par rapport au même semestre de l'année dernière, du fait du développement de l'activité, avec un effet de ciseaux largement positif.

Le coût du risque¹, à 125 millions d'euros, est en baisse (137 millions d'euros au premier semestre 2017). Il s'établit à 65 points de base des encours de crédit.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 389 millions d'euros en forte hausse (+36,4%³ par rapport au même semestre de l'année dernière).

BancWest

BancWest poursuit sa bonne dynamique commerciale. Les dépôts sont en hausse de 7,3%² et les crédits augmentent de 2,7%² par rapport au premier semestre 2017 (+3,5% hors impact d'une titrisation au quatrième trimestre 2017) avec une bonne croissance des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les actifs sous gestion de la banque privée (13,4 milliards de dollars au 30 juin 2018) sont en hausse de 6,0%² par rapport au 30 juin 2017.

Le métier poursuit le développement du digital avec une augmentation de 85% du nombre de transactions par jour sur mobile depuis l'intégration de *Zelle*⁴. Le métier poursuit par ailleurs le développement des ventes croisées avec déjà 29 opérations réalisées avec CIB ce semestre et le lancement prochain d'une nouvelle offre de crédits autos en partenariat avec Personal Finance.

Le produit net bancaire⁵, à 1 414 millions d'euros, est en hausse de 3,7%² par rapport au premier semestre 2017, en lien avec la croissance des volumes.

Les frais de gestion⁵, à 983 millions d'euros, augmentent de 2,2%² par rapport au premier semestre 2017, traduisant la maîtrise des coûts (effet de ciseaux positif de 1,5 points²).

Le coût du risque⁵ (25 millions d'euros), soit 8 points de base des encours de crédit à la clientèle, baisse de 34 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de 394 millions d'euros en hausse de 16,3%⁶ par rapport au premier semestre 2017, traduisant la solide performance du métier.

Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée

Les métiers Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée poursuivent leur croissance. Les actifs sous gestion⁷ atteignent 1 060 milliards d'euros au 30 juin 2018 (+2,7% par rapport au 30 juin 2017). Ils augmentent de 0,9% par rapport au 31 décembre 2017 avec un bon niveau de collecte nette, à 13,4 milliards d'euros (très bonne collecte de Wealth Management en particulier en Asie, France et Italie ; décollecte en Asset Management concentrée sur un mandat obligataire à la suite de la réinternalisation par un client de sa gestion, partiellement compensée par une collecte sur les fonds monétaires ; bonne collecte de l'Assurance essentiellement sur les unités de compte) et un effet de change de +1,5 milliard d'euros (notamment du fait de la dépréciation de l'euro depuis le début de l'année) partiellement compensés par un effet de performance de -6,8 milliards d'euros en lien avec l'évolution défavorable des marchés.

¹ Avec 100% de la Banque Privée en Turquie

² A périmètre et change constants

³ A périmètre et change constants (+29,6% à périmètre et change historiques du fait d'un effet change défavorable)

⁴ Application développée par un consortium de banques aux États-Unis permettant des virements sécurisés et rapides entre particuliers.

⁵ Avec 100% de la Banque Privée aux États-Unis

⁶ A périmètre et change constants (+2,7% à périmètre et change historiques du fait d'un effet de change défavorable)

⁷ Y compris les actifs distribués

Au 30 juin 2018, les actifs sous gestion¹ se répartissent entre : 419 milliards d'euros pour l'Asset Management, 373 milliards d'euros pour Wealth Management, 240 milliards d'euros pour l'Assurance et 29 milliards d'euros pour Real Estate.

L'Assurance poursuit le développement soutenu de son activité avec le lancement de la nouvelle offre d'assurances dommages dans le réseau BDDF via Cardif IARD (co-entreprise avec la Matmut) qui connaît un bon démarrage avec déjà 30.000 contrats vendus à fin juin. Le métier prépare par ailleurs ses collaborateurs aux métiers de demain, signant un partenariat avec General Assembly, spécialiste américain de la formation aux nouveaux métiers. Afin de satisfaire à l'obligation réglementaire indienne de porter le flottant à 25% du capital de la société, BNP Paribas Cardif pourrait réduire sa participation dans SBI Life dans les prochains trimestres.

Les revenus de l'Assurance, à 1 397 millions d'euros, augmentent de 14,8% par rapport au premier semestre 2017 du fait de la forte dynamique de l'activité et du bon niveau des plus-values réalisées. Les frais de gestion, à 710 millions d'euros, augmentent de 13,9%, en lien avec le bon développement du métier. Après prise en compte de la hausse du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat avant impôt est ainsi en augmentation de 15,4% par rapport au premier semestre 2017, à 810 millions d'euros, traduisant la bonne performance du métier.

Gestion Institutionnelle et Privée poursuit son développement. Real Estate enregistre une bonne progression de son activité avec une forte croissance notamment de l'activité de courtage en Allemagne et en France. Asset Management poursuit le lancement de nouvelles offres avec le démarrage d'une nouvelle plateforme de dette privée (*SME Alternative Financing*) pour le financement des PME. Wealth Management annonce l'acquisition des activités d'ABN Amro au Luxembourg² (5,6 milliards d'euros en banque privée et 2,7 milliards d'euros en assurance vie) et est désigné « Meilleure Banque Privée Européenne » au WealthBriefing Awards 2018 pour la deuxième année consécutive.

Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée (1 630 millions d'euros) progressent de 6,3% par rapport au premier semestre 2017 traduisant la bonne performance d'ensemble. Les frais de gestion s'élèvent à 1 253 millions d'euros, en hausse de 9,7% par rapport au premier semestre 2017. Ils augmentent de 7,8% hors projets spécifiques de transformation dans l'Asset Management et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker dans Real Estate. Le coût du risque est négligeable mais il était en reprise nette de 18 millions d'euros au premier semestre 2017. Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux Etats-Unis, est ainsi, à 392 millions d'euros, en baisse de 11,4% par rapport au premier semestre 2017 (-3,9% hors éléments non récurrents³).

*
* *

¹ Y compris les actifs distribués

² Bouclage prévu au troisième trimestre 2018 sous réserve des autorisations réglementaires

³ Plus-values de cession d'un immeuble au deuxième trimestre 2017, projets spécifiques de transformation dans l'Asset Management et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker dans Real Estate

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

CIB évolue ce semestre dans un contexte de marchés financiers moins porteurs en Europe qu'au premier semestre 2017.

Les revenus de CIB, à 5 885 millions d'euros, baissent de 8,3% par rapport au premier semestre 2017 mais de seulement 4,4% hors effet de change et plus-values réalisées au deuxième trimestre 2017 dans Corporate Banking.

Les revenus de Global Markets, à 2 945 millions d'euros, sont en baisse de 10,1% par rapport à une base élevée au premier semestre 2017 compte tenu d'un contexte peu favorable pour FICC¹ en Europe ce semestre. Les revenus de FICC¹, à 1 535 millions d'euros, diminuent ainsi de 25,4% par rapport à une base très élevée au premier semestre 2017 qui avait enregistré de forts volumes. L'activité de la clientèle est faible sur les taux en Europe. Le métier confirme néanmoins ses positions fortes sur les émissions obligataires où il se classe n°1 depuis le début de l'année pour l'ensemble des émissions en euros et n°8 pour l'ensemble des émissions internationales. Son expertise est par ailleurs reconnue avec 5 distinctions au *Global Capital Bond Awards 2018*. Les revenus d'Equity and Prime Services, à 1 410 millions d'euros, augmentent pour leur part fortement (+15,6%), tirés notamment par la reprise des volumes de clientèle sur les dérivés d'actions et le bon développement du prime brokerage. La réussite d'Exane BNP Paribas² est illustrée ce semestre par sa position pour la deuxième année consécutive de n°1 en Europe dans le classement Extel 2018 pour le courtage et la recherche actions. La VaR, qui mesure le niveau des risques de marché, est toujours très faible (25 millions d'euros).

Les revenus de Securities Services, à 1 022 millions d'euros, augmentent de 4,8% par rapport au premier semestre 2017, en lien avec la très bonne dynamique de l'activité et l'effet positif des nouveaux mandats. Le métier continue par ailleurs à gagner de nouveaux mandats significatifs (Intermediate Capital Group...), finalise son partenariat stratégique aux Etats-Unis avec Janus Henderson Investors (138 milliards de dollars d'actifs en conservation) et annonce ce semestre un accord majeur avec DWS portant sur 240 milliards d'euros d'actifs en Allemagne et au Luxembourg. Le métier annonce par ailleurs ce semestre l'acquisition de l'activité de banque dépositaire de Banco BPM en Italie³. Il met en oeuvre sa transformation digitale avec déjà 30 processus automatisés en production et 44 en développement.

Les revenus de Corporate Banking, à 1 919 millions d'euros, reculent de 11,5% par rapport au premier semestre 2017 mais de seulement 2,5% hors effet de change défavorable et plus-values réalisées au deuxième trimestre 2017. Le métier enregistre en effet une diminution du nombre d'opérations significatives en Europe du fait notamment du report d'introductions en bourse mais réalise de bonnes performances dans la zone Amériques et en Asie-Pacifique. Il poursuit le développement des activités de transaction (cash management, trade finance). Les crédits, à 129,7 milliards d'euros, sont en hausse de 3,0%⁴ par rapport au premier semestre 2017 et les dépôts, à 122,5 milliards d'euros, baissent de 4,9%². Le métier confirme ses positions de leader et se classe n°1 pour les financements syndiqués dans la zone EMEA⁵. Il met en oeuvre la transformation digitale et prend une participation minoritaire dans TradelX qui développe une plateforme de trade finance multi banques fondée sur la technologie blockchain.

Les frais de gestion de CIB, à 4 360 millions d'euros, baissent de 3,0% par rapport au premier semestre 2017 (-4,1% hors impact d'IFRIC 21). Ils bénéficient des mesures de réduction de coûts qui ont déjà permis de générer 359 millions d'euros d'économies cumulées depuis 2016. Le pôle poursuit ses initiatives dans ce domaine avec déjà plus de 80 processus automatisés sur 200 identifiés et la mise en oeuvre de quatre projets « end-to-end » (filrière crédit, change comptant, entrée en relation et administration de fonds).

¹ Fixed Income, Currencies, and Commodities

² Société mise en équivalence

³ Bouclage de l'opération prévu au deuxième semestre 2018

⁴ A périmètre et change constants

⁵ Europe, Moyen-Orient, Afrique

Le résultat brut d'exploitation de CIB est ainsi en baisse de 20,8%, à 1 526 millions d'euros.

Le coût du risque enregistre une reprise nette de provisions de 8 millions d'euros, les dotations aux provisions étant plus que compensées par des reprises. Il est en hausse toutefois par rapport au premier semestre 2017 qui avait enregistré une importante reprise nette de provisions de 172 millions d'euros. Le coût du risque enregistre ainsi une dotation nette de 9 millions d'euros pour Global Markets (reprise nette de 36 millions d'euros au premier semestre 2017) et une reprise nette de provisions de 14 millions d'euros pour Corporate Banking (reprise nette de 135 millions d'euros au premier semestre 2017).

CIB dégage ainsi un résultat avant impôt de 1 554 millions d'euros, en baisse de 26,9% par rapport à une base très élevée au premier semestre 2017 qui avait bénéficié de plus-values et de reprises de provisions importantes. Le pôle génère un retour sur fonds propres alloués avant impôt de 17,7%¹ grâce à la gestion rigoureuse de ses ressources financières.

*
* *

AUTRES ACTIVITÉS

Le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 167 millions d'euros contre 360 millions d'euros au premier semestre 2017 qui intégrait l'impact exceptionnel des plus-values de cession des titres Shinhan et Euronext pour un montant total de +233 millions d'euros ainsi que de la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -207 millions d'euros. Il inclut une moindre contribution de Principal Investments par rapport au niveau élevé du premier semestre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 784 millions d'euros contre 608 millions d'euros au premier semestre 2017. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de transformation pour 473 millions d'euros (243 millions d'euros au premier semestre 2017) et des coûts de restructuration des acquisitions² pour 13 millions d'euros (36 millions d'euros au premier semestre 2017).

Le coût du risque s'élève à 25 millions d'euros (106 millions d'euros au premier semestre 2017).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 197 millions d'euros (57 millions d'euros au premier semestre 2017). Ils intègrent ce semestre l'impact exceptionnel d'une plus-value sur la cession d'un immeuble pour +101 millions d'euros.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à -444 millions d'euros contre -296 millions d'euros au premier semestre 2017.

*
* *

¹ Sur la base du résultat semestriel annualisé

² Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le Groupe a un bilan très solide.

Les impacts de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9 sont limités et intégralement pris en compte au 1^{er} janvier 2018 : -1,1 milliard d'euros pour les capitaux propres comptables non réévalués¹ (-2,5 milliards d'euros pour les capitaux propres comptables réévalués²) et -10 pb environ sur le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein³ ». Ce dernier enregistre par ailleurs au 1^{er} janvier 2018 l'impact pour ~-10 pb de la nouvelle consigne générale du superviseur de déduire du capital prudentiel les engagements de paiement irrévocables. Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein³ » s'élevait ainsi à 11,6% pro forma au 1^{er} janvier 2018.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein³ » s'élève à 11,5% au 30 juin 2018, en baisse de 10 pb par rapport au 1^{er} janvier 2018. Le résultat net du semestre après prise en compte d'un taux de distribution de dividende de 50% équilibre l'effet de la hausse des actifs pondérés hors effet de change et risque opérationnel tandis que les actifs pondérés liés au risque opérationnel sont portés au niveau de la méthode standard (-10 pb). L'effet de change et les autres effets ont au global un impact limité sur le ratio.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁴, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 », s'élève à 4,0% au 30 juin 2018.

Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit à 111% au 30 juin 2018.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément s'élèvent à 308 milliards d'euros et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

L'évolution de ces ratios illustre la capacité du Groupe à gérer son bilan de façon disciplinée dans le cadre réglementaire.

¹ Capitaux propres comptables hors gains latents et différés

² Capitaux propres comptables y compris gains latents et différés

³ Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013

⁴ Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014

BNP PARIBAS

RÉSULTATS AU

30 JUIN 2018



1^{ER} AOÛT 2018



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Avertissement

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités. Ils intègrent en 2018 les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 "Instruments Financiers", le Groupe ayant retenu l'option prévue par la norme de ne pas retracer les exercices antérieurs.

Cette présentation contient des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces prévisions comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les prévisions. BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces prévisions. Il est rappelé dans ce cadre que le «Supervisory Review and Evaluation Process» est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 2

Messages clés 2T18

Progression de l'activité dans le contexte de croissance économique en Europe	Encours de crédits : +3,7% / 2T17
Forte croissance d'IFS Stabilité de DM malgré le contexte de taux bas persistant Effet de change défavorable et contexte moins porteur qu'au 2T17 pour CIB en Europe	PNB des pôles opérationnels* : +1,0% / 2T17
Poursuite du développement des métiers spécialisés de DM et IFS Baisse des coûts dans les réseaux de détail et CIB	Frais de gestion des pôles opérationnels* : +2,8% / 2T17
Diminution sensible du coût du risque	-14,4% / 2T17 29 pb**
Résultat Net Part du Groupe stable / 2T17	RNPG : 2 393 M€

**Bonne progression de l'activité
Résultats solides et ROTE*** de 11,2%**

* Domestic Markets (DM), International Financial Services (IFS), Corporate and Institutional Banking (CIB); ** Coût du risque / encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés); *** Rendement des fonds propres tangibles



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 3

Résultats du Groupe

Résultats des pôles

Résultats détaillés du 1S18

Annexes



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 4

Principaux éléments exceptionnels

Eléments exceptionnels		2T18	2T17
● PNB			
■ Réévaluation de dette propre et DVA («Autres activités»)*			-200 M€
■ Plus-value de cession de 4,78% de Euronext («Autres activités»)			+85 M€
	<i>Total PNB exceptionnel</i>		<i>-115 M€</i>
● Frais de gestion			
■ Coûts de restructuration** («Autres Activités»)		-8 M€	-15 M€
■ Coûts de transformation des Métiers («Autres Activités»)		-267 M€	-153 M€
	<i>Total frais de gestion exceptionnels</i>	<i>-275 M€</i>	<i>-168 M€</i>
● Total des éléments exceptionnels (avant impôt)		-275 M€	-283 M€
● Total des éléments exceptionnels (après impôt)***		-191 M€	-170 M€

Impact négatif des exceptionnels

* En application d'IFRS 9, la réévaluation de dette propre n'est plus comptabilisée en PNB mais directement en capitaux propres à compter du 1 janvier 2018 ;
 ** Coûts de restructuration notamment de LaSser, Bank BGZ, DAB Bank, et GE LLD ; *** Part du Groupe



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 5

Groupe consolidé - 2T18

	2T18	2T17	2T18 / 2T17	2T18 / 2T17 Pôles opérationnels
Produit net bancaire	11 206 M€	10 938 M€	+2,5%	+1,0%
Frais de gestion	-7 368 M€	-7 071 M€	+4,2%	+2,8%
Résultat brut d'exploitation	3 838 M€	3 867 M€	-0,7%	-1,7%
Coût du risque	-567 M€	-662 M€	-14,4%	-2,5%
Résultat d'exploitation	3 271 M€	3 205 M€	+2,1%	-1,6%
Eléments hors exploitation	182 M€	256 M€	n.s.	n.s.
Résultat avant impôt	3 453 M€	3 461 M€	-0,2%	-4,0%
Résultat net part du Groupe	2 393 M€	2 396 M€	-0,1%	
Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels*	2 584 M€	2 566 M€	+0,7%	

Rentabilité des fonds propres (ROE)** : 9,6%
 Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)** : 11,2%

Résultat net stable / 2T17

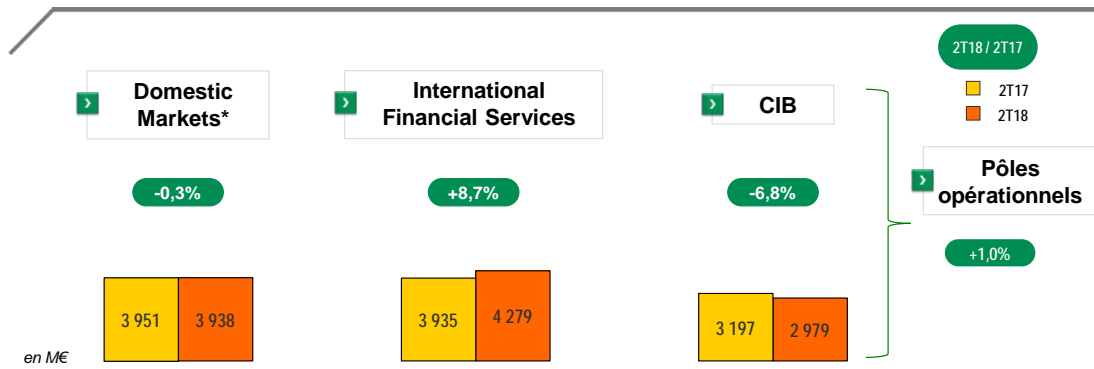
* Cf. diapositive 5 ; ** Calculée sur la base du résultat semestriel (contribution au Fonds de Résolution Unique, taxes systémiques et éléments exceptionnels non annualisés)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 6

Revenus des pôles opérationnels - 2T18



- Effet change défavorable ce trimestre
- Domestic Markets : bon développement de l'activité dans le contexte de croissance économique (métiers spécialisés notamment) mais impact de l'environnement de taux toujours bas
- IFS : très bonne progression
- CIB : -1,6% hors effet change et plus values réalisées au 2T17
 - Contexte peu favorable pour FICC en Europe ce trimestre

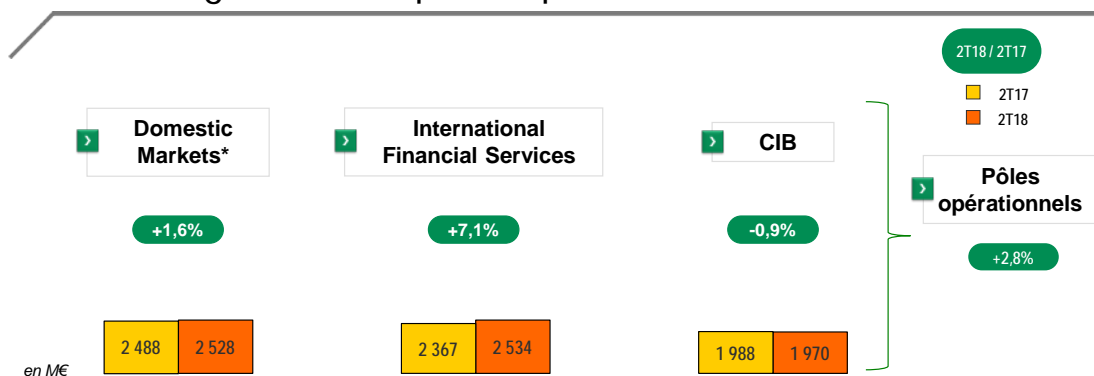
Forte progression d'IFS et stabilité de DM
Effet change défavorable & contexte moins porteur qu'au 2T17 pour CIB

* Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEUCEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg

BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 7

Frais de gestion des pôles opérationnels - 2T18



- Domestic Markets : baisse des frais de gestion dans les réseaux (-0,5% en moyenne**) mais hausse dans les métiers spécialisés en lien avec le développement de l'activité
- IFS : effet de l'augmentation de l'activité
- CIB : effet des mesures de réduction des coûts

Effet du développement des métiers spécialisés de DM et IFS
Baisse des coûts dans les réseaux et chez CIB

* Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors PEUCEL), Italie, Belgique, et Luxembourg ; ** BDDF, BDDB, BNL bc et BDEL

BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

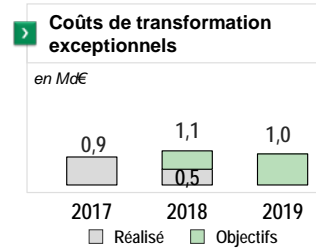
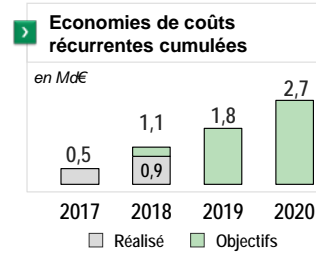
Résultats au 30.06.2018 | 8

Plan de transformation 2020

5 leviers pour une nouvelle expérience clients & une banque plus digitale et efficace

1. Nouveaux parcours clients
2. Faire évoluer le modèle opérationnel
3. Adapter les systèmes d'informations
4. Mieux utiliser les données au service des clients
5. Travailler différemment

- Un programme ambitieux de nouvelle expérience clients, de transformation digitale & d'économies
 - Construire la banque de demain en accélérant la transformation digitale
- Economies de coûts : 858 M€ depuis le lancement du projet
 - Dont 149 M€ enregistrées au 2T18
 - Répartition des économies de coût par pôle : 42% chez CIB ; 33% chez Domestic Markets ; 25% chez IFS
 - Objectif de 1,1 Md€ d'économies cette année
- Coûts de transformation : 267 M€ au 2T18*
 - 473 M€ au 1S18
 - 1,1 Md€ de coûts de transformation prévus en 2018
 - Rappel : 3 Md€ de coûts de transformation dans le cadre du plan 2020



Plan de transformation 2020 en ligne avec les objectifs

* Répartition des coûts de transformation des métiers présentés en Autres Activités : diapositive 75



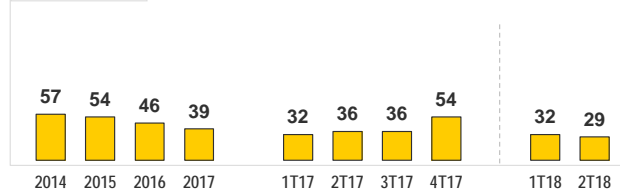
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 9

Evolution du coût du risque par métier (1/3)

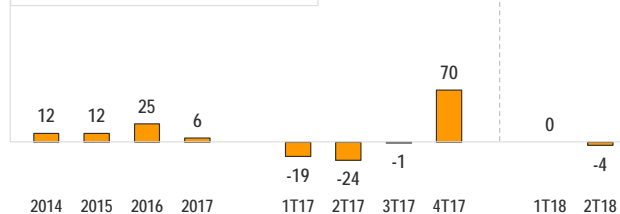
Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

Groupe



- Coût du risque : 567 M€
- -48 M€ / 1T18
- -95 M€ / 2T17
- Diminution sensible du coût du risque ce trimestre

CIB - Corporate Banking



- Coût du risque : -13 M€
- -12 M€ / 1T18
- +65 M€ / 2T17
- Provisions plus que compensées par des reprises ce trimestre
- Rappel : importantes reprises de provisions au 2T17

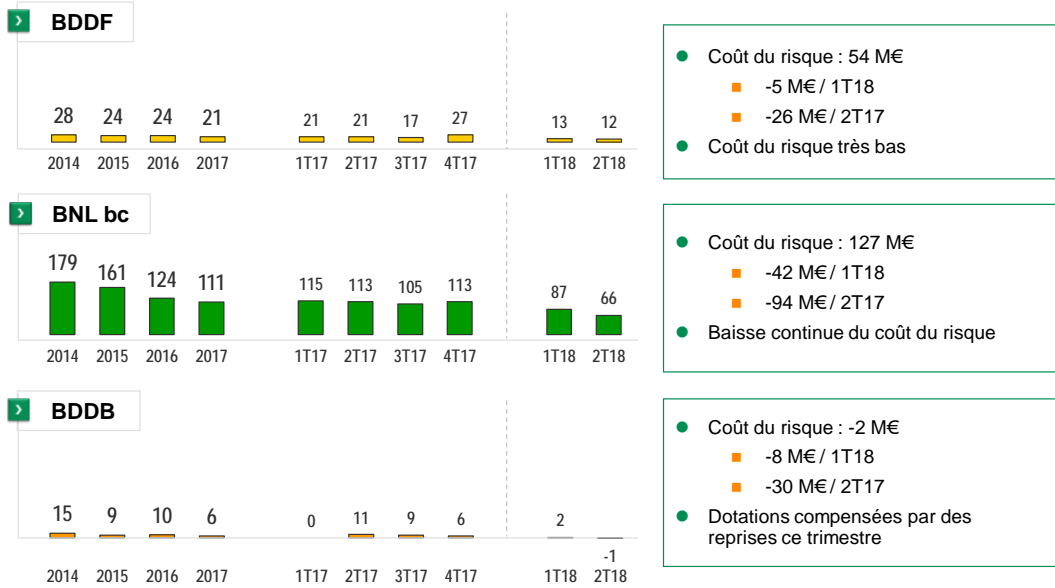


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 10

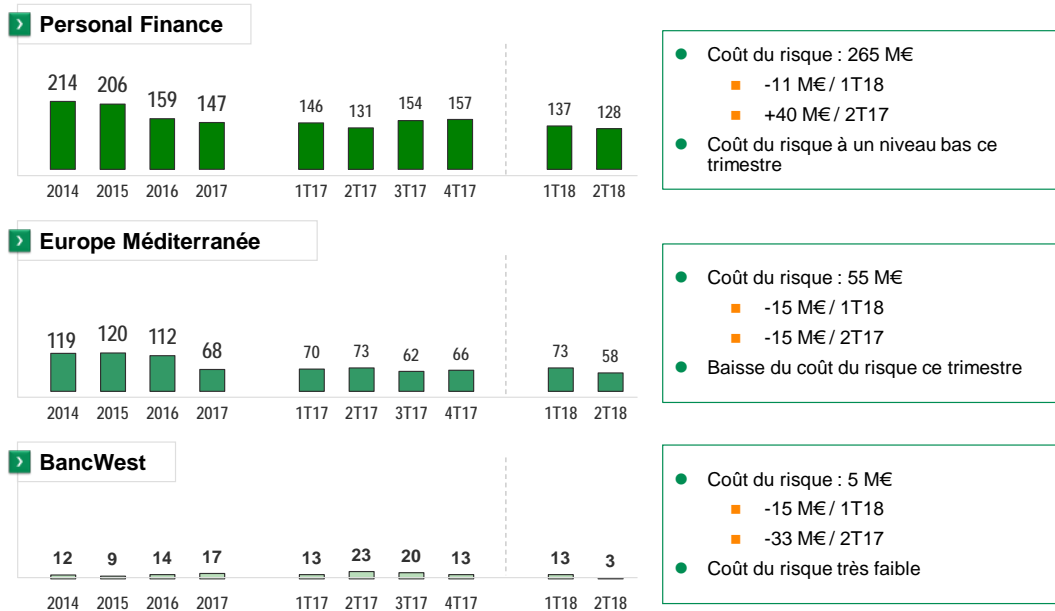
Evolution du coût du risque par métier (2/3)

Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)



Evolution du coût du risque par métier (3/3)

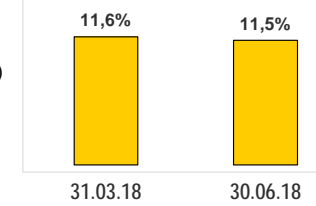
Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)



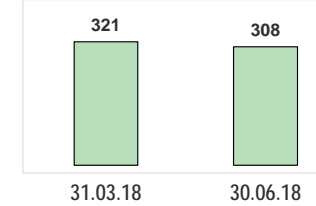
Structure financière

- Ratio CET1 Bâle 3 plein* : 11,5% au 30.06.18 (-10 pb / 31.03.18)
 - Résultat du 2T18, après prise en compte d'un taux de distribution de 50% (+15 pb)
 - Hausse des actifs pondérés, hors effet change et risque opérationnel (-15 pb)
 - Actifs pondérés liés au risque opérationnel portés au niveau de la méthode standard (-10 pb)
 - Impact limité des autres effets au global
- Ratio de levier Bâle 3 plein** : 4,0% au 30.06.18
- Liquidity Coverage Ratio : 111% au 30.06.18
- Réserve de liquidité immédiatement disponible : 308 Md€*** (321 Md€ au 31.03.18)
 - Marge de manœuvre > 1 an par rapport aux ressources de marchés

> Ratio CET1 Bâle 3 plein*



> Réserve de liquidité (Md€)***



Structure financière très solide

* CRD4 « fully loaded 2019 » ; ** CRD4 « fully loaded 2019 », calculé conformément à l'acte délégué de la CE du 10.10.2014 sur l'ensemble des fonds propres Tier 1 et ne prenant pas en compte la décision du 13 juillet 2018 du Tribunal de l'Union Européenne sur l'exclusion des encours de certains livrets d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts qui nécessitera un accord de la BCE ; *** Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, et diminués des besoins intra-journiers des systèmes de paiement

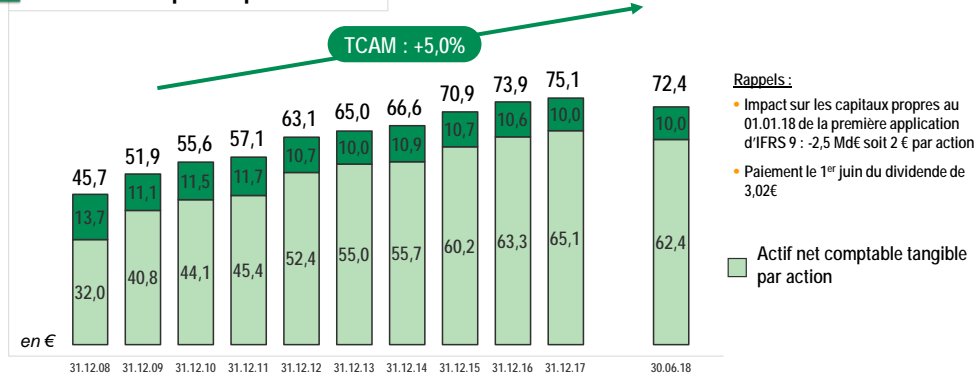


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 13

Actif net par action

> Actif net comptable par action



Croissance continue de l'actif net par action au travers du cycle



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 14

L'Engagement de BNP Paribas: la finance durable au cœur du modèle (1/2)

Un apport reconnu aux nouveaux modèles de finance durable

- **155 Md€ de financements** en faveur de la transition énergétique et des secteurs considérés comme contribuant directement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- **Meilleure Banque au Monde** pour la finance durable (**Euromoney Awards for Excellence 2018**)
- **Trophée de la Performance Globale** (Institut du Capitalisme Responsable et Vigeo Eiris) pour la meilleure Assemblée Générale en matière de qualité des informations financières & extra financières
- Participe au groupe d'experts technique sur la finance durable de la Commission Européenne



Un levier de transformation pour l'entreprise

- **Des collaborateurs toujours plus positifs sur la RSE et les engagements du Groupe :**
 - Opinion favorable de 75% des collaborateurs sur l'exercice par le Groupe de sa responsabilité sociale et environnementale (+5 pts / 2016)
- **Un engagement de tous les collaborateurs :**
 - Multiples programmes de soutien à l'innovation sociale et à l'égalité des chances auxquels participent les collaborateurs : La France s'engage, Nos Quartiers ont du Talent, Article 1...
- **Une culture de co-construction et de partenariats :**
 - Solar impulse, Breakthrough Energy Coalition, Ellen MacArthur pour la recherche de nouveaux business models liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire
 - UNEP, Fondation Bill & Melinda Gates pour le développement dans les pays émergents



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 15

L'Engagement de BNP Paribas: la finance durable au cœur du modèle (2/2)

Un leadership dans l'accompagnement de la transition énergétique

- **Structuration de grands projets transformants :**
 - Projet photovoltaïque au Brésil : conseil financier unique de Statoil et Scatec
 - Projet éolien offshore à Taïwan : arrangeur principal d'un financement de projet innovant
- **Asset Management :** lancement du fonds Green Business
- **Obligations vertes/durables :** n°2 mondial* et chef de file de 14 Md€ d'émissions depuis 2012

Développement sur le marché en forte croissance des Positive Incentive Loans

- **Positive Incentive Loans :** crédits avec un taux indexé sur une performance RSE, apparus en 2017
 - De plus en plus de secteurs et d'activités éligibles
 - Participation de la banque déjà à 11 opérations
- **Des mandats significatifs obtenus:**
 - **L&Q** :** crédit avec un taux lié au taux d'emploi de résidents
 - **AccorHotels :** crédit avec un taux basé sur la performance ESG*** d'AccorHotels



Accord avec l'UNEP (ONU Environnement) pour le financement de projets de développement durable

- **Objectif :** mobiliser des capitaux internationaux sur des projets de développement durable et permettre le financement de projets pour **10 Md\$ d'ici 2025**
- **Tropical Landscape Financing Facility (Indonésie) :** créer 16 000 emplois localement & améliorer les pratiques agricoles pour éviter la dégradation de l'environnement
- **Sustainable India Financing Facility (Inde) :** accompagner le passage de l'Andhra Pradesh à l'agriculture sans pesticides chimiques (6 M d'agriculteurs concernés d'ici 2024)

* 1S18 ** Association caritative logeant plus de 250 000 personnes au Royaume Uni. *** Environnement, Social et Gouvernance



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 16

Un Contrôle Interne Renforcé

- Des procédures renforcées en matière de conformité et de contrôle
 - Un dispositif d'alerte éthique actualisé pour accroître la protection des lanceurs d'alerte
 - Poursuite de la mise en œuvre des mesures visant à renforcer les systèmes de contrôle et de conformité dans le cadre des activités de change
 - Dispositif de filtrage des transactions fortement centralisé, facilitant le déploiement du dispositif de contrôle
 - Poursuite des missions de l'Inspection Générale dédiées à la Sécurité Financière : 3^{ème} cycle d'audit des entités centralisant leurs flux en dollars chez BNP Paribas New York en cours de réalisation (2^{ème} cycle terminé en 2017)
- Poursuite de l'insertion opérationnelle d'une culture de conformité renforcée
 - Nouvelle campagne de formations obligatoires en e-learning pour tous les collaborateurs (Sanctions & Embargos, Lutte contre le Blanchiment & le Financement du Terrorisme), enrichie cette année de cas pratiques pour les plus exposés, lancée au 2S18
 - Nouveau programme de formation sur la lutte contre la corruption, comportant notamment un e-learning de sensibilisation obligatoire pour les collaborateurs exposés, lancé au 3T18
 - Formation en ligne sur l'Ethique professionnelle rendue obligatoire pour tous les nouveaux entrants du Groupe
- Plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global de juin 2014 avec les autorités des Etats-Unis largement réalisé



Résultats du Groupe

Résultats des pôles

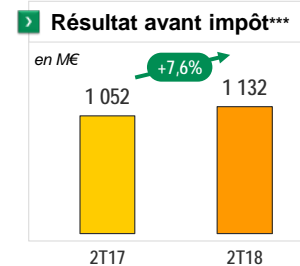
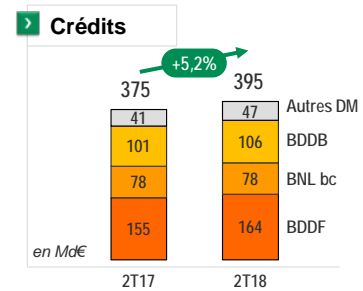
Résultats détaillés du 1S18

Annexes



Domestic Markets - 2T18

- Hausse de l'activité commerciale
 - Crédits : +5,2% / 2T17, bonne progression des crédits dans la banque de détail et les métiers spécialisés (Arval, Leasing Solutions)
 - Dépôts : +5,7% / 2T17, forte hausse dans tous les pays
 - Banque privée : bonne collecte nette (1,8 Md€)
 - Hello bank! : hausse du flux de nouveaux clients (75 000 au 2T18 ; +9% / 2T17)
- Nouvelles expériences clients et poursuite de la digitalisation
 - Mise en œuvre de nouveaux services digitaux dans tous les métiers
 - 8 M de clients « digitaux* » (+8% / 2T17)
- PNB** : 3 938 M€ (-0,3% / 2T17)
 - Hausse de l'activité mais impact encore de l'environnement de taux bas
- Frais de gestion** : 2 528 M€ (+1,6% / 2T17)
 - Hausse dans les métiers spécialisés du fait du développement de l'activité
 - Baisse dans les réseaux (-0,5% en moyenne)
- Résultat avant impôt*** : 1 132 M€ (+7,6% / 2T17)
 - Baisse du coût du risque, notamment de BNL bc



**Bonne dynamique commerciale
Hausse du résultat**

* Clients de la banque digitale ou utilisant les services digitaux au moins une fois par mois ; ** Intégrant 100% de la Banque Privée, hors effets PELICEL ; *** Intégrant 2/3 de la Banque Privée, hors effets PELICEL



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 19

Domestic Markets - 2T18 Nouvelles expériences clients et transformation digitale

**Développer
les usages
digitaux**

- ▶ **1^{ère} banque en France en termes de fonctionnalités sur mobiles** (classement D-rating)
- ▶ **Déploiement de la fonctionnalité en ligne d'agrégation des comptes**
 - Donner aux clients une vue complète de leurs différents avoirs
- ▶ **Bon développement de l'app de paiement digitalisé de factures chez Consorsbank!**
 - Déjà 11 000 factures payées en ligne / mois
- ▶ **Lancement des remises de chèques dématérialisées chez BDDF**

**Poursuivre
l'adaptation
de nos offres aux
nouveaux usages**

- ▶ **Nickel : accélération du développement**
 - Déjà 950 000 comptes ouverts dont 165 000 au 1S18
 - Record de la meilleure journée atteint en juin avec 1 895 ouvertures
- ▶ **LyfPay : le paiement mobile enrichi au service de la relation client**
 - > 820 000 téléchargements de l'App
 - Déploiement étendu à > 500 magasins Casino en France au 1S18 et aux boutiques Marionnaud progressivement d'ici fin 2018



**Transformer le
modèle opérationnel
pour améliorer
l'efficacité et le
service client**

- ▶ **Développement de l'utilisation des robots**
 - 150 robots déjà mis en production (120 robots supplémentaires d'ici fin 2018)
 - Exemple : procédures de *Know Your Customer* automatisées prenant en charge 80% de la collecte des documents nécessaires soit 20% du temps total de traitement
- ▶ **Suppression d'un niveau régional de pilotage du réseau chez BDDF**
 - Déjà réalisée dans 3 régions sur 10 (réalisation complète d'ici fin 2018)

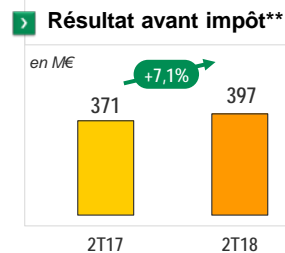
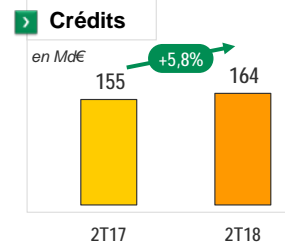


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 20

Domestic Markets Banque De Détail en France - 2T18

- Bonne dynamique commerciale dans le contexte de croissance économique
 - Crédits : +5,8%, croissance soutenue des crédits aux particuliers & entreprises ; crédits immobiliers : confirmation de la forte baisse depuis juin 2017 des renégociations & remboursements anticipés
 - Dépôts : +4,8% / 2T17, forte croissance des dépôts à vue
 - Epargne hors-bilan : bonne performance de l'assurance-vie (+3,4% / 30.06.17)
- Lancement de l'offre d'assurance dommages BNP Paribas Cardif / Matmut
 - Objectif 2020 : multiplier par 3 les ventes de contrats et porter le taux d'équipement des clients de 8% à 12%
 - Déjà 30 000 contrats vendus au 30.06.18
- PNB* : -0,8% / 2T17
 - Revenus d'intérêt : -1,1%, moindres indemnités de renégociation et de remboursement anticipé / niveau élevé au 2T17, mais progression de l'activité
 - Commissions : -0,5%, légère baisse des commissions
- Frais de gestion* : -1,0% / 2T17
 - Effet des mesures de réduction des coûts (optimisation du réseau et simplification du dispositif de pilotage)
- Résultat avant impôt** : 397 M€, +7,1% / 2T17
 - Baisse du coût du risque ce trimestre



Bon dynamisme de l'activité commerciale et hausse du résultat

* Intégrant 100% de la Banque Privée hors effets PEL/CEL ; ** Intégrant 2/3 de la BPF, hors effets PEL/CEL

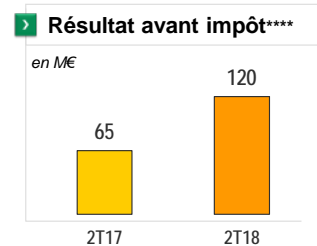
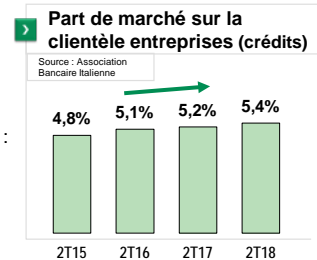


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 21

Domestic Markets BNL banca commerciale - 2T18

- Progression de l'activité commerciale
 - Crédits : +0,2% / 2T17 mais +1,3% hors impact de la cession d'un portefeuille de crédits douteux au 1T18*, gain de parts de marché sur les entreprises
 - Dépôts : +7,0% / 2T17, forte hausse des dépôts à vue
 - Epargne hors-bilan : bonne performance d'ensemble (encours d'assurance-vie : +8,3% / 30.06.17 ; encours d'OPCVM : +3,5% / 30.06.17)
 - Digital : distribution à la clientèle des particuliers via une plateforme digitale enrichie développée avec Cardif et la fintech FNZ d'un produit d'assurance innovant, Power YOUUnit BNL
- PNB** : -4,3% / 2T17
 - Revenus d'intérêt : -4,3% / 2T17, impact de l'environnement de taux bas
 - Commissions : -4,2% / 2T17, baisse des commissions financières ce trimestre
- Frais de gestion** : +1,9% / 2T17
 - -0,6% hors contribution supplémentaire au fonds de résolution italien***
 - Maîtrise des coûts
- Résultat avant impôt**** : 120 M€ (+55 M€ / 2T17)
 - Baisse du coût du risque



Baisse continue du coût du risque Forte hausse du résultat

* Cession d'un portefeuille de crédits douteux de 0,8 Md€ au 1T18 ; ** Intégrant 100% de la Banque Privée Italie ; *** Contribution de 11 M€ versée au 2T18 ; **** Intégrant 2/3 de la Banque Privée Italie

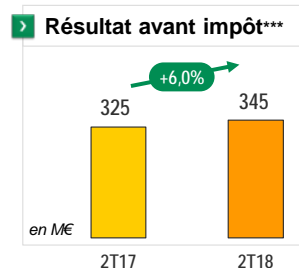
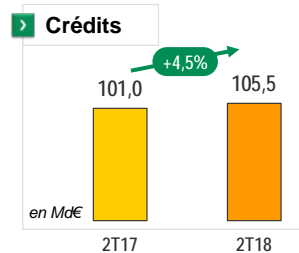


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 22

Domestic Markets Banque De Détail en Belgique - 2T18

- **Activité commerciale soutenue**
 - Crédits : +4,5% / 2T17, forte progression des crédits aux entreprises, hausse des crédits immobiliers
 - Dépôts : +4,6% / 2T17, croissance notamment des dépôts à vue
- **Développement du digital :**
 - Nouvelles fonctionnalités pour l'application mobile *Easy Banking* utilisant l'application d'identification *itsme**
 - Lancement de *MyExperts*, nouvelle application d'information financière pour les clients de banque privée (déjà > 22 000 utilisateurs)
- **PNB** : -1,4% / 2T17**
 - Revenus d'intérêt : +2,6% / 2T17, progression des volumes mais impact de l'environnement de taux bas
 - Commissions : -12,0% / base élevée au 2T17, baisse des commissions financières et hausse des rétrocessions aux agents indépendants du fait du développement de ce réseau
- **Frais de gestion** : -1,4% / 2T17**
 - Effet des mesures de réduction des coûts (optimisation du réseau d'agences et simplification du dispositif de pilotage)
- **Résultat avant impôt*** : 345 M€ (+6,0% / 2T17)**
 - Coût du risque : dotations compensées par des reprises ce trimestre



Hausse du résultat malgré l'impact des taux bas

* Identité numérique unique développée dans le cadre du consortium Belgian Mobile ID ; ** Intégrant 100% de la Banque Privée Belgique ; *** Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Belgique

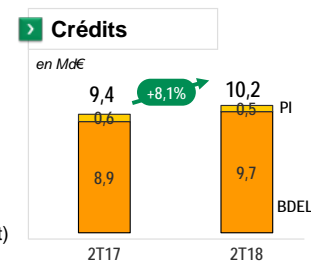
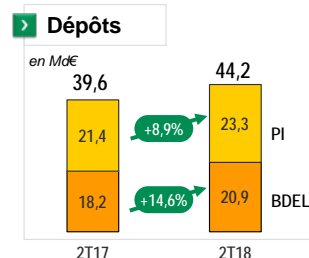


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 23

Domestic Markets Autres Activités - 2T18

- **Bonne dynamique d'ensemble des métiers spécialisés**
 - Arval : progression de +7,4% du parc financé / 2T17
 - Leasing Solutions : croissance des encours de +9,2% / 2T17*
 - Personal Investors (PI) : hausse des actifs sous gestion de +9,0% / 30.06.17
 - Nickel : 85 000 ouvertures de comptes ce trimestre et succès de la carte Nickel Chrome lancée en mai (déjà >25 000 cartes vendues)
- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)**
 - Bonne collecte de dépôts, hausse des crédits immobiliers
 - BGL BNP Paribas élue *Best Bank au Luxembourg 2018* par *Euromoney*
- **Développement du digital**
 - Leasing Solutions : déploiement de la e-signature en Europe
- **PNB** : +6,6% / 2T17**
 - Effets de périmètre et bon développement de l'activité des métiers
- **Frais de gestion** : +13,3% / 2T17**
 - Effets de périmètre et impact du développement des métiers
 - Frais de lancement de nouveaux services digitaux (Leasing Solutions notamment)
- **Résultat avant impôt*** : 270 M€ (-7,3% / 2T17)**



Bon dynamisme de l'activité

* A périmètre et change constants ; ** Intégrant 100% de la Banque Privée au Luxembourg ; *** Intégrant 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg

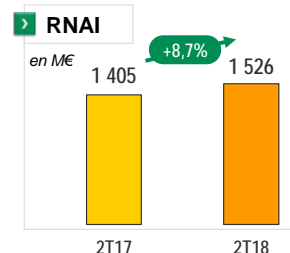
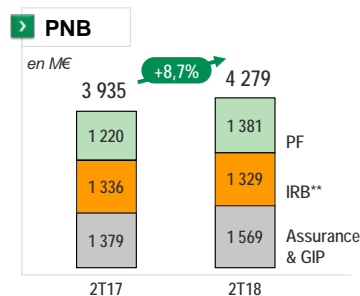


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 24

International Financial Services - 2T18

- **Activité commerciale soutenue**
 - Crédits : croissance sensible des encours chez Personal Finance et International Retail Banking*
 - Progression de +2,7% des actifs sous gestion / 30.06.17 : 1 060 Md€ au 30.06.18
 - Digital : mise en œuvre active dans tous les réseaux de banque de détail et les métiers spécialisés de la transformation digitale et des nouvelles technologies
- **PNB : 4 279 M€ (+8,7% / 2T17)**
 - Effet de change défavorable ce trimestre
 - +9,4% à périmètre et change constants : en hausse dans tous les métiers
- **Frais de gestion : 2 534 M€ (+7,1% / 2T17)**
 - +6,9% à périmètre et change constants
 - En lien avec le bon développement de l'activité
- **Résultat avant impôt : 1 526 M€ (+8,7% / 2T17)**
 - +9,6% à périmètre et change constants



**Très bonne croissance
Forte hausse du résultat**

* Europe Med et BancWest ; ** Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Turquie et aux Etats-Unis



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 25

International Financial Services Nouvelles expériences clients et transformation digitale

Optimiser l'expérience client

- ▶ **Personal Finance** : signature électronique de 72% des contrats en France, Italie et Espagne
- ▶ **Assurance** : questionnaire en ligne permettant à > 80% des clients d'obtenir un accord immédiat d'assurance emprunteur en France (100 000 contrats à fin juin)
- ▶ **Wealth Management** :
 - Nouvelles fonctionnalités au service des clients : identification biométrique, conseil et transactions en ligne, coffre-fort électronique
 - Application *Voice of Wealth* au sein de Bank of the West Banque Privée pour aider les clients à gérer leur portefeuille d'investissement
- ▶ Premier déploiement chez **Real Estate** de l'outil « d'holoportation* »



Nouvelles technologies et business modèles innovants

- ▶ **Collaborations avec des start-ups / fintechs**
 - Renouvellement du partenariat avec *Plug & Play*, 1^{er} accélérateur mondial de start-ups
 - Lancement en Allemagne de *Paytweak*, outil de paiement et de recouvrement via mobile chez Personal Finance
- ▶ **Développement de l'intelligence artificielle**
 - >75 robots déjà en activité chez Personal Finance (contrôles, reportings, chatbots...)
 - Déploiement après l'acquisition de Gambit de *Birdee*, solution digitale de conseil & de gestion des investissements pour les particuliers (robo-advisory)
- ▶ **Offre de produits innovants**
 - Real Estate : lancement de *Lifizz.fr*, site proposant aux clients entreprises des services liés à l'environnement de travail grâce à une sélection de prestataires



* Réunion interactive sans se déplacer via son hologramme dans un espace virtuel



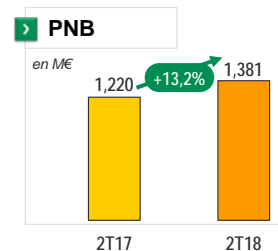
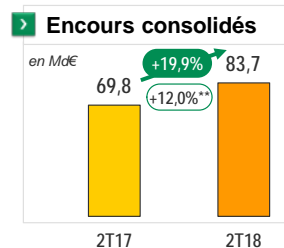
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 26

International Financial Services Personal Finance - 2T18



- Bon déroulement de l'intégration des activités de financement de General Motors Europe*
- Poursuite de la très bonne dynamique commerciale
 - Encours de crédits : + 12,0%** ; hausse de la demande dans un contexte porteur en Europe et effets des nouveaux partenariats
- Mise en œuvre de la transformation digitale et des nouvelles technologies
 - Déploiement international de *Visir*, nouveau système digitalisé de gestion de la relation client (personnalisation des offres, interactions en temps réel...)
 - > 22 millions de relevés mensuels digitaux (72% des relevés)
 - Prix de la *Transformation Digitale* pour Cetelem en Espagne (*merca2.com* **Bloomberg**)
- PNB : +13,2% / 2T17
 - +9,3% à périmètre et change constants
 - En lien avec la hausse des volumes et le positionnement sur les produits offrant le meilleur profil de risque
 - Croissance des revenus notamment en Italie, Espagne et Allemagne
- Frais de gestion : +16,0% / 2T17
 - +8,3% à périmètre et change constants (effet de ciseau positif de 1,0 pt)
 - En lien avec le bon développement de l'activité
- Résultat avant impôt : 450 M€ (+1,0% / 2T17)



Poursuite de la très bonne dynamique

* Acquisition finalisée le 31 octobre 2017 ; ** A périmètre et change constants

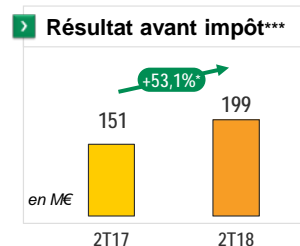
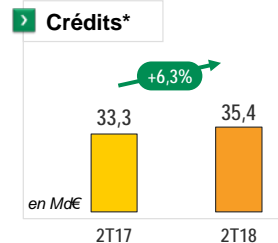


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 27

International Financial Services Europe Méditerranée - 2T18

- Bonne croissance de l'activité
 - Crédits : +6,3%* / 2T17, bonne progression
 - Dépôts : +9,5%* / 2T17, en hausse dans toutes les régions
 - Développement des banques digitales : 560 000 clients pour *Cepteteb* en Turquie et 217 000 clients pour *BGZ Optima* en Pologne
 - Nouveaux services digitaux : succès en Pologne de l'app *Gomobile* de gestion des comptes sur mobile de BGZ BNP Paribas (> 140 000 téléchargements en 6 mois) & développement de nouvelles fonctionnalités
- PNB** : +16,6%* / 2T17
 - En progression dans toutes les régions : effet de la hausse des volumes et des marges, bon niveau des commissions
- Frais de gestion** : +5,3%* / 2T17
 - En lien avec le bon développement de l'activité
 - Effet de ciseaux largement positif
- Résultat avant impôt*** : 199 M€ (+53,1%*)
 - + 31,5% à périmètre et change historique (effet change défavorable)



**Bonne croissance de l'activité
Forte hausse du résultat**

* A périmètre et change constants (cf. données à périmètre et change historiques en annexe) ; ** Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie ; *** Incluant 2/3 de la Banque Privée en Turquie



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

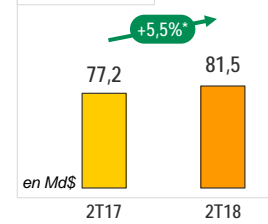
Résultats au 30.06.2018 | 28

International Financial Services BancWest - 2T18

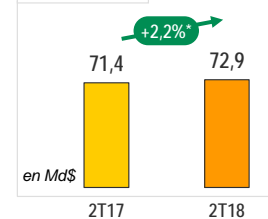
- Poursuite de la bonne dynamique commerciale
 - Dépôts : +5,5%* / 2T17, progression sensible des dépôts
 - Crédits : +2,2%* / 2T17 (+3,0%* hors impact d'une titrisation au 4T17), bonne croissance des crédits aux particuliers et aux entreprises
 - Banque Privée : 13,4 Md\$ d'actifs sous gestion au 30.06.18 (+6,0%* / 30.06.17)
 - Digital : hausse >85% des transactions / jour sur mobile ; intégration de **Zelle**, app permettant des virements sécurisés et rapides entre particuliers**
 - Bon développement des ventes croisées : hausse sensible des opérations réalisées avec CIB (29 opérations au 1S18) & lancement prochain d'une nouvelle offre de crédits autos en partenariat avec Personal Finance
- PNB*** : +3,9%* / 2T17
 - En lien avec la progression des volumes
- Frais de gestion*** : +2,6%* / 2T17
 - Bonne maîtrise des coûts (effet de ciseau positif : +1,3 pt)
- Résultat avant impôt**** : 232 M€ (+22,1%* / 2T17)
 - +12,2% à périmètre et change historiques (effet change défavorable)
 - Coût du risque très faible ce trimestre



Dépôts



Crédits



Forte hausse du résultat

* A périmètre et change constants (cours moyens USD/EUR : -7,6% / 2T17 : cf. données à périmètre et change historiques en annexe) ; ** Développée par un consortium de banques aux Etats-Unis ; *** Intégrant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis ; **** Intégrant 2/3 de la Banque Privée aux Etats-Unis



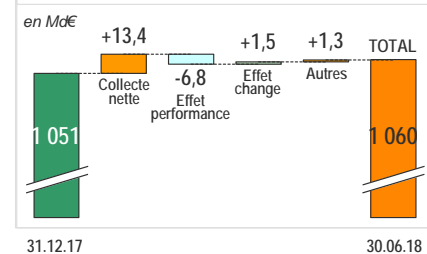
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 29

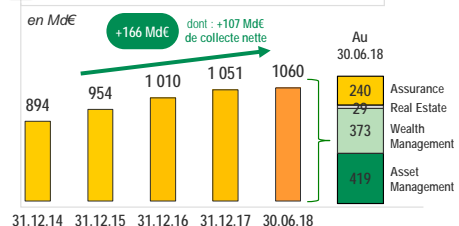
International Financial Services Assurance et GIP - Collecte et actifs sous gestion - 1S18

- Actifs sous gestion* : 1 060 Md€ au 30.06.18
 - +0,9% / 31.12.17 (+2,7% / 30.06.17)
 - Bon niveau de collecte nette (+13,4 Md€)
 - Effet performance négatif (-6,8 Md€) en lien avec l'évolution défavorable des marchés
 - Effet de change légèrement positif (+1,5 Md€) notamment du fait de la dépréciation de l'euro depuis le 31.12.17
- Collecte nette : +13,4 Md€ au 1S18
 - Wealth Management : très bonne collecte, notamment en Asie, France et Italie
 - Asset Management : décollecte concentrée sur un mandat obligataire (réinternalisation par un client de sa gestion), collecte sur les fonds monétaires
 - Assurance : bonne collecte, essentiellement en unités de compte

Evolution des actifs sous gestion*



Actifs sous gestion*



Hausse des actifs sous gestion en lien avec une bonne collecte

* Y compris actifs distribués

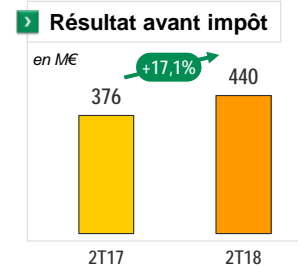
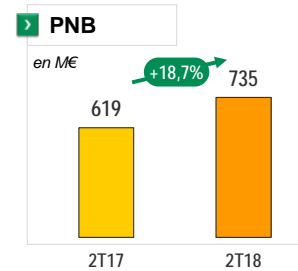


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 30

International Financial Services Assurance - 2T18

- Développement soutenu de l'activité
 - Forte collecte en unités de comptes (+3,4 Md€ au 1S18, soit 2/3 de la collecte nette totale)
 - Lancement de l'offre d'assurance dommages dans le réseau de BDDF via Cardiff IARD (co-entreprise avec la Matmut) : bon démarrage avec déjà 30 000 contrats à fin juin
- Formation des collaborateurs aux nouvelles technologies
 - Signature d'un partenariat avec **General Assembly** (spécialiste américain de la formation aux nouveaux métiers) pour préparer >1 000 collaborateurs aux métiers de demain : *UX design* (design de l'expérience utilisateur), gestion des *data*...
- PNB : 735 M€ ; +18,7% / 2T17
 - Bonne dynamique de l'activité notamment à l'international
 - Bon niveau des plus-values réalisées ce trimestre
- Frais de gestion : 342 M€ ; +15,2% / 2T17
 - En lien avec le développement du métier
- Résultat avant impôt : 440 M€ ; +17,1% / 2T17



**Bonne croissance de l'activité
Forte hausse du résultat**

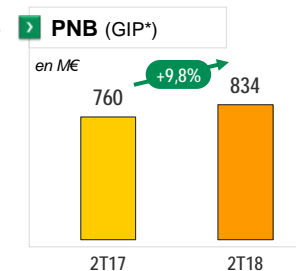


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 31

International Financial Services Gestion Institutionnelle et Privée* - 2T18

- Wealth Management récompensé au WealthBriefing Awards 2018
 - «Meilleure Banque Privée Européenne» pour la 2^{ème} année consécutive
 - «Meilleure équipe Ultra High Net Worth» pour la 4^{ème} année consécutive
- Asset Management : lancement de nouvelles offres
 - Lancement d'une nouvelle plateforme de dette privée (*SME Alternative Financing*) pour le financement des PME
- Real Estate : très bonne progression de l'activité
 - Forte croissance notamment de l'activité de courtage en Allemagne et en France
- PNB : 834 M€ ; +9,8% / 2T17
 - Bonne performance d'ensemble
- Frais de gestion : 639 M€ ; +12,8% / 2T17
 - +10,9% hors projets spécifiques de transformation dans l'Asset Management et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker dans Real Estate
 - En lien avec le développement des métiers
- Résultat avant impôt : 206 M€ ; -8,9% / 2T17
 - +1,2% hors éléments non récurrents**



**Bon développement de l'activité
Progression des revenus**

* Asset Management, Wealth Management, Real Estate ; ** Plus-value de cession d'un immeuble au 2T17, projets spécifiques de transformation (Asset Management) et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker (Real Estate)



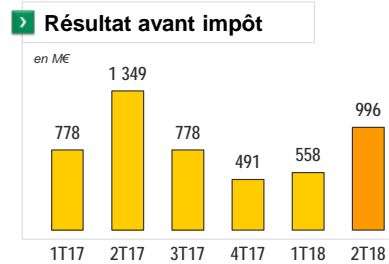
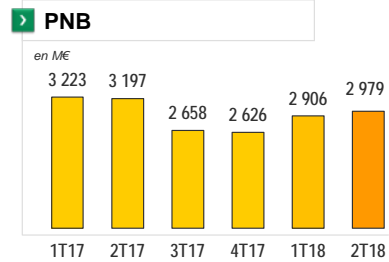
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 32

Corporate and Institutional Banking - 2T18

Synthèse

- PNB : 2 979 M€ (-6,8% / 2T17)
 - -1,6% hors effet de change défavorable et plus-values réalisées au 2T17 dans Corporate Banking
 - Corporate Banking (-13,7%) : -1,7% hors effet de change et plus-values réalisées au 2T17
 - Global Markets (-5,0%) : contexte peu favorable pour FICC en Europe mais forte progression d'Equity & Prime Services
 - Securities Services (+3,9%) : poursuite de la progression
- Frais de gestion : 1 970 M€ (-0,9% / 2T17)
 - Effet des mesures de réduction des coûts (359 M€ d'économies depuis 2016)
 - Digital : >80 processus automatisés en production (sur 200 identifiés) et mise en œuvre des 4 projets « End-to-End » (filiale crédit, change comptant, entrée en relation, administration de fonds)
- Résultat avant impôt : 996 M€ (-26,2% / 2T17)
 - Base de comparaison très élevée au 2T17 du fait des plus-values réalisées et de reprises de provisions importantes
 - Return on notional equity (RONE)* : 17,7%



Rebond du résultat / aux trimestres précédents
Base de comparaison très élevée au 2T17

* Retour sur fonds propres alloués avant impôt (résultat semestriel annualisé)



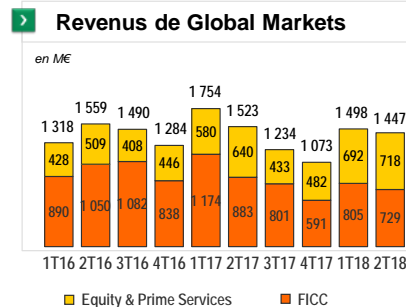
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 33

Corporate and Institutional Banking - 2T18

Global Markets - Activité et Revenus

- Des expertises reconnues
 - Exane-BNP Paribas : n°1 pan-européen du courtage et de la recherche actions pour la 2^{ème} année consécutive
 - Global Capital Bond Awards : 5 distinctions en 2018
- Contexte de marché moins favorable en Europe qu'au 2T17
 - Notamment pour le Fixed Income en Europe (comme au 1T18) mais bon niveau des volumes pour Equity
 - VaR toujours à un niveau très faible (24 M€ en moyenne)
 - N°1 sur les émissions obligataires en euro et n°8 pour l'ensemble des émissions internationales*
- Revenus : 1 447 M€ (-5,0% / 2T17)
 - FICC : -17,4% / 2T17, activité de la clientèle toujours faible sur les taux en Europe, contexte de marché défavorable ce trimestre sur le change et le crédit
 - Equity & Prime Services : +12,1% / 2T17, bon niveau des flux de la clientèle sur les dérivés actions et développement des activités de prime services



Contexte de marché toujours peu favorable pour FICC en Europe
Bonne progression d'Equity & Prime Services

* Source : Dealogic 1S18, classement en volume



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 34

Corporate and Institutional Banking - 2T18

Corporate Banking - Activité et Revenus

- Mise en œuvre de la transformation digitale



- Prise de participation minoritaire dans TradelX qui développe une plateforme de trade finance multi banques fondée sur la technologie blockchain

- Activité commerciale

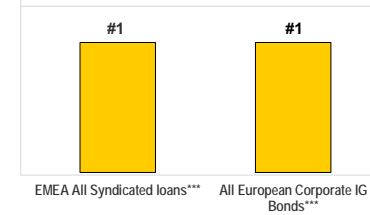


- N°1 pour les financements syndiqués dans la zone EMEA*
- Best Export Finance Bank (*Trade Finance Awards 2018*)
- Encours moyens : hausse des crédits à 132 Md€ (+4,6%** / 2T17) et baisse des dépôts à 122 Md€ (-6,7%** / 2T17)

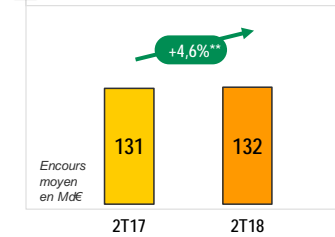
- Revenus : 1 015 M€ (-13,7% / 2T17)

- 1,7% hors effet de change défavorable et plus-values enregistrées au 2T17
- Diminution du nombre d'opérations significatives en Europe (report d'introductions en bourse notamment) mais bonnes performances dans la zone Amériques et en Asie-Pacifique
- Poursuite du bon développement des activités de transaction (cash management et trade finance)

Classements européens 1S18



Crédits clients



Poursuite du développement commercial dans un contexte moins favorable ce trimestre

* Source : Thomson Reuters 1S18, bookrunner en volume ; ** A périmètre et change constants ; *** Source : Dealogic 1S18, bookrunner en volume



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 35

Corporate and Institutional Banking - 2T18

Securities Services - Activité et Revenus

- Poursuite de la bonne dynamique commerciale

- Progression des actifs en conservation et sous administration (+2,0% / 30.06.2017)
- Hausse du nombre de transactions (+5,9% / 2T17)
- Annnonce d'un accord majeur avec DWS portant sur 240 Md€ d'actifs en Allemagne et au Luxembourg*
- Global Investor Awards : Securities Services récompensé à 7 reprises

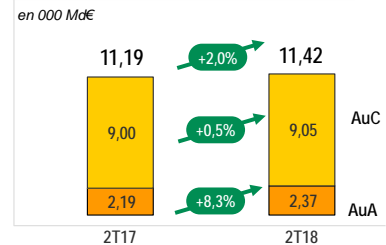
- Mise en œuvre de la transformation digitale

- 30 processus automatisés en production et 44 en développement
- Lancement d'une nouvelle solution automatisée de transferts de titres (*Securities Inventory Management*) permettant aux clients d'optimiser leur conservation, leur liquidité et la gestion du collatéral
- Plusieurs initiatives blockchain en partenariat avec des acteurs de place pour faciliter notamment les transactions de titres de PME (*LiquidShare*) et la distribution de fonds (*PlanetFunds*)

- Revenus : 517 M€ (+3,9% / 2T17)

- En lien avec la hausse des actifs en conservation et sous administration ainsi que des transactions

Actifs en conservation (AuC) et sous administration (AuA)



DWS
Fourniture de services d'administration de fonds ainsi que de services de conservation et de banque dépositaire pour les fonds destinés à la clientèle de détail de DWS en Allemagne et au Luxembourg
Accord portant sur 240 Md€ d'actifs

Poursuite du bon développement de l'activité

* Bouclage de l'opération prévue au 2S18 sous réserve des autorisations nécessaires



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 36

Conclusion



**Progression de l'activité et des revenus
dans le contexte de croissance économique en Europe**



**Déploiement actif de nouvelles expériences clients
et mise en œuvre de la transformation digitale**



**Résultat net solide
Rendement des fonds propres tangibles (ROTE) de 11,2%**



Résultats du Groupe

Résultats des pôles

Résultats détaillés du 1S18

Annexes



Principaux éléments exceptionnels - 1S18

Eléments exceptionnels		1S18	1S17
● PNB			
■ Réévaluation de dette propre et DVA («Autres activités»)*			-207 M€
■ Plus-value de cession de 1,8% de Shinhan («Autres activités»)			+148 M€
■ Plus-value de cession de 4,78% de Euronext («Autres activités»)			+85 M€
	<i>Total PNB exceptionnel</i>		+26 M€
● Frais de gestion			
■ Coûts de restructuration des acquisitions** («Autres Activités»)		-13 M€	-36 M€
■ Coûts de transformation des Métiers («Autres Activités»)		-473 M€	-243 M€
	<i>Total frais de gestion exceptionnels</i>	-486 M€	-279 M€
● Autres éléments hors exploitation			
■ Plus-value sur la cession d'un immeuble («Autres Activités»)		+101 M€	
	<i>Total autres éléments hors exploitation</i>	+101 M€	
● Total des éléments exceptionnels (avant impôt)		-385 M€	-253 M€
● Total des éléments exceptionnels (après impôt)***		-247 M€	-94 M€

Impact négatif des exceptionnels / 1S17

* En application d'IFRS 9, la réévaluation de dette propre n'est plus comptabilisée en PNB mais directement en capitaux propres à compter du 1.01.18 ; ** Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank, GE LLD ; *** Part du Groupe



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 39

Groupe consolidé - 1S18

	1S18	1S17	1S18 / 1S17	1S18 / 1S17 Pôles opérationnels
Produit net bancaire	22 004 M€	22 235 M€	-1,0%	-0,2%
Frais de gestion	-15 628 M€	-15 190 M€	+2,9%	+1,8%
<i>Frais de gestion hors exceptionnels & IFRIC 21*</i>			+1,1%	+1,4%
Résultat brut d'exploitation	6 376 M€	7 045 M€	-9,5%	-4,1%
Coût du risque	-1 182 M€	-1 254 M€	-5,7%	+0,8%
Résultat d'exploitation	5 194 M€	5 791 M€	-10,3%	-5,0%
Eléments hors exploitation	515 M€	424 M€	+21,5%	-13,4%
Résultat avant impôt	5 709 M€	6 215 M€	-8,1%	-5,5%
Résultat net part du Groupe	3 960 M€	4 290 M€	-7,7%	
Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels*	4 207 M€	4 384 M€	-4,0%	→ -1,9% hors exceptionnels & IFRIC 21

* Eléments exceptionnels : cf. diapositive 39 ; Répartition des taxes et contributions soumises à IFRIC 21 : cf diapositive 74



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 40

Groupe BNP Paribas - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	11 206	10 938	+2,5%	10 798	+3,8%	22 004	22 235	-1,0%
Frais de gestion	-7 368	-7 071	+4,2%	-8 260	-10,8%	-15 628	-15 190	+2,9%
Résultat brut d'exploitation	3 838	3 867	-0,7%	2 538	+51,2%	6 376	7 045	-9,5%
Coût du risque	-567	-662	-14,4%	-615	-7,8%	-1 182	-1 254	-5,7%
Résultat d'exploitation	3 271	3 205	+2,1%	1 923	+70,1%	5 194	5 791	-10,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	132	223	-40,8%	162	-18,5%	294	388	-24,2%
Autres éléments hors exploitation	50	33	+51,5%	171	-70,8%	221	36	n.s.
Éléments hors exploitation	182	256	-28,9%	333	-45,3%	515	424	+21,5%
Résultat avant impôt	3 453	3 461	-0,2%	2 256	+53,1%	5 709	6 215	-8,1%
Impôt sur les bénéfices	-918	-943	-2,7%	-558	+64,5%	-1 476	-1 695	-12,9%
Intérêts minoritaires	-142	-122	+16,4%	-131	+8,4%	-273	-230	+18,7%
Résultat net part du groupe	2 393	2 396	-0,1%	1 567	+52,7%	3 960	4 290	-7,7%
Coefficient d'exploitation	65,8%	64,6%	+1,2 pt	76,5%	-10,7 pt	71,0%	68,3%	+2,7 pt

- Impôt sur les bénéfices : taux moyen de 27,3% au 1S18 (effet positif de 2 pts de la baisse du taux d'imposition en Belgique et aux États-Unis)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 41

Retail Banking and Services - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	8 071	7 737	+4,3%	7 879	+2,4%	15 950	15 456	+3,2%
Frais de gestion	-4 988	-4 784	+4,3%	-5 497	-9,2%	-10 485	-10 088	+3,9%
Résultat brut d'exploitation	3 082	2 953	+4,4%	2 383	+29,4%	5 465	5 368	+1,8%
Coût du risque	-531	-686	-22,6%	-634	-16,3%	-1 165	-1 320	-11,7%
Résultat d'exploitation	2 551	2 267	+12,5%	1 748	+45,9%	4 299	4 047	+6,2%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	107	174	-38,6%	132	-19,0%	238	312	-23,7%
Autres éléments hors exploitation	0	16	-97,8%	59	-99,4%	60	27	n.s.
Résultat avant impôt	2 658	2 457	+8,2%	1 939	+37,1%	4 597	4 386	+4,8%
Coefficient d'exploitation	61,8%	61,8%	+0,0 pt	69,8%	-8,0 pt	65,7%	65,3%	+0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						53,0	50,7	+4,6%

Incluant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 42

Domestic Markets - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	3 938	3 951	-0,3%	3 969	-0,8%	7 907	7 903	+0,1%
Frais de gestion	-2 528	-2 488	+1,6%	-2 971	-14,9%	-5 499	-5 368	+2,4%
Résultat brut d'exploitation	1 411	1 463	-3,6%	998	+41,4%	2 408	2 535	-5,0%
Coût du risque	-204	-355	-42,5%	-270	-24,4%	-474	-674	-29,7%
Résultat d'exploitation	1 206	1 108	+8,9%	727	+65,8%	1 934	1 860	+4,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-3	21	n.s.	-6	-55,5%	-8	32	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	1	-11,3%	1	+62,8%	2	6	-67,3%
Résultat avant impôt	1 205	1 130	+6,7%	723	+66,8%	1 928	1 899	+1,5%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-73	-78	-6,1%	-65	+12,8%	-138	-139	-0,9%
Résultat avant impôt de Domestic Markets	1 132	1 052	+7,6%	658	+72,1%	1 790	1 759	+1,7%
Coefficient d'exploitation	64,2%	63,0%	+1,2 pt	74,9%	-10,7 pt	69,5%	67,9%	+1,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)						24,7	24,1	+2,6%

Incluant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : +0,1% / 1S17
 - Hausse de l'activité mais impact encore de l'environnement de taux bas
- Frais de gestion : +2,4% / 1S17
 - +2,1% hors impact de IFRIC 21*
 - Hausse dans les métiers spécialisés (Arval, Personal Investors, Leasing Solutions, Nickel) du fait du développement de l'activité mais baisse dans les réseaux (-0,3%** en moyenne)
- Résultat avant impôt : +1,7% / 1S17
 - Baisse du coût du risque, notamment en Italie

* Comptabilisation au 1T18 des hausses de contributions et taxes bancaires pour l'ensemble de 2018 ; ** Hors impact de IFRIC 21



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 43

Domestic Markets Banque De Détail en France - 1S18 (hors effets PEL/CEL)

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	1 593	1 606	-0,8%	1 594	-0,0%	3 186	3 226	-1,2%
dont revenus d'intérêt	875	885	-1,1%	890	-1,6%	1 765	1 797	-1,8%
dont commissions	718	721	-0,5%	704	+2,0%	1 422	1 429	-0,5%
Frais de gestion	-1 104	-1 116	-1,0%	-1 189	-7,1%	-2 293	-2 299	-0,3%
Résultat brut d'exploitation	489	490	-0,3%	405	+20,7%	894	927	-3,6%
Coût du risque	-54	-80	-32,5%	-59	-9,2%	-113	-158	-28,6%
Résultat d'exploitation	435	411	+5,9%	346	+25,9%	781	769	+1,6%
Eléments hors exploitation	1	0	n.s.	0	n.s.	1	0	+61,6%
Résultat avant impôt	436	411	+6,2%	345	+26,4%	781	769	+1,6%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privé	-39	-40	-1,9%	-39	-0,9%	-78	-79	-0,8%
Résultat avant impôt de BDDF	397	371	+7,1%	306	+29,9%	703	690	+1,9%
Coefficient d'exploitation	69,3%	69,5%	-0,2 pt	74,6%	-5,3 pt	72,0%	71,3%	+0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)						9,3	9,3	+0,1%

Incluant 100% de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effet PEL/CEL)*

- PNB : -1,2% / 1S17
 - Revenus d'intérêt : -1,8% / 1S17, moindres indemnités de renégociation et de remboursement anticipé / niveau élevé au 1S17, mais progression de l'activité
 - Commissions : -0,5% / 1S17, légère baisse des commissions
- Frais de gestion : -0,3% / 1S17
 - -0,9% hors impact de IFRIC 21
 - Effet des mesures de réduction des coûts (optimisation du réseau et simplification du dispositif de pilotage)

* Effet PEL/CEL : +1M€ au 1S18 (-1M€ au 1S17) et 0M€ au 2T18 (+1M€ au 2T17)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 44

Domestic Markets Banque De Détail en France - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17	Variation / 1T18	1S18	Variation / 1S17
CREDITS	163,8	+5,8%	+0,9%	163,1	+6,5%
Particuliers	90,3	+5,7%	+0,9%	90,0	+7,0%
Dont Immobilier	79,6	+6,2%	+0,8%	79,2	+7,6%
Dont Consommation	10,8	+2,3%	+1,1%	10,7	+2,4%
Entreprises	73,5	+5,9%	+1,0%	73,1	+5,9%
DEPOTS	168,6	+4,8%	+2,5%	166,5	+5,9%
Dépôts à vue	102,8	+8,4%	+3,6%	101,0	+10,2%
Comptes d'épargne	59,9	+0,8%	+1,5%	59,4	+0,8%
Dépôts à taux de marché	5,9	-10,4%	-5,3%	6,1	-8,9%

En milliards d'euros	30.06.18	Variation / 30.06.17	Variation / 31.03.18
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	90,5	+3,4%	+1,3%
OPCVM	39,4	-5,5%	-4,7%

- Crédits : +5,8% / 2T17, hausse sensible des crédits aux particuliers et aux entreprises dans le contexte de croissance économique en France
- Dépôts : +4,8% / 2T17, forte croissance des dépôts à vue
- Epargne hors-bilan : progression des encours d'assurance vie



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 45

Domestic Markets BNL banca commerciale - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	698	729	-4,3%	713	-2,2%	1 411	1 456	-3,1%
Frais de gestion	-438	-430	+1,9%	-480	-8,8%	-918	-899	+2,2%
Résultat brut d'exploitation	259	299	-13,2%	233	+11,4%	492	557	-11,6%
Coût du risque	-127	-222	-42,6%	-169	-24,7%	-297	-450	-34,0%
Résultat d'exploitation	132	77	+71,8%	63	n.s.	195	107	+83,0%
Éléments hors exploitation	-1	0	n.s.	0	n.s.	-1	0	n.s.
Résultat avant impôt	130	77	+69,3%	63	n.s.	194	107	+81,2%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-10	-12	-15,2%	-12	-13,9%	-22	-24	-5,7%
Résultat avant impôt de BNL bc	120	65	+85,3%	51	n.s.	171	83	n.s.
Coefficient d'exploitation	62,8%	59,0%	+3,8 pt	67,4%	-4,6 pt	65,1%	61,8%	+3,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,5	5,7	-3,3%

Incluant 100% de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : -3,1% / 1S17
 - Revenus d'intérêt : -5,5% / 1S17, impact de l'environnement de taux bas
 - Commissions : +0,8% / 1S17, en lien avec le développement de l'épargne hors-bilan
- Frais de gestion : +2,2% / 1S17
 - +0,6% hors impact de IFRIC 21 et de la contribution supplémentaire au fonds de résolution italien*
 - Maîtrise des frais de gestion
- Coût du risque : -34,0% / 1S17
 - Baisse continue du coût du risque
- Résultat avant impôt : 171 M€ (+88 M€ / 1S17), forte hausse du résultat

* Contribution de 11 M€ versée au 2T18



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 46

Domestic Markets BNL banca commerciale - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17	Variation / 1T18	1S18	Variation / 1S17
CREDITS	78,4	+0,2%	+0,4%	78,2	-0,5%
Particuliers	40,2	+0,0%	+0,4%	40,1	-0,1%
Dont Immobilier	24,9	-0,5%	+0,1%	24,9	+0,0%
Dont Consommation	4,3	+3,7%	+1,9%	4,3	+2,6%
Entreprises	38,1	+0,4%	+0,4%	38,1	-1,0%
DEPOTS	43,9	+7,0%	+0,7%	43,8	+7,0%
Dépôts Particuliers	29,0	+4,3%	+1,6%	28,8	+4,0%
Dont Dépôts à vue	28,7	+4,5%	+1,6%	28,5	+4,2%
Dépôts Entreprises	15,0	+12,7%	-1,1%	15,0	+13,2%

En milliards d'euros	30.06.18	Variation / 30.06.17	Variation / 31.03.18
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	20,4	+8,3%	+2,7%
OPCVM	15,5	+3,5%	-1,2%

- Crédits : +0,2% / 2T17
 - +1,3% / 2T17 hors impact de la cession d'un portefeuille de crédits douteux au 1T18*
- Dépôts : +7,0% / 2T17
 - Particuliers et Entreprises : forte croissance des dépôts à vue
- Epargne hors-bilan : hausse des encours

* Cession d'un portefeuille de crédits douteux de 0,8 Md€ au 1T18

Domestic Markets Banque De Détail en Belgique - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	917	930	-1,4%	934	-1,8%	1 851	1 861	-0,6%
Frais de gestion	-552	-560	-1,4%	-835	-33,9%	-1 388	-1 383	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	365	370	-1,5%	99	n.s.	463	479	-3,2%
Coût du risque	2	-28	n.s.	-6	n.s.	-4	-27	-85,9%
Résultat d'exploitation	367	343	+7,0%	93	n.s.	460	452	+1,7%
Eléments hors exploitation	1	8	-81,9%	-1	n.s.	0	5	n.s.
Résultat avant impôt	368	351	+5,0%	92	n.s.	460	457	+0,6%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-23	-25	-8,5%	-13	+82,7%	-36	-35	+1,3%
Résultat avant impôt de BDDB	345	325	+6,0%	79	n.s.	424	422	+0,6%
Coefficient d'exploitation	60,2%	60,2%	+0,0 pt	89,4%	-29,2 pt	75,0%	74,3%	+0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,6	5,2	+8,1%

Incluant 100% de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : -0,6% / 1S17
 - Revenus d'intérêt : +1,5% / 1S17, progression des volumes mais impact de l'environnement de taux bas
 - Commissions : -6,3% / 1S17, baisse des commissions financières et hausse des rétrocessions aux agents indépendants du fait du développement de ce réseau
- Frais de gestion : +0,4% / 1S17
 - -0,7% hors impact de IFRIC 21
 - Effet des mesures de réduction des coûts (optimisation du réseau d'agences et simplification du dispositif de pilotage)
- Résultat avant impôt : +0,6% / 1S17
 - +2,3% hors impact d'IFRIC 21
 - Baisse du coût du risque ce semestre

Domestic Markets Banque De Détail en Belgique - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17	Variation / 1T18	1S18	Variation / 1S17
CREDITS	105,5	+4,5%	+1,4%	104,8	+4,7%
Particuliers	67,5	+1,8%	+0,5%	67,4	+2,1%
Dont Immobilier	48,8	+2,6%	+0,5%	48,7	+2,8%
Dont Consommation	0,3	+11,6%	n.s.	0,2	+12,5%
Dont Entrepreneurs	18,4	-0,6%	-0,9%	18,5	+0,2%
Entreprises et collectivités publ.	38,0	+9,8%	+3,1%	37,4	+10,0%
DEPOTS	124,8	+4,6%	+2,2%	123,5	+4,7%
Dépôts à vue	51,7	+7,9%	+3,8%	50,7	+8,8%
Comptes d'épargne	70,3	+3,1%	+1,2%	69,9	+2,7%
Dépôts à terme	2,8	-10,9%	-3,1%	2,8	-11,3%

En milliards d'euros	30.06.18	Variation / 30.06.17	Variation / 31.03.18
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	24,3	-0,9%	-0,4%
OPCVM	32,2	+0,9%	+0,6%

- Crédits : +4,5% / 2T17
 - Particuliers : hausse notamment des crédits immobiliers
 - Entreprises : forte progression des crédits aux entreprises
- Dépôts : +4,6% / 2T17
 - Hausse des dépôts à vue des particuliers et des entreprises



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 49

Domestic Markets : Autres Activités - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	731	686	+6,6%	728	+0,4%	1 459	1 360	+7,3%
Frais de gestion	-433	-382	+13,3%	-467	-7,2%	-900	-787	+14,4%
Résultat brut d'exploitation	298	304	-1,9%	261	+14,0%	559	573	-2,4%
Coût du risque	-25	-26	-4,3%	-36	-30,7%	-60	-39	+53,6%
Résultat d'exploitation	273	278	-1,7%	225	+21,1%	499	533	-6,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-3	14	n.s.	-2	+20,2%	-5	28	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	-1	n.s.	0	4	n.s.
Résultat avant impôt	271	292	-7,3%	223	+21,5%	493	566	-12,9%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	-4,9%	-1	-6,6%	-2	-2	+23,0%
Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets	270	291	-7,3%	222	+21,7%	491	565	-13,0%
Coefficient d'exploitation	59,3%	55,7%	+3,6 pt	64,1%	-4,8 pt	61,7%	57,9%	+3,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)						4,3	3,9	+9,8%

Incluant 100% de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : +7,3% / 1S17
 - Effets de périmètre et bon développement de l'activité des métiers
- Frais de gestion : +14,4% / 1S17
 - Effets de périmètre et impact du développement des métiers
 - Frais de lancement de nouveaux services digitaux chez Arval et Leasing Solutions
- Résultat avant impôt : -13,0% / 1S17
 - -10,6% hors provision ponctuelle liée à un changement de méthode chez Arval (14 M€)*

* 1T18



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 50

Domestic Markets BDEL - Personal Investors

> Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17	Variation / 1T18	1S18	Variation / 1S17
CREDITS	9,7	+9,0%	+1,9%	9,6	+9,5%
Particuliers	6,8	+8,9%	+2,2%	6,7	+8,6%
Entreprises et collectivités publ.	2,9	+9,3%	+1,2%	2,9	+11,7%
DEPOTS	20,9	+14,6%	+3,6%	20,5	+13,3%
Dépôts à vue	10,3	+16,2%	+5,3%	10,1	+12,5%
Comptes d'épargne	9,2	+9,0%	+0,7%	9,2	+10,7%
Dépôts à terme	1,3	+51,9%	+12,1%	1,3	+47,4%
	30.06.18	Variation / 30.06.17	Variation / 31.03.18		
EPARGNE HORS-BILAN					
Assurance-vie	1,0	+0,2%	+2,0%		
OPCVM	1,7	-1,5%	+0,5%		

- Crédits / 2T17: forte progression des crédits immobiliers et des crédits aux entreprises
- Dépôts / 2T17 : hausse sensible des dépôts à vue et des comptes d'épargne en particulier sur la clientèle des entreprises

> Personal Investors

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17	Variation / 1T18	1S18	Variation / 1S17
CREDITS	0,5	-5,5%	-4,6%	0,5	+6,5%
DEPOTS	23,3	+8,9%	+2,6%	23,0	+8,7%
	30.06.18	Variation / 30.06.17	Variation / 31.03.18		
ACTIFS SOUS GESTION	97,2	+9,0%	+2,1%		
Ordres Particuliers Europe (millions)	4,3	+5,9%	-23,0%		

- Dépôts / 2T17 : bon niveau de recrutement de clients
- Actifs sous gestion / 30.06.17 : bonne collecte, notamment en Allemagne et effet de la hausse des marchés

Domestic Markets Arval - Leasing Solutions - Nickel

> Arval

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation* / 2T17	Variation* / 1T18	1S18	Variation* / 1S17
Encours consolidés	17,5	+9,3%	+2,6%	17,3	+9,2%
Parc Financé (en milliers de véhicules)	1 143	+7,4%	+2,1%	1 132	+7,3%

- Encours consolidés : 9,3%* / 2T17, bonne progression dans toutes les géographies
- Parc financé : +7,4%* / 2T17, très bonne dynamique commerciale

> Leasing Solutions

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation* / 2T17	Variation* / 1T18	1S18	Variation* / 1S17
Encours consolidés	19,3	+9,2%	+1,7%	19,2	+8,7%

- Encours consolidés : +9,2%* / 2T17, bonne dynamique commerciale

> Nickel

- 955 000 comptes ouverts au 30 juin 2018 (+53% / 30 juin 2017 ; +10% / 31 mars 2018)
- Rappel : acquisition bouclée le 12 juillet 2017



* A périmètre et change constants

International Financial Services - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	4 279	3 935	+8,7%	4 060	+5,4%	8 339	7 844	+6,3%
Frais de gestion	-2 534	-2 367	+7,1%	-2 609	-2,9%	-5 143	-4 873	+5,5%
Résultat brut d'exploitation	1 745	1 568	+11,3%	1 451	+20,2%	3 195	2 971	+7,5%
Coût du risque	-326	-331	-1,2%	-365	-10,6%	-692	-645	+7,2%
Résultat d'exploitation	1 418	1 237	+14,6%	1 086	+30,6%	2 504	2 326	+7,6%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	109	153	-28,7%	137	-20,5%	246	281	-12,3%
Autres éléments hors exploitation	-1	14	n.s.	58	n.s.	58	20	n.s.
Résultat avant impôt	1 526	1 405	+8,7%	1 281	+19,1%	2 808	2 627	+6,9%
Coefficient d'exploitation	59,2%	60,2%	-1,0 pt	64,3%	-5,1 pt	61,7%	62,1%	-0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						28,3	26,6	+6,4%

- Effet change lié notamment à la dépréciation du dollar et de la livre turque
 - USD / EUR* : -7,6% / 2T17, +3,1% / 1T18, -10,5% / 1S17
 - TRY / EUR* : -24,4% / 2T17, -10,0% / 1T18, -20,5% / 1S17
- A périmètre et change constants / 1S17
 - PNB : +7,5%, en hausse dans tous les métiers du fait de la bonne dynamique commerciale
 - Frais de gestion : +6,0%, en lien avec le développement de l'activité (effet de ciseau positif de 1,5 pts)
 - Résultat avant impôt : +6,2%, hausse sensible du résultat

* Cours moyens



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 53

International Financial Services Personal Finance - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	1 381	1 220	+13,2%	1 354	+1,9%	2 735	2 421	+13,0%
Frais de gestion	-672	-579	+16,0%	-725	-7,4%	-1 397	-1 213	+15,2%
Résultat brut d'exploitation	709	641	+10,7%	629	+12,7%	1 338	1 208	+10,8%
Coût du risque	-265	-225	+17,8%	-276	-3,7%	-541	-465	+16,4%
Résultat d'exploitation	443	415	+6,8%	353	+25,5%	797	743	+7,2%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	30	-73,7%	15	-47,8%	23	50	-54,1%
Autres éléments hors exploitation	-2	0	n.s.	4	n.s.	3	5	-51,5%
Résultat avant impôt	450	445	+1,0%	373	+20,7%	822	798	+3,0%
Coefficient d'exploitation	48,6%	47,5%	+1,1 pt	53,6%	-5,0 pt	51,1%	50,1%	+1,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)						7,1	5,4	+32,0%

- Bon déroulement de l'intégration des activités de financement de General Motors Europe*
- PNB : +13,0% / 1S17
 - +8,5% à périmètre et change constants
 - En lien avec la hausse des volumes et le positionnement sur les produits offrant le meilleur profil de risque
 - Croissance des revenus notamment en Italie, Espagne et Allemagne
- Frais de gestion : +15,2% / 1S17
 - +6,6% à périmètre et change constants et hors IFRIC 21 (effet de ciseau positif de 1,9 pt)
 - En lien avec le bon développement de l'activité

* Acquisition finalisée le 31 octobre 2017



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 54

International Financial Services Personal Finance - Volumes et risques

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17 à périmètre et change constants		Variation / 1T18 à périmètre et change constants		1S18	Variation / 1S17 à périmètre et change constants						
		historique	+19,9%	+12,0%	+11,9%		historique	+3,2%	+3,2%	historique	+20,1%	+12,1%	+19,8%
ENCOURS CONSOLIDES	83,7					82,4							
ENCOURS GERES (1)	95,7					94,2							

(1) Intégrant 100% des encours des filiales non détenues à 100% ainsi que des partenariats

Coût du risque / encours

Coût du risque annualisé / encours début de période	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18
France	1,65%	1,04%	0,98%	0,91%	0,81%
Italie	0,87%	1,70%	1,53%	1,13%	1,62%
Espagne	1,17%	1,63%	1,77%	2,31%	1,31%
Autres Europe de l'Ouest	0,85%	1,29%	1,42%	1,15%	0,82%
Europe de l'Est	0,31%	1,24%	1,91%	0,88%	0,57%
Brésil	4,82%	5,35%	5,11%	5,60%	6,21%
Autres	1,95%	2,41%	2,58%	2,56%	2,69%
Personal Finance	1,31%	1,54%	1,57%	1,37%	1,28%

International Financial Services Europe Méditerranée - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	614	590	+4,1%	581	+5,6%	1 196	1 183	+1,1%
Frais de gestion	-402	-420	-4,3%	-416	-3,3%	-818	-845	-3,1%
Résultat brut d'exploitation	212	170	+24,7%	165	+28,1%	377	338	+11,6%
Coût du risque	-55	-70	-21,8%	-70	-21,0%	-125	-137	-9,0%
Résultat d'exploitation	157	100	+57,6%	96	+64,0%	252	201	+25,7%
Eléments hors exploitation	43	52	-18,4%	96	-55,5%	139	101	+36,9%
Résultat avant impôt	199	152	+31,4%	191	+4,2%	391	302	+29,5%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	+8,9%	-1	-24,1%	-2	-1	+8,8%
Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée	199	151	+31,5%	191	+4,3%	389	300	+29,6%
Coefficient d'exploitation	65,5%	71,2%	-5,7 pt	71,6%	-6,1 pt	68,4%	71,4%	-3,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)						4,8	5,0	-4,0%

Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

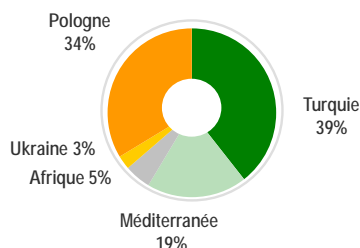
- Effet change lié à la dépréciation de la livre turque notamment
 - TRY / EUR* : -24,4% / 2T17, -10,0% / 1T18, -20,5% / 1S17
- A périmètre et change constants / 1S18
 - PNB** : +11,7%, en progression dans toutes les régions, effet de la hausse des volumes ainsi que des marges, bon niveau des commissions
 - Frais de gestion** : +4,7%, en lien avec le bon développement de l'activité (effet de ciseau largement positif)
 - Coût du risque** : +5,3%
 - Résultat avant impôt*** : +36,4%, forte hausse du résultat

* Cours moyens ; ** Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie ; *** Incluant 2/3 de la Banque Privée en Turquie

International Financial Services Europe Méditerranée - Volumes et risques

Encours moyens en milliards d'euros	2T18	Variation / 2T17		Variation / 1T18		Variation / 1S17		
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	
CREDITS	35,9	-4,8%	+6,3%	-1,3%	+3,1%	36,1	-3,4%	+5,5%
DEPOTS	34,1	-2,3%	+9,5%	-0,3%	+3,8%	34,2	-2,4%	+7,2%

Répartition géographique des encours de crédit 2T18



Coût du risque / encours

Coût du risque annualisé / encours début de période	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18
Turquie	1,67%	0,97%	0,53%	1,13%	1,00%
Ukraine	2,81%	-6,07%	-1,08%	-0,50%	-0,24%
Pologne	0,31%	0,33%	0,73%	0,58%	0,23%
Autres	-0,57%	1,19%	0,98%	0,43%	0,44%
Europe Méditerranée	0,73%	0,62%	0,66%	0,73%	0,58%

International Financial Services BancWest - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	731	762	-4,0%	683	+7,0%	1 414	1 523	-7,1%
Frais de gestion	-488	-513	-4,9%	-495	-1,5%	-983	-1 069	-8,1%
Résultat brut d'exploitation	243	249	-2,0%	188	+29,5%	431	453	-4,9%
Coût du risque	-5	-38	-86,8%	-20	-75,1%	-25	-59	-58,3%
Résultat d'exploitation	239	211	+13,1%	168	+41,9%	407	394	+3,2%
Éléments hors exploitation	0	1	-99,8%	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	239	212	+12,6%	168	+41,9%	407	394	+3,2%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-7	-5	+27,9%	-6	+21,0%	-13	-10	+23,4%
Résultat avant impôt de BancWest	232	206	+12,2%	162	+42,6%	394	384	+2,7%
Coefficient d'exploitation	66,7%	67,4%	-0,7 pt	72,5%	-5,8 pt	69,5%	70,2%	-0,7 pt
Fonds propres alloués (Mdc)						6,0	6,6	-8,8%

Incluant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- Effet change : USD / EUR* : -7,6% / 2T17, +3,1% / 1T18, -10,5% / 1S17
- A périmètre et change constants / 1S17
 - PNB** : +3,7%, en lien avec la croissance des volumes
 - Frais de gestion** : +2,2%, bonne maîtrise des coûts (effet de ciseau positif : +1,5 pt)
 - Coût du risque** : -53,9%, coût du risque très faible ce semestre
 - Résultat avant impôt*** : +16,3%

* Cours moyens ; ** Intégrant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis ; *** Intégrant 2/3 de la Banque Privée

International Financial Services BancWest - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	Encours	Variation / 2T17		Variation / 1T18		Encours	Variation / 1S17	
	2T18	historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	1S18	historique	à périmètre et change constants
CREDITS	61,2	-5,5%	+2,2%	+3,5%	+0,8%	60,2	-8,1%	+2,7%
Particuliers	26,7	-6,6%	+1,0%	+3,8%	+0,7%	26,2	-9,2%	+1,4%
Dont Immobilier	11,5	-1,7%	+6,4%	+4,5%	+1,3%	11,3	-4,5%	+6,7%
Dont Consommation	15,2	-10,1%	-2,7%	+3,4%	+0,2%	14,9	-12,5%	-2,3%
Immobilier commercial	17,5	-3,1%	+4,9%	+3,9%	+0,7%	17,2	-5,3%	+5,8%
Crédits aux Entreprises	17,2	-4,8%	+3,0%	+4,3%	+1,1%	16,9	-8,3%	+2,5%
DEPOTS	68,4	-2,5%	+5,5%	+1,2%	-1,8%	68,0	-4,0%	+7,3%
Dépôts hors Jumbo CDs	57,9	-2,3%	+5,7%	+2,4%	-0,7%	57,2	-3,6%	+7,6%

- Crédits : +2,2%* / 2T17
 - +3,0%* hors impact d'une titrisation au 4T17
 - Hausse des crédits aux particuliers et aux entreprises
- Dépôts : +5,5%* / 2T17
 - Bonne croissance des dépôts à vue et des comptes d'épargne

* A périmètre et change constants



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 59

International Financial Services Assurance et GIP* - Activité

	30.06.18	30.06.17	Variation / 30.06.17	31.03.18	Variation / 31.03.18
Actifs sous gestion (en Md€)	1 060	1 033	+2,7%	1 051	+0,9%
Gestion d'actifs	419	421	-0,4%	424	-1,0%
Wealth Management	372	355	+4,8%	362	+2,7%
Real Estate	29	24	+19,2%	28	+3,0%
Assurance	240	232	+3,3%	237	+1,2%
	2T18	2T17	Variation / 2T17	1T18	Variation / 1T18
Collecte nette (en Md€)	0,5	1,0	-53,5%	12,9	-96,5%
Gestion d'actifs	-7,9	-6,5	+20,0%	5,6	n.s.
Wealth Management	5,0	5,9	-15,4%	4,6	+8,5%
Real Estate	0,4	0,1	n.s.	0,4	+24,8%
Assurance	2,8	1,5	+90,0%	2,4	+20,2%

- Actifs sous gestion : +9,1 Md€ / 31.03.18 (+27,6 Md€ / 30.06.17), dont notamment
 - Collecte nette : +0,5 Md€, bonne collecte en Wealth Management et Assurance compensée par une décollecte en Asset Management concentrée sur un mandat obligataire (réinternalisation par un client de sa gestion, mandat très faiblement margé)
 - Effet performance : +2,5 Md€, en lien avec l'évolution favorable des marchés financiers
 - Effet change : +6,2 Md€, notamment du fait de l'appréciation du dollar

* Gestion Institutionnelle et Privée



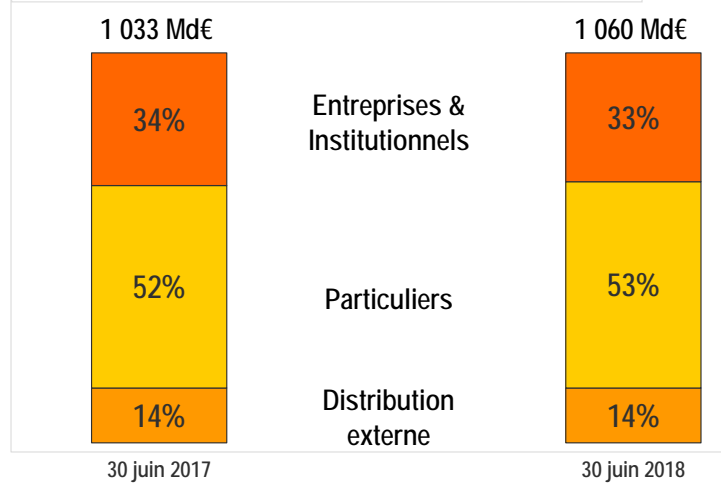
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 60

International Financial Services - Assurance & GIP

Répartition des actifs par origine de clientèle

➤ Répartition des actifs par origine de clientèle



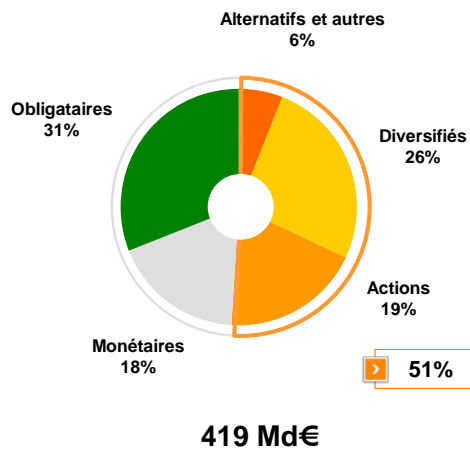
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 61

International Financial Services - Gestion d'actifs

Ventilation des actifs gérés

➤ 30.06.18



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 62

International Financial Services Assurance - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	735	619	+18,7%	661	+11,2%	1 397	1 216	+14,8%
Frais de gestion	-342	-297	+15,2%	-367	-6,8%	-710	-623	+13,9%
Résultat brut d'exploitation	393	322	+22,0%	294	+33,6%	687	593	+15,8%
Coût du risque	1	-1	n.s.	0	n.s.	1	-2	n.s.
Résultat d'exploitation	394	321	+22,8%	294	+34,2%	688	592	+16,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	46	55	-15,9%	75	-38,6%	121	109	+11,2%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	n.s.	0	1	n.s.
Résultat avant impôt	440	376	+17,1%	369	+19,3%	810	702	+15,4%
Coefficient d'exploitation	46,6%	48,0%	-1,4 pt	55,5%	-8,9 pt	50,8%	51,2%	-0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						8,5	7,7	+9,7%

- Provisions techniques : +4,3% / 1S17
- PNB : +14,8% / 1S17
 - Bonne dynamique de l'activité tant en épargne qu'en protection
 - Bon niveau des plus-values réalisées
- Frais de gestion : +13,9% / 1S17
 - En lien avec le bon développement du métier
- Résultat avant impôt : +15,4% / 1S17
 - Bonne performance des entités mises en équivalence



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 63

International Financial Services Gestion Institutionnelle et Privée - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	834	760	+9,8%	795	+4,9%	1 630	1 533	+6,3%
Frais de gestion	-639	-567	+12,8%	-614	+4,1%	-1 253	-1 143	+9,7%
Résultat brut d'exploitation	195	193	+1,1%	181	+7,7%	376	391	-3,7%
Coût du risque	-2	4	n.s.	0	n.s.	-2	18	n.s.
Résultat d'exploitation	193	197	-2,1%	181	+6,2%	374	408	-8,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	15	-21,5%	5	n.s.	17	20	-14,2%
Autres éléments hors exploitation	1	14	-91,0%	0	n.s.	1	14	-91,9%
Résultat avant impôt	206	226	-8,9%	187	+10,2%	392	443	-11,4%
Coefficient d'exploitation	76,6%	74,6%	+2,0 pt	77,2%	-0,6 pt	76,9%	74,5%	+2,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						1,9	1,9	+0,0%

- PNB : +6,3% / 1S17
 - Bonne performance d'ensemble
- Frais de gestion : +9,7% / 1S17
 - +7,8% hors projets spécifiques de transformation dans l'Asset Management et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker dans Real Estate
 - En lien avec le développement des métiers
- Résultat avant impôt : -11,4% / 1S17
 - -3,9% hors éléments non récurrents*

* Plus-value de cession d'un immeuble au 2T17, projets spécifiques de transformation (Asset Management) et coûts liés à l'acquisition de Strutt & Parker (Real Estate)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 64

Corporate and Institutional Banking - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	2 979	3 197	-6,8%	2 906	+2,5%	5 885	6 420	-8,3%
Frais de gestion	-1 970	-1 988	-0,9%	-2 389	-17,5%	-4 360	-4 494	-3,0%
Résultat brut d'exploitation	1 009	1 209	-16,6%	517	+95,0%	1 526	1 926	-20,8%
Coût du risque	-23	118	n.s.	31	n.s.	8	172	-95,4%
Résultat d'exploitation	986	1 328	-25,7%	548	+79,9%	1 534	2 098	-26,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	5	+21,3%	9	-22,8%	15	13	+15,8%
Autres éléments hors exploitation	3	15	-78,9%	2	+71,0%	5	15	-65,8%
Résultat avant impôt	996	1 349	-26,2%	558	+78,3%	1 554	2 126	-26,9%
Coefficient d'exploitation	66,1%	62,2%	+3,9 pt	82,2%	-16,1 pt	74,1%	70,0%	+4,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)						20,3	21,9	-7,2%

- PNB : -8,3% / base élevée au 1S17
 - -4,4% hors effet de change défavorable et plus-values réalisées au 2T17 dans Corporate Banking
 - Contexte de marché moins porteur pour FICC en Europe / 1S17
- Frais de gestion : -3,0% / 1S17
 - -4,1% hors IFRIC 21* : effet des mesures de réductions des coûts
- Coût du risque :
 - Rappel : reprises de provisions très significatives au 1S17
- Fonds propres alloués : -7,2% / 1S17
 - Optimisation des ressources financières dans le cadre du plan de transformation
 - RONE** : 17,7%

* 483 M€ de taxes et contributions comptabilisées au 1S18 (451 M€ au 1S17) ; ** Retour sur fonds propres alloués avant impôt (résultat semestriel annualisé)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 65

Corporate and Institutional Banking Global Markets - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	1 447	1 523	-5,0%	1 498	-3,4%	2 945	3 277	-10,1%
dont FICC	729	883	-17,4%	805	-9,4%	1 535	2 057	-25,4%
dont Equity & Prime Services	718	640	+12,1%	692	+3,7%	1 410	1 220	+15,6%
Frais de gestion	-955	-997	-4,2%	-1 275	-25,1%	-2 230	-2 421	-7,9%
Résultat brut d'exploitation	492	526	-6,4%	223	n.s.	715	856	-16,5%
Coût du risque	-37	39	n.s.	28	n.s.	-9	36	n.s.
Résultat d'exploitation	455	565	-19,6%	251	+81,0%	706	892	-20,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	-1	n.s.	1	+4,2%	2	-1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	3	-53,7%	0	n.s.	1	2	-40,2%
Résultat avant impôt	457	567	-19,3%	252	+81,1%	709	893	-20,6%
Coefficient d'exploitation	66,0%	65,5%	+0,5 pt	85,1%	-19,1 pt	75,7%	73,9%	+1,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)						7,4	8,4	-11,0%

- PNB : -10,1% / base élevée au 1S17
 - Contexte peu favorable pour FICC en Europe ce semestre
 - Bonne croissance d'Equity & Prime Services tirée par le rebond des volumes sur les dérivés d'actions et le bon développement du prime brokerage
- Frais de gestion : -7,9% / 1S17
 - -10,2% hors IFRIC 21*
 - Effet des mesures de réduction des coûts
- Fonds propres alloués : -11,0% / 1S17
 - Baisse de la Value at Risk / 1S17 et effet de l'optimisation des ressources financières (redimensionnement notamment de portefeuilles peu rentables)

* 331 M€ de taxes et contributions comptabilisées au 1S18 (307 M€ au 1S17)



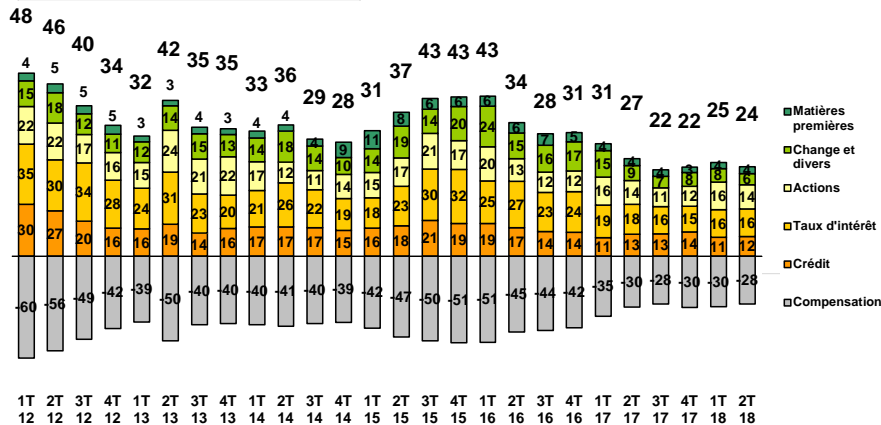
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 66

Corporate and Institutional Banking

Risques de marché - 1S18

VaR (1 jour, 99%) moyenne



- VaR en baisse toujours à un niveau très faible*
 - Légère baisse sur le change et les actions
 - Aucun événement de *backtesting* constaté ce trimestre
 - Seulement 18 événements de perte au-delà de la VaR depuis le 01.01.2007, soit moins de 2 par an sur longue période incluant la crise, confirmant la robustesse du modèle interne de calcul de la VaR (1 jour, 99%)

* VaR calculée pour le suivi des limites de marché ; ** Perte théorique ne prenant pas en compte le résultat intraday et les commissions perçues



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 67

Corporate and Institutional Banking

Corporate Banking - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	1 015	1 176	-13,7%	904	+12,2%	1 919	2 167	-11,5%
Frais de gestion	-596	-590	+1,0%	-691	-13,8%	-1 288	-1 282	+0,5%
Résultat brut d'exploitation	418	586	-28,6%	213	+96,7%	631	886	-28,7%
Coût du risque	13	78	-83,6%	1	n.s.	14	135	-89,7%
Résultat d'exploitation	431	664	-35,1%	214	n.s.	645	1 021	-36,8%
Éléments hors exploitation	7	19	-64,0%	9	-27,7%	16	26	-37,5%
Résultat avant impôt	438	683	-35,9%	223	+96,1%	661	1 047	-36,8%
Coefficient d'exploitation	58,8%	50,2%	+8,6 pt	76,5%	-17,7 pt	67,1%	59,1%	+8,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)						12,0	12,7	-5,1%

- PNB : -11,5% / 1S17
 - -2,5% hors effet de change défavorable et plus-values réalisées au 2T17
 - Moindres opérations significatives en Europe / base élevée au 1S17 (report d'introductions en bourse notamment) mais bonnes performances des zones Amériques et Asie Pacifique
 - Bonne progression des activités de transaction (cash management et trade finance)
- Frais de gestion : +0,5% / 1S17
 - Bonne maîtrise des coûts du fait des mesures d'économies*
- Coût du risque :
 - Rappel : reprises de provisions très significatives au 1S17
- Fonds propres alloués : -5,1% / 1S17
 - Effet de l'optimisation des ressources financières dans le cadre du plan de transformation

* Impact négligeable d'IFRIC 21 : 125 M€ de taxes et contributions comptabilisés au 1S18 contre 127 M€ au 1S17



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 68

Corporate and Institutional Banking Securities Services - 1S18

En millions d'euros	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
Produit net bancaire	517	498	+3,9%	505	+2,4%	1 022	975	+4,8%
Frais de gestion	-419	-400	+4,6%	-423	-1,0%	-842	-791	+6,5%
Résultat brut d'exploitation	98	97	+0,9%	82	+20,0%	180	185	-2,5%
Coût du risque	2	1	+67,0%	1	+76,6%	3	1	n.s.
Résultat d'exploitation	100	99	+1,7%	83	+20,8%	183	186	-1,5%
Éléments hors exploitation	1	0	+85,1%	0	n.s.	0	1	-64,8%
Résultat avant impôt	101	99	+1,9%	83	+21,9%	183	186	-1,7%
Coefficient d'exploitation	81,0%	80,5%	+0,5 pt	83,8%	-2,8 pt	82,4%	81,1%	+1,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)						0,9	0,9	-2,6%

	30.06.18	30.06.17	Variation / 30.06.17	31.03.18	Variation / 31.03.17
Securities Services					
Actifs en conservation (en Md€)	9 046	9 001	+0,5%	9 401	-3,8%
Actifs sous administration (en Md€)	2 372	2 191	+8,3%	2 218	+6,9%
	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18
Nombre de transactions (en millions)	24,2	22,9	+5,9%	23,7	+2,1%









- PNB : +4,8% / 1S17
 - Effet de la hausse des volumes et des nouveaux mandats
- Frais de gestion : +6,5% / 1S17
 - +5,3% hors IFRIC 21*
 - En lien avec le bon développement de l'activité (mise en œuvre des nouveaux mandats)

* 27 M€ de taxes et contributions comptabilisées au 1S18 contre 17 M€ au 1S17


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 69

Corporate and Institutional Banking Transactions - 2T18

	Germany – Bayer AG <i>Refinancing of Monsanto acquisition</i> - EUR 5bn Multi-Tranche Senior Unsecured Notes Active Bookrunner, June 2018 - USD 15bn Multi-Tranche Senior Unsecured Notes Passive Bookrunner, June 2018 - EUR 6bn Rights Issue Joint Bookrunner, June 2018		China - Zhejiang Geely Holding Group EUR 2.1bn Term Loan Facility for 8.2% Acquisition in Volvo Truck Joint Mandated Lead Arranger / Facility and Security Agent June 2018
	Germany - Volkswagen International Finance N.V. €2.75bn Dual-Tranche hybrid The transaction was to refinance the issuer's outstanding 3.875% Non-Call Sept. 2018 notes and to finance general corporate purposes. Joint Active Bookrunner – June 2018		France / South Korea – L'Oréal Sole Financial Advisor to L'Oréal for the acquisition of Stylenanda May 2018
	Switzerland – Syngenta Finance N.V. USD 4.75bn Multi-Tranche 144A / Reg S Offering Refinancing of the remaining amounts drawn under the CNAC Saturn (NL) B.V. ("CNAC") Facilities Agreement. Active Bookrunner – April 2018		Brazil – Grupo Carrefour Brasil BRL 1.5bn Debenture Issuance Joint Bookrunner April 2018
	Switzerland /France – Givaudan Advisor to Givaudan for the acquisition of a 40.6% stake in Naturex through blocks acquisition followed by a mandatory tender offer April 2018		France / Netherlands – Unibail-Rodamco-Westfield Appointed to provide shareholder services and structuring & management services for the new group's stapled shares April 2018


BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 70

Corporate and Institutional Banking Classements et « Awards » - 2T18

- **Global Markets et Corporate Banking:**
 - Exane BNP Paribas pan-European Survey: #1 Overall Broker, #1 Overall Research, #1 Equity Sector Research (*Exel survey – June 2018*)
- **Global Markets:**
 - #1 All bonds in Euros and #8 All International bonds (*Dealogic, H1 2018*)
 - Most Impressive Bank for Corporate Debt Capital Market in Euros and five other #1 rankings (*Global Capital Bond Awards 2018*)
 - Interest Rate Derivatives House of the Year (*Global Capital Americas Derivatives Awards 2018*)
- **Securities Services:**
 - Asset Servicing Technology Innovation of the Year, Collateral Management System of the Year and Global Custody Survey Winner 2018 (*Global Investor Investment Excellence Awards 2018 – June 2018*)
- **Corporate Banking:**
 - #1 EMEA Syndicated Loan Bookrunner by volume and number of deals (*Thomson Reuters, H1 2018*)
 - Best Supply Chain Finance Bank (*GTR Leaders in Trade 2018*)
 - Best Export Finance Bank (*Trade Finance Magazine*)



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 71

Autres Activités - 2T18

En millions d'euros	2T18	2T17	1T18	1S18	1S17
Produit net bancaire	156	3	11	167	360
Frais de gestion	-409	-300	-374	-784	-608
<i>Dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	-275	-168	-211	-486	-279
Résultat brut d'exploitation	-253	-297	-363	-616	-248
Coût du risque	-13	-94	-11	-25	-106
Résultat d'exploitation	-267	-391	-374	-641	-353
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	19	44	22	41	63
Autres éléments hors exploitation	46	2	110	156	-6
Résultat avant impôt	-201	-346	-242	-444	-296

- **Revenus**
 - Rappel : en application d'IFRS 9, la réévaluation de dette propre n'est plus comptabilisée en PNB mais en capitaux propres à compter du 1^{er} janvier 2018 (DVA* négligeable au 2T18 ; réévaluation de dette propre et DVA* au 2T17 : -200 M€)
 - Rappel 2T17 : plus-value de cession de 4,78% de Euronext : +85 M€
- **Frais de gestion**
 - Coûts de transformation des métiers : -267 M€ (-153 M€ au 2T17)
 - Coûts de restructuration des acquisitions (notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD) : -8 M€ (-15 M€ au 2T17)

* Risque de crédit propre inclus dans les dérivés



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 72

Autres Activités - 1S18

- Revenus
 - Rappel : en application d'IFRS 9, la réévaluation de dette propre n'est plus comptabilisée en PNB mais en capitaux propres à compter du 1^{er} janvier 2018 (DVA* négligeable au 1S18 ; réévaluation de dette propre et DVA* au 1S17 : -207 M€)
 - Rappel 1S17 : plus-value de cession de titres Shinhan (+148 M€) et Euronext (+85 M€)
 - Baisse ce semestre de la contribution de Principal Investments (base élevée au 1S17)
- Frais de gestion
 - Coûts de transformation des Métiers : -473 M€ (-243 M€ au 1S17)
 - Coûts de restructuration des acquisitions (notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD) : -13 M€ (-36 M€ au 1S17)
- Autres éléments hors exploitation
 - Plus-value sur la cession d'un immeuble : +101 M€ au 1S18

* Risque de crédit propre inclus dans les dérivés



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 73

Répartition des taxes et contributions soumises à IFRIC 21 - 1S18

<i>En millions d'euros</i>	1S18	1S17
Domestic Markets*	-451	-422
Banque De Détail en France*	-101	-89
BNL bc*	-43	-40
Banque De Détail en Belgique*	-276	-263
Autres Activités*	-30	-30
International Financial Services	-136	-126
Personal Finance	-59	-43
International Retail Banking*	-27	-36
Assurance	-35	-30
Gestion Institutionnelle et Privée	-14	-17
Corporate & Institutional Banking	-483	-451
Corporate Banking	-125	-127
Global Markets	-331	-307
Securities Services	-27	-17
Autres Activités	-69	-64
TOTAL	-1 138	-1 062

* Incluant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 74

Répartition des coûts de transformation des Métiers présentés en Autres Activités - 2T18

<i>En millions d'euros</i>	2T18	1T18	2017	4T17	3T17	2T17	1T17
Retail Banking & Services	-161	-124	-464	-201	-125	-93	-45
Domestic Markets	-76	-60	-200	-93	-48	-42	-17
Banque De Detail en France	-45	-33	-129	-58	-31	-28	-12
BNL bc	-4	-3	-17	-9	-5	-2	-1
Banque De Detail en Belgique	-20	-18	-33	-17	-6	-8	-2
Autres Activités	-7	-7	-22	-9	-6	-5	-2
International Financial Services	-85	-64	-264	-109	-76	-51	-28
Personal Finance	-23	-22	-64	-27	-16	-14	-7
International Retail Banking	-30	-19	-102	-37	-31	-20	-13
Assurance	-14	-9	-46	-20	-16	-6	-3
Gestion Institutionnelle et Privée	-19	-14	-53	-25	-14	-10	-5
Corporate & Institutional Banking	-106	-81	-301	-117	-80	-61	-43
Corporate Banking	-41	-15	-96	-52	-15	-17	-12
Global Markets	-47	-50	-149	-41	-49	-35	-24
Securities Services	-17	-16	-56	-24	-16	-9	-7
Autres Activités	-1	-0	-91	-90	-0	1	-1
TOTAL	-267	-206	-856	-408	-205	-153	-90



Résultats du Groupe

Résultats des pôles

Résultats détaillés du 1S18

Annexes



Nombre d'actions et Bénéfice Net par Action

Nombre d'actions

<i>en millions</i>	30-juin-18	31-déc.-17
Nombre d'actions (fin de période)	1 250	1 249
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période)	1 248	1 248
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 248	1 246

Bénéfice Net par Action

<i>en millions</i>	30-juin-18	30-juin-17
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 248	1 246
Résultat net part du Groupe	3 960	4 290
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-189	-184
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	0	0
Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI	3 771	4 106
Bénéfice Net par Action (BNA) en euros	3,02	3,30



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 77

Ratios de fonds propres et Actif net par Action

Ratios de fonds propres

	30-juin-18	31-déc.-17
Ratio de solvabilité global (a)	14,5%	14,8%
Ratio Tier 1 (a)	12,8%	13,2%
Ratio Common equity Tier 1 (a)	11,5%	11,9%

(a) Bâle 3 (CRD4), tenant compte des dispositions transitoires prévues par la CRR (mais avec déduction complète des écarts d'acquisition), sur la base des risques pondérés à 641 Md€ au 31.12.2017 et à 657 Md€ au 30.06.2018. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

Actif Net par Action

<i>en millions d'euros</i>	30-juin-18	1-janv.-18	31-déc.-17	
	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39	
Capitaux propres part du Groupe	98 711	99 426	101 983	(1)
<i>(Impact IFRS 9 sur les capitaux propres comptables)</i>		-2 533		
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	1 009	1 787	3 198	
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	8 167	8 172	8 172	(2)
dont rémunération nette d'impôts à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	121	66	66	(3)
Actif Net Comptable (a)	90 423	91 188	93 745	(1)-(2)-(3)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	12 511	12 443	12 443	
Actif Net Comptable Tangible (a)	77 912	78 745	81 302	
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période) en millions	1 248	1 248	1 248	
Actif Net Comptable par Action (euros)	72,4	73,1	75,1	
dont actif net comptable par action non réévalué (euros)	71,6	71,7	72,6	
Actif Net Comptable Tangible par Action (euros)	62,4	63,1	65,1	

(a) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 78

en millions d'euros	1S18	1S17	
Résultat net part du Groupe (RNPG)	3 960	4 290	(1)
Eléments exceptionnels (après impôts) (a)	-247	-95	(2)
Contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) et taxes après impôts	-954	-881	(3)
RNPG annualisé (éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés) (b)	9 121	9 556	(4)
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) et effet change	-367	-361	
Impact des coûts de transformation et de restructuration annualisés	-331	-179	
RNPG retraité pour le calcul du ROE / ROTE	8 423	9 016	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués (c)	87 712	85 161	
Rentabilité des fonds propres	9,6%	10,6%	
Moyenne des capitaux propres permanents tangibles, non réévalués (d)	75 235	72 343	
Rentabilité des fonds propres	11,2%	12,5%	

(a) Cf. disposition 30 de la présentation ; (b) Au 30.06.18 et au 30.06.17, (4) = 2 * [(1)-(2)-(3)] + (2)+(3)

(c) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende) ;

(d) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition).

Capitaux permanents part du Groupe non réévalués (utilisés pour le calcul de la rentabilité des fonds propres)

en millions d'euros	30-juin-18 IFRS 9	1-janv.-18 IFRS 9	31-déc.-17 IAS 39	
Actif Net Comptable	90 423	91 188	93 745	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (gains latents ou différés)	1 009	1 787	3 198	(2)
dont dividende 2017		3 769	3 769	(3)
dont hypothèse de distribution de dividende 2018	4 495			(4)
Annualisation du résultat retraité (a)	5 161			(5)
Impact des coûts de transformation et de restructuration annualisés	-331			(6)
Annualisation des coupons courus non échus	42			(7)
Capitaux propres permanents part du Groupe, non réévalués (b)	89 791	85 632	86 778	(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)+(7)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	12 511	12 443	12 443	
Capitaux propres permanents tangibles part du Groupe, non réévalués (b)	77 280	73 189	74 335	

(a) RNPG du 1S18 hors éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires ;

(b) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et après hypothèse de distribution de dividende



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 79

Un bilan de qualité

Créances douteuses / encours bruts

	30-juin-18 IFRS 9	1-janv-18 IFRS 9
Créances douteuses (a) / encours bruts (b)	2,9%	3,0%

(a) Encours douteux de créances sur la clientèle et les établissements de crédit non nettés des garanties, bilan et hors bilan, y compris titres enregistrés en coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres

(b) Encours bruts de créances sur la clientèle et établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres enregistrés en coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres

Taux de couverture

en milliards d'euros	30-juin-18 IFRS 9	1-janv-18 IFRS 9
Provisions (a)	22,1	22,9
Engagements douteux (b)	27,8	28,6
Taux de couverture Stage 3	79,4%	80,2%

(a) Provisions Stage 3

(b) Engagements douteux bruts (clientèles et établissements de crédit), bilan et hors bilan, net des garanties, y compris titres enregistrés en coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)

Réserve de liquidité immédiatement disponible

en milliards d'euros	30-juin-18	1-janv-18
Réserve de liquidité immédiatement disponible (a)	308	285

(a) Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales ("counterbalancing capacity") tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, et diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 80

Ratio common equity Tier 1

Ratio common equity Tier 1 de Bâle 3 plein* (passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels)

en Milliards d'euros	30-juin-18	31-mars-18
Capitaux propres	104,2	105,3
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-8,2	-8,2
Dividende 2017		-3,8
Projet de distribution de dividende 2018	-1,9	-0,7
Ajustements réglementaires sur capitaux propres**	-1,1	-1,1
Ajustements réglementaires sur intérêts minoritaires	-2,9	-2,8
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	-13,0	-12,7
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-0,8	-0,8
Autres ajustements réglementaires	-0,5	-0,7
Déduction des engagements de paiement irrévocable***	-0,5	-0,5
Fonds propres Common Equity Tier One	75,3	74,1
Actifs pondérés	657	638
Ratio Common Equity Tier 1	11,5%	11,6%

* CRD4, tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013 ; ** Y compris Prudent Valuation Adjustment; *** Nouvelle consigne générale du SSM



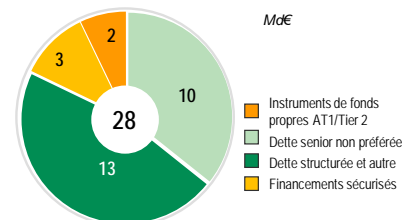
BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 81

Ressources de marché à moyen / long terme Programme 2018

- Répartition indicative du programme 2018 de refinancement MLT de 28 Md€
 - 2 Md€ d'émissions d'AT1 et Tier 2 (objectif cible total d'instruments de capital de 3% des actifs pondérés en 2020)
 - 10 Md€ de senior non préférée (NPS), en ligne avec 2017
 - 13 Md€ de dette structurée et autre
 - 3 Md€ de financements sécurisés répartis également entre covered bonds et opérations de titrisation
- 80% du programme 2018 déjà réalisé**
 - Tier 2 : 1,25 Md USD
 - Dette senior préférée et non préférée émise en 2018** : 21,4 Md€
 - Près de 90% du programme de NPS réalisé
- Dette senior émise en 2018** : 21,4 Md€ maturité moyenne de 4,7 ans, mid-swap +39 pb
 - Dont émissions de NPS : 8,9 Md€ (maturité moyenne de 6,6 ans, mid-swap +59 pb)
 - Dont émissions de dette préférée : 11,3 Md€ (maturité moyenne de 2,8 ans, mid-swap +14 pb)
 - Dont financement sécurisé : 1,1 Md€ (7,5 ans, mid-swap -3 pb)

Répartition du programme 2018



Principales émissions de l'année

NPS	NPS	Tier 2 / NPS	NPS
 2 Md\$ 3,375% 7 ans UST + 103pb	 1,25 Md€ 1,125% 8 ans long Mid-swap + 47pb	 Dual tranche 1,25 Md USD 15NC10 Tier 2 UST + 150pb & 1,5 MdUS\$ NPS 5 ans UST+90pb	 Samurai Bonds Multi-tranches 5 / 7/10 ans pour 64,5 Md JPY (-500 Mt€) YOS+20/25/36 pb

80% du programme 2018 déjà réalisé

* Sous réserve des conditions de marché; ** Au 19 juillet 2018



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 82

Coût du risque sur encours (1/2)

Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

	2015	2016	1T17	2T17	3T17	4T17	2017	1T18	2T18
Domestic Markets*									
Encours début de trimestre (en Md€)	339,2	344,4	356,4	359,2	365,6	367,8	362,3	397,2	398,4
Coût du risque (en M€)	1 812	1 515	319	355	311	370	1 356	270	204
Coût du risque (en pb, annualisé)	53	44	36	40	34	40	37	27	20
BDDF*									
Encours début de trimestre (en Md€)	144,7	144,3	151,5	154,2	158,2	159,6	155,9	187,5	185,4
Coût du risque (en M€)	343	342	79	80	65	107	331	59	54
Coût du risque (en pb, annualisé)	24	24	21	21	17	27	21	13	12
BNL bc*									
Encours début de trimestre (en Md€)	77,4	77,4	79,4	78,5	77,6	77,6	78,3	78,1	77,6
Coût du risque (en M€)	1 248	959	228	222	203	218	871	169	127
Coût du risque (en pb, annualisé)	161	124	115	113	105	113	111	87	66
BDDB*									
Encours début de trimestre (en Md€)	91,5	96,4	98,7	99,3	102,0	101,7	100,4	102,0	104,3
Coût du risque (en M€)	85	98	-1	28	23	15	65	6	-2
Coût du risque (en pb, annualisé)	9	10	0	11	9	6	6	2	-1

* Avec la Banque Privée à 100%



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 83

Coût du risque sur encours (2/2)

Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

	2015	2016	1T17	2T17	3T17	4T17	2017	1T18	2T18
BancWest*									
Encours début de trimestre (en Md€)	55,0	60,3	67,3	66,7	63,5	62,2	64,9	61,4	59,6
Coût du risque (en M€)	50	85	22	38	32	20	111	20	5
Coût du risque (en pb, annualisé)	9	14	13	23	20	13	17	13	3
Europe Méditerranée*									
Encours début de trimestre (en Md€)	38,8	39,1	38,3	38,3	38,3	37,9	38,2	38,2	38,2
Coût du risque (en M€)	466	437	67	70	60	62	259	70	55
Coût du risque (en pb, annualisé)	120	112	70	73	62	66	68	73	58
Personal Finance									
Encours début de trimestre (en Md€)	57,0	61,4	65,9	68,9	70,9	68,9	68,7	80,6	82,9
Coût du risque (en M€)	1 176	979	240	225	273	271	1 009	276	265
Coût du risque (en pb, annualisé)	206	159	146	131	154	157	147	137	128
CIB - Corporate Banking									
Encours début de trimestre (en Md€)	116,5	118,7	123,4	128,6	122,8	119,2	123,5	131,1	127,0
Coût du risque (en M€)	138	292	-57	-78	-4	209	70	-1	-13
Coût du risque (en pb, annualisé)	12	25	-19	-24	-1	70	6	0	-4
Groupe**									
Encours début de trimestre (en Md€)	698,9	709,8	737,6	742,9	739,1	734,9	738,6	776,9	780,8
Coût du risque (en M€)	3 797	3 262	592	662	668	985	2 907	615	567
Coût du risque (en pb, annualisé)	54	46	32	36	36	54	39	32	29

* Avec la Banque Privée à 100% ; ** Y compris coût du risque des activités de marché, International Financial Services et Autres Activités



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 84

Actifs pondérés Bâle 3*

- Actifs pondérés Bâle 3* : 657 Md€ au 30.06.18 (638 Md€ au 31.03.18)
 - Impact de l'effet change en lien avec la dépréciation de l'euro
 - Hausse des actifs pondérés liés au risque de crédit
 - Actifs pondérés liés au risque opérationnel portés au niveau de la méthode standard

en Md€	30.06.18	31.03.18
Risque de Crédit	516	504
Risque Opérationnel	74	68
Risque de Contrepartie	30	29
Risque Marché / Change	18	19
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	4	4
Autres**	16	15
Total des actifs pondérés Bâle 3*	657	638

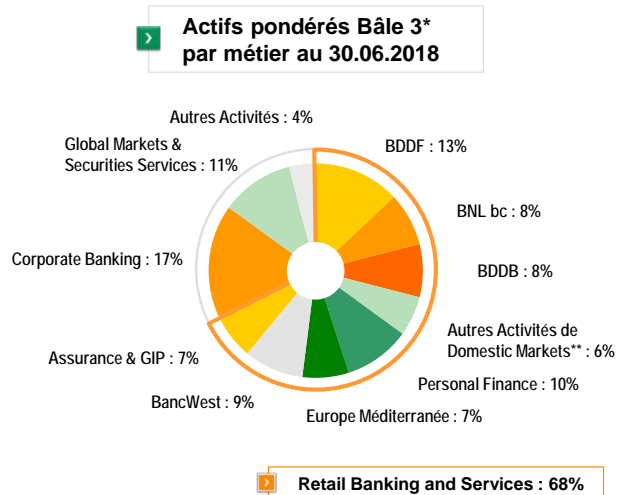
* CRD4; ** Inclut les DTA et les participations significatives dans les entités du secteur financier, sujets à une pondération de 250%



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 85

Actifs pondérés Bâle 3 par métier*



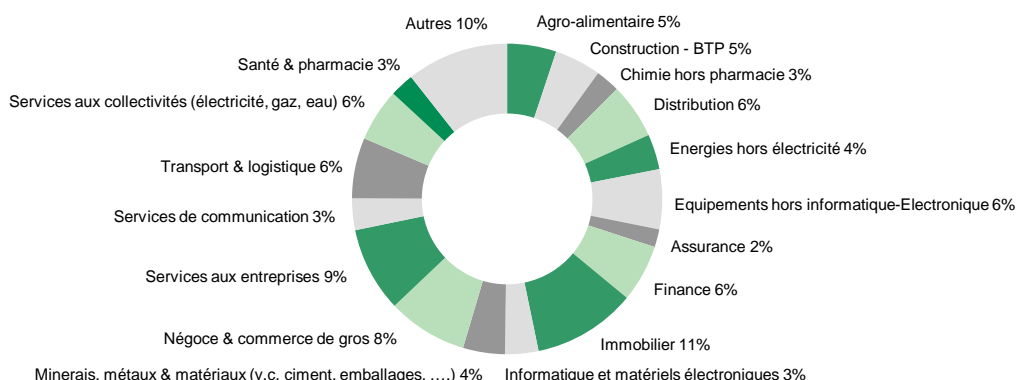
* CRD4; ** Y compris Luxembourg



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 86

Ventilation des engagements commerciaux par secteur d'activité (classe d'exposition « entreprises »)



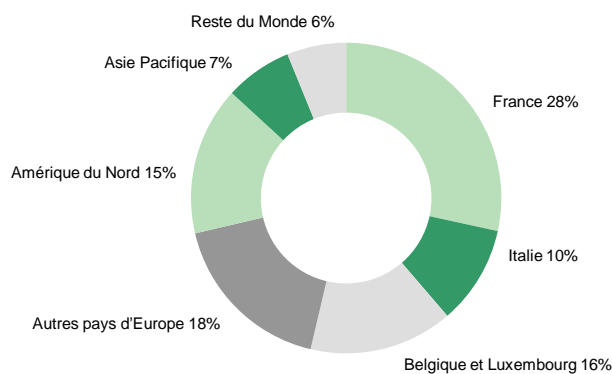
Engagements bruts, bilan et hors bilan, non pondérés de la classe d'exposition « entreprises » = 661 Md€ au 30.06.2018



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 87

Ventilation des engagements commerciaux par zone géographique



Engagements bruts, bilan et hors bilan, non pondérés = 1 559 Md€ au 30.06.2018



BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2018 | 88

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - GROUPE

	2T18	2T17	2T18 / 2T17	1T18	2T18 / 1T18	1S18	1S17	1S18 / 1S17
<i>En millions d'euros</i>								
Produit net bancaire	11 206	10 938	+2,5%	10 798	+3,8%	22 004	22 235	-1,0%
Frais de gestion	-7 368	-7 071	+4,2%	-8 260	-10,8%	-15 628	-15 190	+2,9%
Résultat brut d'exploitation	3 838	3 867	-0,7%	2 538	+51,2%	6 376	7 045	-9,5%
Coût du risque	-567	-662	-14,4%	-615	-7,8%	-1 182	-1 254	-5,7%
Résultat d'exploitation	3 271	3 205	+2,1%	1 923	+70,1%	5 194	5 791	-10,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	132	223	-40,8%	162	-18,5%	294	388	-24,2%
Autres éléments hors exploitation	50	33	+51,5%	171	-70,8%	221	36	n.s.
Eléments hors exploitation	182	256	-28,9%	333	-45,3%	515	424	+21,5%
Résultat avant impôt	3 453	3 461	-0,2%	2 256	+53,1%	5 709	6 215	-8,1%
Impôt sur les bénéfices	-918	-943	-2,7%	-558	+64,5%	-1 476	-1 695	-12,9%
Intérêts minoritaires	-142	-122	+16,4%	-131	+8,4%	-273	-230	+18,7%
Résultat net part du groupe	2 393	2 396	-0,1%	1 567	+52,7%	3 960	4 290	-7,7%
Coefficient d'exploitation	65,8%	64,6%	+1,2 pt	76,5%	-10,7 pt	71,0%	68,3%	+2,7 pt

L'information financière de BNP Paribas pour le deuxième trimestre 2018 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée.

L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : <http://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

RÉSULTAT PAR POLE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2018

		Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		3 792	4 279	2 979	11 050	156	11 206
	var/2T17	-0,3%	+8,7%	-6,8%	+1,0%	n.s.	+2,5%
	var/1T18	-0,7%	+5,4%	+2,5%	+2,4%	n.s.	+3,8%
Frais de gestion		-2 454	-2 534	-1 970	-6 959	-409	-7 368
	var/2T17	+1,6%	+7,1%	-0,9%	+2,8%	+36,6%	+4,2%
	var/1T18	-15,0%	-2,9%	-17,5%	-11,8%	+9,4%	-10,8%
Résultat brut d'exploitation		1 338	1 745	1 009	4 091	-253	3 838
	var/2T17	-3,5%	+11,3%	-16,6%	-1,7%	-14,7%	-0,7%
	var/1T18	+43,5%	+20,2%	+95,0%	+41,0%	-30,2%	+51,2%
Coût du risque		-205	-326	-23	-554	-13	-567
	var/2T17	-42,5%	-1,2%	n.s.	-2,5%	-85,9%	-14,4%
	var/1T18	-24,0%	-10,6%	n.s.	-8,3%	+16,9%	-7,8%
Résultat d'exploitation		1 133	1 418	986	3 538	-267	3 271
	var/2T17	+9,9%	+14,6%	-25,7%	-1,6%	-31,9%	+2,1%
	var/1T18	+70,8%	+30,6%	+79,9%	+54,0%	-28,8%	+70,1%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-3	109	7	113	19	132
Autres éléments hors exploitation		1	-1	3	4	46	50
Résultat avant impôt		1 132	1 526	996	3 654	-201	3 453
	var/2T17	+7,5%	+8,7%	-26,2%	-4,0%	-41,7%	-0,2%
	var/1T18	+71,9%	+19,1%	+78,3%	+46,3%	-17,0%	+53,1%

		Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		3 792	4 279	2 979	11 050	156	11 206
	2T17	3 803	3 935	3 197	10 935	3	10 938
	1T18	3 820	4 060	2 906	10 787	11	10 798
Frais de gestion		-2 454	-2 534	-1 970	-6 959	-409	-7 368
	2T17	-2 417	-2 367	-1 988	-6 771	-300	-7 071
	1T18	-2 888	-2 609	-2 389	-7 886	-374	-8 260
Résultat brut d'exploitation		1 338	1 745	1 009	4 091	-253	3 838
	2T17	1 387	1 568	1 209	4 164	-297	3 867
	1T18	933	1 451	517	2 901	-363	2 538
Coût du risque		-205	-326	-23	-554	-13	-567
	2T17	-356	-331	118	-568	-94	-662
	1T18	-269	-365	31	-604	-11	-615
Résultat d'exploitation		1 133	1 418	986	3 538	-267	3 271
	2T17	1 031	1 237	1 328	3 596	-391	3 205
	1T18	664	1 086	548	2 297	-374	1 923
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-3	109	7	113	19	132
	2T17	21	153	5	179	44	223
	1T18	-6	137	9	140	22	162
Autres éléments hors exploitation		1	-1	3	4	46	50
	2T17	1	14	15	31	2	33
	1T18	1	58	2	61	110	171
Résultat avant impôt		1 132	1 526	996	3 654	-201	3 453
	2T17	1 053	1 405	1 349	3 807	-346	3 461
	1T18	659	1 281	558	2 498	-242	2 256
Impôt sur les bénéfices							-918
Intérêts minoritaires							-142
Résultat net part du groupe							2 393

RESULTATS PAR PÔLE AU PREMIER SEMESTRE 2018

		Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		7 613	8 339	5 885	21 837	167	22 004
	var/1S17	+0,0%	+6,3%	-8,3%	-0,2%	-53,5%	-1,0%
Frais de gestion		-5 342	-5 143	-4 360	-14 844	-784	-15 628
	var/1S17	+2,4%	+5,5%	-3,0%	+1,8%	+28,9%	+2,9%
Résultat brut d'exploitation		2 271	3 195	1 526	6 992	-616	6 376
	var/1S17	-5,2%	+7,5%	-20,8%	-4,1%	n.s.	-9,5%
Coût du risque		-474	-692	8	-1 157	-25	-1 182
	var/1S17	-29,8%	+7,2%	-95,4%	+0,8%	-76,7%	-5,7%
Résultat d'exploitation		1 797	2 504	1 534	5 835	-641	5 194
	var/1S17	+4,5%	+7,6%	-26,9%	-5,0%	+81,3%	-10,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-8	246	15	253	41	294
Autres éléments hors exploitation		2	58	5	65	156	221
Résultat avant impôt		1 791	2 808	1 554	6 153	-444	5 709
	var/1S17	+1,9%	+6,9%	-26,9%	-5,5%	+49,7%	-8,1%
Impôt sur les bénéfices							-1 476
Intérêts minoritaires							-273
Résultat net part du groupe							3 960

HISTORIQUE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
GROUPE						
PNB	11 206	10 798	10 532	10 394	10 938	11 297
Frais de gestion	-7 368	-8 260	-7 621	-7 133	-7 071	-8 119
RBE	3 838	2 538	2 911	3 261	3 867	3 178
Coût du risque	-567	-615	-985	-668	-662	-592
Résultat d'exploitation	3 271	1 923	1 926	2 593	3 205	2 586
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	132	162	175	150	223	165
Autres éléments hors exploitation	50	171	21	230	33	3
Résultat avant impôt	3 453	2 256	2 122	2 973	3 461	2 754
Impôt sur les bénéfices	-918	-558	-580	-828	-943	-752
Intérêts minoritaires	-142	-131	-116	-102	-122	-108
Résultat net part du groupe	2 393	1 567	1 426	2 043	2 396	1 894
Coefficient d'exploitation	65,8%	76,5%	72,4%	68,6%	64,6%	71,9%

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
RETAIL BANKING & SERVICES - HORS EFFETS PEL/CEL						
PNB	8 071	7 879	7 881	7 707	7 737	7 719
Frais de gestion	-4 988	-5 497	-5 101	-4 854	-4 784	-5 305
RBE	3 082	2 383	2 780	2 853	2 953	2 414
Coût du risque	-531	-634	-722	-662	-686	-634
Résultat d'exploitation	2 551	1 748	2 058	2 191	2 267	1 780
SME	107	132	147	162	174	139
Autres éléments hors exploitation	0	59	55	361	16	11
Résultat avant impôt	2 658	1 939	2 261	2 714	2 457	1 930
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	53,0	52,8	51,4	50,9	50,7	50,6

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
RETAIL BANKING & SERVICES						
PNB	8 071	7 880	7 894	7 714	7 738	7 717
Frais de gestion	-4 988	-5 497	-5 101	-4 854	-4 784	-5 305
RBE	3 083	2 384	2 793	2 860	2 955	2 412
Coût du risque	-531	-634	-722	-662	-686	-634
Résultat d'exploitation	2 552	1 749	2 071	2 198	2 269	1 778
SME	107	132	147	162	174	139
Autres éléments hors exploitation	0	59	55	361	16	11
Résultat avant impôt	2 659	1 940	2 273	2 721	2 458	1 927
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	53,0	52,8	51,4	50,9	50,7	50,6

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
DOMESTIC MARKETS - HORS EFFETS PEL/CEL (Intégrant 100% de Banque Privée France, Italie, Belgique, Luxembourg)*						
PNB	3 938	3 969	3 897	3 918	3 951	3 952
Frais de gestion	-2 528	-2 971	-2 653	-2 599	-2 488	-2 880
RBE	1 411	998	1 244	1 319	1 463	1 072
Coût du risque	-204	-270	-370	-311	-355	-319
Résultat d'exploitation	1 206	727	874	1 008	1 108	753
SME	-3	-6	7	23	21	11
Autres éléments hors exploitation	1	1	1	3	1	5
Résultat avant impôt	1 205	723	882	1 034	1 130	769
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-73	-65	-70	-64	-78	-61
Résultat avant impôt de Domestic Markets	1 132	658	812	970	1 052	707
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	24,7	24,4	24,6	24,3	24,1	23,8

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
DOMESTIC MARKETS (Intégrant 2/3 de Banque Privée France, Italie, Belgique et Luxembourg)						
PNB	3 792	3 820	3 768	3 786	3 803	3 807
Frais de gestion	-2 454	-2 888	-2 582	-2 524	-2 417	-2 799
RBE	1 338	933	1 185	1 262	1 387	1 008
Coût du risque	-205	-269	-369	-310	-356	-319
Résultat d'exploitation	1 133	664	817	952	1 031	689
SME	-3	-6	7	22	21	11
Autres éléments hors exploitation	1	1	1	3	1	5
Résultat avant impôt	1 132	659	825	977	1 053	705
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	24,7	24,4	24,6	24,3	24,1	23,8

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANQUE DE DETAIL EN FRANCE (Intégrant 100% de Banque Privée France)*						
PNB	1 593	1 595	1 554	1 592	1 607	1 618
<i>dont revenus d'intérêt</i>	875	891	888	904	886	909
<i>dont commissions</i>	718	704	665	688	721	708
Frais de gestion	-1 104	-1 189	-1 175	-1 183	-1 116	-1 184
RBE	489	406	379	409	492	434
Coût du risque	-54	-59	-107	-65	-80	-79
Résultat d'exploitation	435	347	272	344	412	355
Eléments hors exploitation	1	0	0	1	0	0
Résultat avant impôt	437	346	272	344	412	356
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-39	-39	-38	-36	-40	-39
Résultat avant impôt de BDDF	397	307	234	309	372	316
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	9,4	9,4	9,3	9,2

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANQUE DE DETAIL EN FRANCE - HORS EFFETS PEL/CEL (Intégrant 100% de Banque Privée France)*						
PNB	1 593	1 594	1 541	1 585	1 606	1 620
<i>dont revenus d'intérêt</i>	875	890	876	897	885	912
<i>dont commissions</i>	718	704	665	688	721	708
Frais de gestion	-1 104	-1 189	-1 175	-1 183	-1 116	-1 184
RBE	489	405	366	402	490	436
Coût du risque	-54	-59	-107	-65	-80	-79
Résultat d'exploitation	435	346	259	337	411	358
Eléments hors exploitation	1	0	0	1	0	0
Résultat avant impôt	436	345	259	337	411	358
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-39	-39	-38	-36	-40	-39
Résultat avant impôt de BDDF	397	306	221	302	371	319
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	9,4	9,4	9,3	9,2

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANQUE DE DETAIL EN FRANCE (Intégrant 2/3 de Banque Privée France)						
PNB	1 517	1 517	1 481	1 518	1 531	1 541
Frais de gestion	-1 068	-1 151	-1 140	-1 145	-1 079	-1 146
RBE	449	367	341	374	452	395
Coût du risque	-53	-59	-107	-65	-80	-79
Résultat d'exploitation	396	307	234	308	372	316
Eléments hors exploitation	1	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	397	307	234	309	372	316
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	9,4	9,4	9,3	9,2

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

** Rappel Provision PEL/CEL : provision, comptabilisée dans le PNB de la Banque de Détail en France, en regard du risque généré par les Plans Epargne Logement (PEL) et Comptes Epargne Logement (CEL) sur l'ensemble de leur durée.

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
Effet PEL / CEL	0	1	13	7	1	-2

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BNL banca commerciale (Intégrant 100% de Banque Privée Italie)*						
PNB	698	713	732	719	729	727
Frais de gestion	-438	-480	-457	-445	-430	-469
RBE	259	233	275	274	299	258
Coût du risque	-127	-169	-218	-203	-222	-228
Résultat d'exploitation	132	63	57	71	77	30
Eléments hors exploitation	-1	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	130	63	57	71	77	30
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-10	-12	-11	-9	-12	-12
Résultat avant impôt de BNL bc	120	51	46	63	65	18
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,5	5,4	5,8	5,8	5,7	5,7

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BNL banca commerciale (Intégrant 2/3 de Banque Privée Italie)						
PNB	675	691	710	699	707	706
Frais de gestion	-427	-470	-447	-434	-420	-460
RBE	248	221	263	265	287	247
Coût du risque	-127	-170	-217	-203	-222	-228
Résultat d'exploitation	122	51	46	62	65	18
Eléments hors exploitation	-1	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	120	51	46	63	65	18
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,5	5,4	5,8	5,8	5,7	5,7

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANQUE DE DETAIL EN BELGIQUE (Intégrant 100% de Banque Privée Belgique)*						
PNB	917	934	894	921	930	931
Frais de gestion	-552	-835	-601	-570	-560	-823
RBE	365	99	293	351	370	108
Coût du risque	2	-6	-15	-23	-28	1
Résultat d'exploitation	367	93	278	328	343	109
SME	1	-3	2	17	6	-4
Autres éléments hors exploitation	0	1	1	3	2	0
Résultat avant impôt	368	92	281	347	351	106
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-23	-13	-19	-18	-25	-10
Résultat avant impôt de BDDB	345	79	262	329	325	96
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,6	5,6	5,3	5,2	5,2	5,1

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANQUE DE DETAIL EN BELGIQUE (Intégrant 2/3 de Banque Privée Belgique)						
PNB	872	887	849	879	882	889
Frais de gestion	-529	-803	-577	-547	-537	-790
RBE	344	85	272	332	346	99
Coût du risque	0	-4	-14	-23	-28	1
Résultat d'exploitation	344	80	259	309	317	99
SME	1	-3	2	17	6	-4
Autres éléments hors exploitation	0	1	1	3	2	0
Résultat avant impôt	345	79	262	329	325	96
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,6	5,6	5,3	5,2	5,2	5,1

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
AUTRES ACTIVITES DE DOMESTIC MARKETS Y COMPRIS LUXEMBOURG (Intégrant 100% de Banque Privée Luxembourg)*						
PNB	731	728	730	692	686	674
Frais de gestion	-433	-467	-420	-400	-382	-405
RBE	298	261	310	292	304	269
Coût du risque	-25	-36	-30	-19	-26	-14
Résultat d'exploitation	273	225	279	273	278	256
SME	-3	-2	5	5	14	14
Autres éléments hors exploitation	0	-1	0	0	0	5
Résultat avant impôt	271	223	284	277	292	274
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets	270	222	283	277	291	274
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	4,3	4,2	4,0	3,9	3,9	3,9

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
AUTRES ACTIVITES DE DOMESTIC MARKETS Y COMPRIS LUXEMBOURG (Intégrant 2/3 de Banque Privée Luxembourg)						
PNB	728	725	727	690	683	671
Frais de gestion	-431	-464	-419	-399	-381	-403
RBE	297	260	309	291	303	269
Coût du risque	-25	-36	-30	-19	-26	-14
Résultat d'exploitation	272	225	278	272	277	255
SME	-3	-2	5	5	14	14
Autres éléments hors exploitation	0	-1	0	0	0	5
Résultat avant impôt	270	222	283	277	291	274
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	4,3	4,2	4,0	3,9	3,9	3,9

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES						
PNB	4 279	4 060	4 126	3 928	3 935	3 909
Frais de gestion	-2 534	-2 609	-2 519	-2 330	-2 367	-2 506
RBE	1 745	1 451	1 608	1 598	1 568	1 404
Coût du risque	-326	-365	-353	-352	-331	-315
Résultat d'exploitation	1 418	1 086	1 254	1 246	1 237	1 089
SME	109	137	141	140	153	128
Autres éléments hors exploitation	-1	58	54	358	14	6
Résultat avant impôt	1 526	1 281	1 449	1 744	1 405	1 222
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	28,3	28,3	26,8	26,5	26,6	26,7

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
PERSONAL FINANCE						
PNB	1 381	1 354	1 280	1 222	1 220	1 201
Frais de gestion	-672	-725	-639	-575	-579	-634
RBE	709	629	641	647	641	568
Coût du risque	-265	-276	-271	-273	-225	-240
Résultat d'exploitation	443	353	369	375	415	328
SME	8	15	19	21	30	20
Autres éléments hors exploitation	-2	4	0	24	0	5
Résultat avant impôt	450	373	389	420	445	353
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	7,1	7,0	5,8	5,5	5,4	5,3

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
EUROPE MEDITERRANEE (Intégrant 100% de Banque Privée Turquie)*						
PNB	614	581	581	573	590	592
Frais de gestion	-402	-416	-414	-403	-420	-424
RBE	212	165	167	170	170	168
Coût du risque	-55	-70	-62	-60	-70	-67
Résultat d'exploitation	157	96	105	110	100	101
SME	43	41	49	47	53	48
Autres éléments hors exploitation	-1	54	3	1	-1	0
Résultat avant impôt	199	191	158	159	152	150
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	-1	0	-1	-1
Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée	199	191	157	158	151	149
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	4,8	4,8	4,9	5,0	5,0	5,0

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
EUROPE MEDITERRANEE (Intégrant 2/3 de Banque Privée Turquie)						
PNB	612	579	579	571	588	590
Frais de gestion	-401	-415	-413	-401	-419	-423
RBE	211	164	167	170	169	167
Coût du risque	-55	-70	-62	-60	-70	-67
Résultat d'exploitation	156	95	105	110	99	100
SME	43	41	49	47	53	48
Autres éléments hors exploitation	-1	54	3	1	-1	0
Résultat avant impôt	199	191	157	158	151	149
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	4,8	4,8	4,9	5,0	5,0	5,0

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANCWEST (Intégrant 100% de Banque Privée Etats-Unis)*						
PNB	731	683	738	734	762	761
Frais de gestion	-488	-495	-483	-482	-513	-556
RBE	243	188	255	251	249	205
Coût du risque	-5	-20	-20	-32	-38	-22
Résultat d'exploitation	239	168	235	219	211	183
SME	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	1	3	1	-1
Résultat avant impôt	239	168	236	222	212	182
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-7	-6	-6	-5	-5	-5
Résultat avant impôt de BancWest	232	162	230	217	206	177
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	6,0	5,9	6,4	6,4	6,6	6,7

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
BANCWEST (Intégrant 2/3 de Banque Privée Etats-Unis)						
PNB	716	669	724	720	748	748
Frais de gestion	-480	-487	-475	-474	-505	-548
RBE	236	182	249	246	243	200
Coût du risque	-5	-20	-20	-32	-38	-22
Résultat d'exploitation	232	162	229	214	206	178
Eléments hors exploitation	0	0	1	3	1	-1
Résultat avant impôt	232	162	230	217	206	177
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	6,0	5,9	6,4	6,4	6,6	6,7

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
ASSURANCE						
PNB	735	661	636	662	619	597
Frais de gestion	-342	-367	-317	-311	-297	-326
RBE	393	294	319	351	322	271
Coût du risque	1	0	5	1	-1	-1
Résultat d'exploitation	394	294	324	352	321	271
SME	46	75	53	63	55	54
Autres éléments hors exploitation	0	0	49	325	0	1
Résultat avant impôt	440	369	425	740	376	326
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	8,5	8,7	7,8	7,7	7,7	7,8

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVEE						
PNB	834	795	907	753	760	773
Frais de gestion	-639	-614	-675	-569	-567	-576
RBE	195	181	233	183	193	198
Coût du risque	-2	0	-5	12	4	14
Résultat d'exploitation	193	181	228	195	197	212
SME	12	5	19	8	15	5
Autres éléments hors exploitation	1	0	1	5	14	0
Résultat avant impôt	206	187	248	208	226	217
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9

* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING						
PNB	2 979	2 906	2 626	2 658	3 197	3 223
Frais de gestion	-1 970	-2 389	-1 883	-1 897	-1 988	-2 506
RBE	1 009	517	744	761	1 209	717
Coût du risque	-23	31	-264	10	118	54
Résultat d'exploitation	986	548	480	772	1 328	770
SME	7	9	13	-2	5	8
Autres éléments hors exploitation	3	2	-1	8	15	0
Résultat avant impôt	996	558	491	778	1 349	778
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	20,3	19,9	21,1	21,4	21,9	22,1
<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
CORPORATE BANKING						
PNB	1 015	904	1 050	948	1 176	991
Frais de gestion	-596	-691	-603	-546	-590	-691
RBE	418	213	447	402	586	299
Coût du risque	13	1	-209	4	78	57
Résultat d'exploitation	431	214	238	407	664	356
Eléments hors exploitation	7	9	5	6	19	7
Résultat avant impôt	438	223	243	413	683	364
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	12,0	11,9	12,4	12,5	12,7	12,6
<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
GLOBAL MARKETS						
PNB	1 447	1 498	1 073	1 234	1 523	1 754
<i>dont FICC</i>	729	805	592	801	883	1 174
<i>dont Equity & Prime Services</i>	718	692	482	433	640	580
Frais de gestion	-955	-1 275	-875	-958	-997	-1 424
RBE	492	223	198	276	526	330
Coût du risque	-37	28	-57	6	39	-3
Résultat d'exploitation	455	251	142	281	565	327
SME	1	1	5	-6	-1	0
Autres éléments hors exploitation	1	0	1	6	3	0
Résultat avant impôt	457	252	147	281	567	326
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	7,4	7,1	7,8	8,0	8,4	8,7
<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
SECURITIES SERVICES						
PNB	517	505	503	476	498	478
Frais de gestion	-419	-423	-405	-392	-400	-390
RBE	98	82	98	84	97	87
Coût du risque	2	1	2	0	1	0
Résultat d'exploitation	100	83	100	84	99	87
Eléments hors exploitation	1	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	101	83	100	84	99	88
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8

<i>en millions d'euros</i>	2T18	1T18	4T17	3T17	2T17	1T17
AUTRES ACTIVITES						
PNB	156	11	12	22	3	358
Frais de gestion	-409	-374	-637	-382	-300	-308
<i>Dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	-275	-211	-456	-222	-168	-110
RBE	-253	-363	-625	-361	-297	49
Coût du risque	-13	-11	1	-16	-94	-11
Résultat d'exploitation	-267	-374	-625	-377	-391	38
SME	19	22	15	-10	44	19
Autres éléments hors exploitation	46	110	-33	-139	2	-8
Résultat avant impôt	-201	-242	-642	-525	-346	49

Indicateurs alternatifs de performance - Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
PNB des Pôles Opérationnels	<p>Somme du PNB de Domestic Markets (avec PNB de Domestic Markets incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg), IFS et de CIB</p> <p>PNB Groupe BNP Paribas = PNB Pôles Opérationnels + PNB Autres Activités</p> <p>La réconciliation avec le PNB Groupe est fournie dans le tableau « Résultats par pôle »</p>	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas
PNB hors effet PEL/CEL	<p>PNB retraité de l'effet PEL/CEL</p> <p>La réconciliation avec le PNB Groupe est fournie dans le tableau « Historique des résultats trimestriels »</p>	Mesure représentative du PNB de la période retraité de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Compte de résultat d'une activité de banque de détail avec 100% de la Banque Privée	<p>Compte de résultat d'une activité de banque de détail incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée</p> <p>La réconciliation avec le PNB Groupe est fournie dans le tableau « Historique des résultats trimestriels »</p>	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque de détail y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque de détail (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat))
Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21	<p>Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21</p> <p>Le détail de l'impact IFRIC 21 est fourni dans la page « Répartition des taxes et contributions soumises à IFRIC 21 » des diapositives de présentation des résultats</p>	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion au 1 ^{er} semestre excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité au 1 ^{er} trimestre pour l'ensemble de l'année
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	<p>Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période</p> <p>Les détails du calcul sont fournis dans l'annexe « Coût du risque sur encours » des diapositives de présentation des résultats</p>	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Résultat net part du Groupe hors exceptionnels	<p>Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels</p> <p>Le détail des éléments exceptionnels est fourni dans la page « Principaux éléments exceptionnels » des diapositives de présentation des résultats</p>	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment les coûts de transformation et de restructuration
Rentabilité des fonds propres (ROE)	<p>Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats</p>	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	<p>Les détails du calcul du ROTÉ sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats</p>	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas

Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

Rappel

Produit Net Bancaire (PNB) : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

Frais de gestion : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

Pôles Opérationnels : ils regroupent les trois pôles suivants :

- Domestic Markets composé de : Banque De Détail en France (BDDF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque De Détail en Belgique (BDDB), Autres activités de Domestic Markets qui comprend Arval, Leasing Solutions, Personal Investors, Nickel et la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
- International Financial Services (IFS) composé de : Europe Méditerranée, BancWest, Personal Finance, Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Gestion d'actifs, Wealth Management et Real Estate ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant : Corporate Banking, Global Markets, Securities Services.

1.3 Notations long-terme

Notation LT/CT	S&P	Fitch	Moody's	DBRS
Au 4 mai 2018	A/A-1 (perspective stable)	A+/F1 (perspective stable)	Aa3/Prime-1 (perspective stable)	AA (low)/R-1 (middle) (perspective stable)
Au 1 ^{er} Août 2018	A/A-1 (perspective positive)	A+/F1 (perspective stable)	Aa3/Prime-1 (perspective stable)	AA (low)/R-1 (middle) (perspective stable)
Date de la dernière revue	4 juillet 2018	21 juin 2018	27 septembre 2017	13 juillet 2018

1.4 Parties liées

Pour BNP Paribas, les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans la note 7.h aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017.

1.5 Facteurs de risques et d'incertitudes

Pour BNP Paribas, les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite en pages 253 à 263 du document de référence et rapport financier annuel 2017, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent document.

1.6 Evénements récents

Il n'y a pas eu depuis le 4 mai 2018, date de publication de la première actualisation du Document de référence et rapport financier annuel 2017, d'évènement significatif susceptible d'apparaître dans cette section, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent document.

2. Gouvernement d'entreprise

2.1 Composition du Conseil d'administration

Jean LEMIERRE
 Jean-Laurent BONNAFE
Jacques ASCHENBROICH
Pierre André DE CHALENDAR
Monique COHEN
Wouter De PLOEY
 Hugues EPAILLARD
Marion GUILLOU
Denis KESSLER
Laurence PARISOT
Daniela SCHWARZER
Michel TILMANT
 Sandrine VERRIER
Jane Fields WICKER-MIURIN

En italique : administrateurs indépendants au regard des dispositions du Code Afep-Medef

2.2 Le Comité exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 1^{er} Août 2018 des membres suivants :

Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général ;
Philippe Bordenave, Directeur Général délégué ;
Jacques d'Estais, Directeur Général adjoint ; International Financial Services ;
Michel Konczaty, Directeur Général adjoint ;
Thierry Laborde, Directeur Général adjoint ; Domestic Markets ;
Alain Papiasse, Directeur Général adjoint ; Amérique du Nord, Corporate and Institutional Banking ;
Marie-Claire Capobianco, responsable de la Banque De Détail en France ;
Laurent David, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
Stefaan Decraene, responsable d'International Retail Banking ;
Renaud Dumora, Directeur Général de BNP Paribas Cardif ;
Yann Gérardin, responsable de Corporate and Institutional Banking ;
Maxime Jadot, responsable de BNP Paribas Fortis ;
Nathalie Hartmann, responsable de la fonction Conformité Groupe ;
Yves Martrenchar, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
Andrea Munari, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;
Éric Raynaud, responsable de la région Asie-Pacifique ;
Frank Roncey, responsable de Group Risk Management ;
Antoine Sire, responsable de l'Engagement d'entreprise ;
Thierry Varène, Délégué Général aux Grands Clients ; Chairman de Corporate Clients Financing and Advisory EMEA.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3. Information financière au 30 juin 2018

3.1 Etats Financiers au 30 juin 2018 :

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018

**ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

BILAN AU 30 JUIN 2018

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2018

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Résumé des principes comptables appliqués par le groupe

- 1.a Normes comptables
- 1.b Principes de consolidation
- 1.c Conversion des opérations en devises
- 1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités
- 1.e Actifs et passifs financiers
- 1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance
- 1.g Immobilisations
- 1.h Contrats de location
- 1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
- 1.j Avantages bénéficiant au personnel
- 1.k Paiements à base d'actions
- 1.l Provisions de passif
- 1.m Impôt courant et différé
- 1.n Tableau des flux de trésorerie
- 1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION et de l'application DEs NORMEs IFRS 9 ET IFRS 15

- 2.a Effets des changements de présentation et de la comptabilisation des titres en date de règlement
- 2.b Effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15

3. nOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT du premier semestre 2018

- 3.a Marge d'intérêts
- 3.b Commissions
- 3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat
- 3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au cout amorti
- 3.e Produit net des activités d'assurance
- 3.f Produits et charges des autres activités
- 3.g Autres charges générales d'exploitation
- 3.h Coût du risque
- 3.i Impôts sur les bénéfices

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. nOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 juin 2018

- 5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat
- 5.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres
- 5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
- 5.d Actifs financiers au coût amorti
- 5.e Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.g Placements des activités d'assurance
- 5.h Provisions techniques et autres passifs d'assurance
- 5.i Impôts courants et différés
- 5.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers
- 5.k Ecarts d'acquisition
- 5.l Provisions pour risques et charges
- 5.m Compensation des actifs et passifs financiers

6. Engagements donnes ou recus

6.a Engagements de financement donnes ou reçus

6.b Engagements de garantie donnes par signature

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a Evolution du capital et résultat par action

7.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

7.c Regroupement d'entreprises

7.d Intérêts minoritaires

7.e Evènement postérieur à la clôture

7.f Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

7.g Périmètre de consolidation

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2018 et 2017. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2016 est consultable dans l'actualisation du 31 juillet 2017, enregistrée sous le numéro D.17-0132-A02, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2017 sous le numéro D.17-0132.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour présenter séparément les actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance et harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1^{er} janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 5 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2018	1er semestre 2017 ⁽¹⁾
		IFRS 9 et IFRS 15	IAS 39
Intérêts et produits assimilés	3.a	17 948	16 756
Intérêts et charges assimilées	3.a	(7 495)	(6 084)
Commissions (produits)	3.b	6 502	6 479
Commissions (charges)	3.b	(1 842)	(1 758)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	3 545	2 928
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	3.d	170	1 106
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.d	14	21
Produits nets des activités d'assurance	3.e	2 133	1 914
Produits des autres activités	3.f	6 612	5 745
Charges des autres activités	3.f	(5 583)	(4 872)
PRODUIT NET BANCAIRE		22 004	22 235
Frais de personnel		(8 385)	(8 337)
Autres charges générales d'exploitation	3.g	(6 434)	(6 048)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(809)	(805)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 376	7 045
Coût du risque	3.h	(1 182)	(1 254)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 194	5 791
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		294	388
Gains nets sur autres actifs immobilisés		206	29
Ecart d'acquisition	5.k	15	7
RESULTAT AVANT IMPOT		5 709	6 215
Impôt sur les bénéfices	3.i	(1 476)	(1 695)
RESULTAT NET		4 233	4 520
dont intérêts minoritaires		273	230
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		3 960	4 290
Résultat par action	7.a	3,02	3,30
Résultat dilué par action	7.a	3,02	3,30

⁽¹⁾ Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres" et reclassement des gains nets sur prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance en "gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti", reclassement des éléments relatifs aux activités d'assurance au sein du « Produit net des activités d'assurance » et reclassement des intérêts sur instruments détenus à des fins de transaction au sein des « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 ⁽¹⁾ <i>IAS 39</i>
Résultat net	4 233	4 520
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(753)	(1 944)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(959)	(2 057)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(156)	(1 468)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(315)	578
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(99)	(720)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(253)	(165)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(60)	(8)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(413)	(98)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(1)	3
- Impôts sur les bénéfices	296	233
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	42	(412)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	206	113
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(16)	
<i>Eléments cédés au cours de l'exercice</i>		
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	141	
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	177	155
- Impôts sur les bénéfices	(97)	(42)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	1	
Total cumulé	3 480	2 576
- Part du Groupe	3 192	2 470
- Part des minoritaires	288	106

⁽¹⁾ Nouvelle présentation tenant compte des changements décrits dans la note 2.a : reclassement des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" des activités d'assurance en "variations de valeur des placements des activités d'assurance" et de la redénomination des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" hors activités d'assurance en "variations de valeur sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres".

BILAN AU 30 JUIN 2018

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 ⁽¹⁾ IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2017 ⁽²⁾ IAS 39
ACTIF				
Caisse, banques centrales		211 441	178 433	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	182 883	130 326	122 964
Prêts et opérations de pension	5.a	285 578	144 948	143 988
Instruments financiers dérivés	5.a	240 778	229 896	229 897
Instruments financiers dérivés de couverture		11 750	13 721	13 723
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette	5.b	50 465	53 942	110 881
Instruments de capitaux propres	5.b	2 319	2 330	6 928
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	22 433	20 356	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	5.d	747 799	731 176	735 013
Titres de dette	5.d	71 432	69 426	15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 972	3 064	3 064
Placement des activités d'assurance	5.g	233 617	227 712	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	5.i	7 197	7 368	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	5.j	102 346	92 961	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence		5 787	6 221	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		25 773	25 000	25 000
Immobilisations incorporelles		3 412	3 327	3 327
Ecarts d'acquisition	5.k	8 389	9 571	9 571
Actifs non courants destinés à être cédés	7.d	18 114		
TOTAL ACTIF		2 234 485	1 949 778	1 952 166
DETTES				
Banques centrales		5 948	1 471	1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	95 521	67 087	67 087
Dépôts et opérations de pensions	5.a	330 679	174 645	174 645
Dettes représentées par un titre	5.a	56 877	50 490	50 490
Instruments financiers dérivés	5.a	233 935	227 644	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture		13 535	15 682	15 682
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	97 569	76 503	76 503
Dettes envers la clientèle	5.e	783 854	760 941	760 941
Dettes représentées par un titre	5.f	162 489	148 156	148 156
Dettes subordonnées	5.f	16 553	15 951	15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 696	2 372	2 372
Passifs d'impôts courants et différés	5.i	2 507	2 234	2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	5.j	88 037	80 472	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	5.h	214 317	210 494	210 494
Provisions pour risques et charges	5.l	10 236	11 084	11 061
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.d	15 487		
TOTAL DETTES		2 130 240	1 845 226	1 844 957
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital et réserves</i>		<i>93 742</i>	<i>89 880</i>	<i>91 026</i>
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		<i>3 960</i>	<i>7 759</i>	<i>7 759</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		97 702	97 639	98 785
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1 009	1 787	3 198
Total part du Groupe		98 711	99 426	101 983
Intérêts minoritaires		5 534	5 126	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES		104 245	104 552	107 209
TOTAL PASSIF		2 234 485	1 949 778	1 952 166

⁽¹⁾ Données au 1er janvier 2018 après effets de l'application des normes IFRS 9 et 15, tels que décrits dans la note 2.b.

⁽²⁾ Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers, le reclassement des instruments financiers des activités d'assurance au sein des "Placements des activités d'assurance" et les effets de la comptabilisation des titres en date de règlement.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2018

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2018	1er semestre 2017
		IFRS 9 et IFRS 15	IAS 39
Résultat avant impôt		5 709	6 215
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		7 303	11 753
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 554	2 245
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(25)	(22)
Dotations nettes aux provisions		6 369	5 110
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(294)	(388)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(475)	35
Charges nettes des activités de financement		64	185
Autres mouvements		(890)	4 588
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		11 775	68 794
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		39 095	69 579
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(24 164)	2 336
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 435)	(2 622)
Impôts versés		(721)	(499)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		24 787	86 762
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		607	685
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(541)	(527)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		66	158
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(4 044)	(3 823)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		7 553	1 951
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		3 509	(1 872)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 395	(4 990)
IMPACTS NON MONETAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		(724)	-
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		29 033	80 058
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		175 061	155 963
Comptes actifs de caisse, banques centrales		178 446	160 400
Comptes passifs de banques centrales		(1 471)	(233)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	8 063	6 513
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(9 906)	(10 775)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(71)	58
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		204 094	236 021
Comptes actifs de caisse, banques centrales		211 455	243 384
Comptes passifs de banques centrales		(5 948)	(3 785)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	9 451	6 966
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(10 828)	(10 508)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(36)	(36)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		29 033	80 058

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Situation au 31 décembre 2016	26 948	8 430	59 118	94 496				
Affectation du résultat de l'exercice 2016			(3 369)	(3 369)				
Augmentations de capital et émissions	66			66				
Réduction ou remboursement de capital		(638)		(638)				
Mouvements sur titres propres	(38)	33	33	28				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(149)	(149)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			1	1				
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			242	242				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires								
Autres variations								
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			113	113				
Résultat net du premier semestre 2017			4 290	4 290				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice								
Situation au 30 juin 2017	26 976	7 825	60 281	95 082				
Affectation du résultat de l'exercice 2016								
Augmentations de capital et émissions	22	636	(2)	656				
Réduction ou remboursement de capital		(289)	64	(225)				
Mouvements sur titres propres	53		(43)	10				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(162)	(162)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires								
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			11	11				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires								
Autres variations			(34)	(34)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			45	45				
Résultat net du second semestre 2017			3 469	3 469				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice								
Situation au 31 décembre 2017	27 051	8 172	63 630	98 853				
Nouvelle présentation (note 2.a)			(68)	(68)			68	68
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	27 051	8 172	63 562	98 785			68	68
Effets de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)			(1 122)	(1 122)	561	(323)		238
Effets de l'application de la norme IFRS 15 (note 2.b)			(24)	(24)				
Situation au 1er janvier 2018	27 051	8 172	62 416	97 639	561	(323)	68	306
Affectation du résultat de l'exercice 2017			(3 772)	(3 772)				
Augmentations de capital et émissions	49			49				
Mouvements sur titres propres	(36)	(5)	(126)	(167)				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(134)	(134)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			6	6				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires								
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			127	127			9	9
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(7)	(7)				
Autres variations			(2)	(2)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			1	1	(33)	90	129	186
Résultat net du premier semestre 2018			3 960	3 960				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice								
Situation au 30 juin 2018	27 064	8 167	62 471	97 702	528	(233)	206	501

DU 1er JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2018

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total part du groupe	Intérêts minoritaires (note 7.d)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
645	4 372		1 152	6 169	100 665	4 555	105 220
				-	(3 369)	(117)	(3 486)
				-	66		66
				-	(638)		(638)
				-	28		28
				-	2	1	3
				-	(149)	(1)	(150)
				-	1	(1)	-
				-	242	591	833
				-	-	(6)	(6)
				-	-	(1)	(1)
(1 669)	(304)		40	(1 933)	(1 820)	(124)	(1 944)
				-	4 290	230	4 520
						(21)	(21)
(1 024)	4 068		1 192	4 236	99 318	5 106	104 424
						(14)	(14)
				-	656		656
				-	(225)		(225)
				-	10		10
				-	1	1	2
				-	(162)	(1)	(163)
				-	-	493	493
(89)	10		1	(78)	(67)	(487)	(554)
				-	-	(2)	(2)
				-	(34)	24	(10)
(1 079)	106		(55)	(1 028)	(983)	(92)	(1 075)
				-	3 469	218	3 687
					-	(20)	(20)
(2 192)	4 184		1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 947)	1 947		-	-		-
(2 192)	2 237	1 947	1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 648)		(1)	(1 649)	(2 533)	(100)	(2 633)
					(24)		(24)
(2 192)	589	1 947	1 137	1 481	99 426	5 126	104 552
				-	(3 772)	(151)	(3 923)
				-	49	4	53
				-	(167)		(167)
				-	2	2	4
				-	(134)	(1)	(135)
				-	6	(6)	
				-	-	19	19
(29)	10			(19)	117	304	421
				-	(7)	(27)	(34)
				-	(2)	1	(1)
(209)	(273)	(163)	(309)	(954)	(767)	15	(752)
				-	3 960	273	4 233
					-	(25)	(25)
(2 430)	326	1 784	828	508	98 711	5 534	104 245

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a Normes comptables

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne⁴⁷. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe applique :

- la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018.

IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances commerciales et de location et actifs de contrats (Phase 2), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture (Phase 3).

La norme a modifié les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option.

S'agissant de la comptabilité de couverture (micro-couverture), le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » adopté par l'Union Européenne le 3 novembre 2017. Cet amendement donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1er janvier 2021 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

⁴⁷ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC) dans le cadre de l'adoption par l'Union Européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2020.

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » adoptée par l'Union Européenne respectivement le 22 septembre 2016.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

L'entrée en vigueur des autres normes ou amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 est optionnelle, hormis l'amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

En 2018, les travaux de recensement et d'analyse des contrats concernés se poursuivent. L'application de la norme se traduira par une augmentation des actifs et passifs liée aux contrats de location actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. Cet impact devrait provenir principalement des contrats de location immobilière et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et de véhicules.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté en 2017 à la suite de sa publication.

1.b Principes de consolidation**1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION*Contrôle exclusif*

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou

principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Écarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"⁴⁸. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La

⁴⁸ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c Conversion des opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires⁴⁹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire ou la date d'enregistrement du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception d'une avance. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

⁴⁹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités

1.d.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat:

- progressivement lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...) ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France.
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, par exemple, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat (par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû est considérée comme raisonnable). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particuliers des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie.

La catégorie « Actifs financier au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, des prises en pension et des titres détenus dans le cadre de la gestion Actif – Passif en vue de collecter les flux contractuels (Bons du trésor, obligations d'Etat et autres titres de dette).

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- Critère du modèle de gestion : Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- Critère des flux de trésorerie : Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.e.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« strate 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés

Définition

Un actif financier est déprécié et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, basées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »)

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres Bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de Défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.e.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dotations et reprises de provisions des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en "Capital et réserves".

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments

couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer

les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs et passifs financiers des entités d'assurance relèvent de la norme IAS 39, comme expliqué dans la note 1.a.1.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.f.1 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats, les charges des cessions en réassurance, les charges des prestations externes (y compris les commissions), ainsi que les charges relatives à la participation aux bénéfices.

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

1.f.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.
- les immeubles de placement
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévue par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la valeur de marché par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39):

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquels il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de comptes, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Placements consolidés par mise en équivalence

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité...) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le

droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;

- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

1.g Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placement des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet

d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.h Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

1. Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.j Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

1. les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
2. les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
3. les indemnités de fin de contrat de travail ;
4. les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.k Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1. Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

2. Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.1 Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.m Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.n Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risqué de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
 - de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
1. du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
 2. du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
 1. des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
 2. de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
 3. de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
 4. de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2) EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à des changements de présentation des comptes et à la comptabilisation des titres en date de règlement :

- les éléments liés aux instruments financiers des entités d'assurance, qui continuent à être comptabilisés selon la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2020, ont été regroupés sur des lignes spécifiques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- en vue de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018, certaines rubriques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ont été renommées ;
- afin de faire converger la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers avec celle utilisée dans les reportings réglementaires, les encours de certaines contreparties ont été reclassés des « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers les « Prêts et créances sur la clientèle » ;
- les opérations sur titres sont désormais comptabilisées en date de règlement, alors qu'elles étaient auparavant enregistrées en date de transaction. Ceci permet la convergence de la représentation des titres au bilan avec les règles de calcul des ratios de liquidité.

Les effets de ces changements sur le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres sont présentés dans la note 2.a.

Puis, au 1^{er} janvier 2018, le Groupe BNP Paribas a mis en application les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 15 :

- les instruments financiers non détenus par des entités d'assurance ont été classés et évalués selon la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » a été mise en œuvre sans effet significatif sur le bilan.

Les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 sont présentés dans la note 2.b.

2.a Effets des changements de présentation et de la comptabilisation des titres en date de règlement

- Bilan**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des actifs et passifs financiers des entités d'assurance (a)	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Autres reclassements	Effets de la comptabilisation des titres en date de règlement (g)	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
ACTIF						
Caisse, banques centrales	178 446					178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	119 452		470 (b)		3 042	122 964
Prêts et opérations de pensions	143 558		224 (b)		206	143 988
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	96 932	(96 238)	(694) (b)			
Instruments financiers dérivés	230 230	(333)				229 897
Instruments financiers dérivés de couverture	13 756	(33)				13 723
Actifs financiers disponibles à la vente	231 975	(114 166)	(117 809) (c)			
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette			110 881 (c)			110 881
Instruments de capitaux propres			6 928 (c)			6 928
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 670	(1 134)	(378) (d)	(23 753) (f)		20 405
Prêts et créances sur la clientèle	727 675	(1 976)	(14 439) (d)	23 753 (f)		735 013
Titres de dette			15 378 (d)			15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					3 064
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 792	(4 231)	(561) (d)			
Placements des activités d'assurance		227 712				227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568					6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	107 211	(3 002)			(11 334)	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 812	(386)				6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	31 213	(6 213)				25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecarts d'acquisition	9 571					9 571
TOTAL ACTIF	1 960 252	-	-	-	(8 086)	1 952 166
DETTES						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	69 313				(2 226)	67 087
Dépôts et opérations de pensions	172 147		2 498 (b)			174 645
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 441		(53 441) (b)			
Dettes représentées par un titre			50 943 (b)		(453)	50 490
Instruments financiers dérivés	228 019	(375)				227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passif financier au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	766 890	(5 949)				760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372					2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466					2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	86 135	(734)			(5 407)	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	203 436	7 058				210 494
Provisions pour risques et charges	11 061					11 061
TOTAL DETTES	1 853 043	-	-	-	(8 086)	1 844 957
CAPITAUX PROPRES						
Capital et réserves	91 094		(68) (e)			91 026
Résultat de la période, part du Groupe	7 759					7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 853	-	(68)	-	-	98 785
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat	172 147		68 (e)			68
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	3 130					3 130
Total part du Groupe	101 983	-	-	-	-	101 983
Réserves et résultat des minoritaires	5 352		30 (e)			5 382
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat			(30) (e)			(30)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	(126)					(126)
Intérêts minoritaires	5 226	-	-	-	-	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	107 209	-	-	-	-	107 209
TOTAL PASSIF	1 960 252	-	-	-	(8 086)	1 952 166

Les changements de présentation par rapport au bilan publié au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(a) Les instruments financiers des entités d'assurance du Groupe continuent d'être comptabilisés et présentés conformément à la norme IAS 39 et sont reclassés pour un montant de 228 milliards d'euros à l'actif du bilan en « Placements des activités d'assurance ». Ces actifs étaient auparavant classés essentiellement en « Actifs financiers disponibles à la vente » pour 114 milliards d'euros et en « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option » pour 96 milliards d'euros. Les reclassements des passifs financiers portent sur des montants moins significatifs.

Le Groupe a procédé à une redénomination des rubriques du bilan et précise dans ce tableau les transitions opérées entre les anciennes et les nouvelles rubriques :

(b) Le « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option », précédemment présenté sur une ligne spécifique à l'actif et au passif, a été ventilé par types d'instruments au sein des autres rubriques de l'agrégat « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ». Ceci porte notamment au passif sur 53 milliards d'euros, classés en « Dettes représentées par un titre » à hauteur de 51 milliards d'euros et en « Dépôts et opérations de pension » à hauteur de 2 milliards d'euros.

(c) Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont désormais présentés dans la rubrique « actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

(d) Les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les titres précédemment classés en « Prêts et créances sur la clientèle » et en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentés sur la ligne « titres de dette » au sein des « Actifs financiers au coût amorti ».

(e) Les effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés de façon distincte au sein de la nouvelle rubrique « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».

(f) Afin d'harmoniser la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers et dans les états réglementaires FINREP, certaines contreparties ont été reclassées de « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers « Prêts et créances sur la clientèle », à hauteur de 24 milliards d'euros.

En outre, les titres ont été comptabilisés en date de règlement (g), ce qui a eu pour effet de diminuer le bilan de 8 milliards d'euros (notamment une diminution de 11 milliards d'euros des « Comptes de régularisation et actifs divers »).

• **Compte de résultat**

En millions d'euros	1er semestre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des produits et charges des activités d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Reclassement des intérêts sur portefeuille de transaction	1er semestre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
Intérêts et produits assimilés	20 633	(1 741)		(2 136)	16 756
Intérêts et charges assimilés	(9 935)	1 763		2 088	(6 084)
Commissions (produits)	6 659	(180)			6 479
Commissions (charges)	(2 884)	1 126			(1 758)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3 262	(382)		48	2 928
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 537	(410)	(1 127)		
<i>dont gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	1 516	(410)	(1 106)		
<i>dont gains nets sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance</i>	21		(21)		
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres			1 106		1 106
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			21		21
Produit net des activités d'assurance		1 914			1 914
Produits des autres activités	21 898	(16 153)			5 745
Charges des autres activités	(18 935)	14 063			(4 872)
PRODUIT NET BANCAIRE	22 235	-	-	-	22 235
Frais de personnel	(8 337)				(8 337)
Autres charges générales d'exploitation	(6 048)				(6 048)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(805)				(805)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 045	-	-	-	7 045
Coût du risque	(1 254)				(1 254)
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 791	-	-	-	5 791
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	388				388
Gains nets sur autres actifs immobilisés	29				29
Ecart d'acquisition	7				7
RESULTAT AVANT IMPOT	6 215	-	-	-	6 215
Impôt sur les bénéfices	(1 695)				(1 695)
RESULTAT NET	4 520	-	-	-	4 520
dont intérêts minoritaires	230				230
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	4 290	-	-	-	4 290

Les produits et charges des activités d'assurance ont été reclassés au sein du poste « Produit net des activités d'assurance » pour un total de 1 914 millions d'euros, qui comprend ainsi :

- les primes émises et la variation de provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire au sens d'IFRS 4 ;
- le produit des placements net de charges ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestation externes des contrats ;
- le résultat des cessions en réassurance.

Les autres soldes relatifs aux activités d'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du compte de résultat en fonction de leur nature.

En outre, les produits et charges d'intérêt sur instruments du portefeuille de transaction, précédemment présentés au sein des « Intérêts et produits / charges assimilés » sont désormais présentés au sein des « Gains nets sur instruments à la valeur de marché par résultat » (soit un montant net de 48 millions d'euros sur le premier semestre 2017).

• **Etat du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

En millions d'euros	1er semestre 2017 IAS 39 <i>ancienne présentation</i>	Reclassement des variations de valeurs des placements de l'activité d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	1er semestre 2017 IAS 39 <i>nouvelle présentation</i>
Résultat net	4 520	-	-	4 520
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 944)	-	-	(1 944)
Eléments pouvant être reclassés au résultat	(2 057)	-	-	(2 057)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 468)			(1 468)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>			578	578
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			(720)	(720)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	413	165	(578)	
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(728)	8	720	
- Variations de valeur des placements de l'activité d'assurance				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		(165)		(165)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		(8)		(8)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(98)			(98)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	3			3
- Impôts sur les bénéfices	233			233
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(412)			(412)
Eléments ne pouvant être reclassés au résultat	113	-	-	113
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	155			155
- Impôts sur les bénéfices	(42)			(42)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence				
TOTAL	2 576	-	-	2 576
- Part du Groupe	2 470			2 470
- Part des minoritaires	106			106

2.b Effets de l'application des normes ifrs 9 et ifrs 15

• Synthèse des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan au 1^{er} janvier 2018

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Effets de l'application de la norme IFRS 9			Effets de l'application de la norme IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
		Reclassements	Variations de valeur			
			Phase 1	Phase 2		
ACTIF						
Caisse, banques centrales	178 446			(13)		178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	122 964	7 353	9			130 326
Prêts et opérations de pensions	143 988	980	(20)			144 948
Instruments financiers dérivés	229 897	(1)				229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723	(2)				13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette	110 881	(57 008)	91	(22)		53 942
Instruments de capitaux propres	6 928	(4 598)				2 330
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405			(49)		20 356
Prêts et créances sur la clientèle	735 013	(980)		(2 857)		731 176
Titres de dette	15 378	54 256	(172)	(36)		69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568		30	754	16	7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875			(12)	98	92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426		(62)	(143)		6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecarts d'acquisition	9 571					9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	-	(124)	(2 378)	114	1 949 778
DETTES						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	67 087					67 087
Dépôts et opérations de pensions	174 645					174 645
Dettes représentées par un titre	50 490					50 490
Instruments financiers dérivés	227 644					227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	760 941					760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372					2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466		5	(245)	8	2 234
Comptes de régularisation et passifs divers	79 994				478	80 472
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	210 494					210 494
Provisions pour risques et charges	11 061			371	(348)	11 084
TOTAL DETTES	1 844 957	-	5	126	138	1 845 226
CAPITAUX PROPRES						
<i>Capital et réserves</i>	91 026	1 308	(12)	(2 418)	(24)	89 880
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	7 759					7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 785	1 308	(12)	(2 418)	(24)	97 639
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	68	238				306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(1 546)	(103)			1 481
Total part du Groupe	101 983	-	(115)	(2 418)	(24)	99 426
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	18	1	(86)		5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)	3				(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(21)	(15)			(162)
Intérêts minoritaires	5 226	-	(14)	(86)	-	5 126
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	107 209	-	(129)	(2 504)	(24)	104 552
TOTAL PASSIF	1 952 166	-	(124)	(2 378)	114	1 949 778

La norme IFRS 15 a un effet net d'impôt de -24 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018. Cet effet est dû :

- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des services de maintenance offerts par les entités de location opérationnelle ;
- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des activités de promotion immobilière.

Les revenus de ces activités sont reconnus au compte de résultat dans les « produits et charges des autres activités ».

• **Détail des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Reclassements phase 1						TOTAL	Soldes après reclassements phase 1
		Catégories IAS 39 d'origine				Reclassement de l'effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe	Autres Reclassements		
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance au coût amorti					
		Titres de dette	Titres de capitaux propres	Titres de dette	Prêts et créances				
ACTIF									
Caisse, banques centrales	178 446							-	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat									
Portefeuille de titres	122 964	1 536 (b)	4 598 (c)	1 216 (f)			3	7 353	130 317
Prêts et opérations de pensions	143 988				980 (f)			980	144 968
Instruments financiers dérivés	229 897						(1)	(1)	229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723						(2)	(2)	13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres									
Titres de dette	110 881	(58 500)(a)(b)		1 492 (e)				(57 008)	53 873
Instruments de capitaux propres	6 928		(4 598)(c)					(4 598)	2 330
Actifs financiers au coût amorti									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405							-	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	735 013				(980)(f)			(980)	734 033
Titres de dette	15 378	56 964 (a)		(2 708)(e)(f)				54 256	69 634
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064							-	3 064
Placements des activités d'assurance	227 712							-	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568							-	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875							-	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426							-	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000							-	25 000
Immobilisations incorporelles	3 327							-	3 327
Ecarts d'acquisition	9 571							-	9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	-	-	-	-	-	-	-	1 952 166
TOTAL DETTES									
TOTAL DETTES	1 844 957	-	-	-	-	-	-	-	1 844 957
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466							-	2 466
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994							-	79 994
dont provisions pour risques et charges	11 061							-	11 061
CAPITAUX PROPRES									
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 785	46 (b)	938 (c)		323 (g)		1	1 308	100 093
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	68		561 (d)		(323)(g)			238	306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(46)	(1 499)(c)(d)				(1)	(1 546)	1 584
Total part du Groupe	101 983	-	-	-	-	-	-	-	101 983
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	5 (b)	14 (c)		(1)(g)			18	5 400
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)		2 (d)		1 (g)			3	(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(5)	(16)(c)(d)					(21)	(147)
Intérêts minoritaires	5 226							-	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	-	-	-	-	-	-	-	107 209
TOTAL PASSIF	1 952 166	-	-	-	-	-	-	-	1 952 166

L'application des dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers a conduit aux principaux effets suivants au 1^{er} janvier 2018 :

- titres auparavant comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres :

(a) les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres de dette auparavant comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres dont le modèle de gestion est la collecte des flux contractuels ont été comptabilisés au coût amorti pour 57 milliards d'euros ; les variations de valeur de marché cumulées de ces titres comptabilisées par capitaux propres au 31 décembre 2017 ont été annulées (170 millions avant impôt, soit 111 millions d'euros en capitaux propres part du Groupe).

(b) par exception, les titres de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ont été comptabilisés en valeur de marché par résultat à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Dans les capitaux propres, ce classement a conduit au transfert de 46 millions d'euros (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».

(c) les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action ont été classés en instruments à la valeur de marché par résultat pour 4,6 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 938 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».

(d) L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été adoptée pour le solde de ces instruments de capitaux propres, soit 2,3 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 561 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » en « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».

	Soldes après reclassements phase 1	Variations de valeur phase 1				TOTAL	Total phase 1	Ajustement dépréciation phase 2	TOTAL effet IFRS 9	Effet IFRS 15	1 janvier 2018
		Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres au coût amorti à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Autres ajustements						
En millions d'euros, au											
ACTIF											
Caisse, banques centrales	178 446					-	-	(13)	(13)		178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat											
Portefeuille de titres	130 317			25 (f)	(16)	9	7 362		7 362		130 326
Prêts et opérations de pensions	144 968			(10)(f)	(10)	(20)	960		960		144 948
Instruments financiers dérivés	229 896					-	(1)		(1)		229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 721					-	(2)		(2)		13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres											
Titres de dette	53 873		84 (e)			91	(56 917)	(22)	(56 939)		53 942
Instruments de capitaux propres	2 330					-	(4 598)		(4 598)		2 330
Actifs financiers au coût amorti											
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405					-	-	(49)	(49)		20 356
Prêts et créances sur la clientèle	734 033					-	(980)	(2 857)	(3 837)		731 176
Titres de dette	69 634	(170)(a)			(2)	(172)	54 084	(36)	54 048		69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					-	-		-		3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					-	-		-		227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568	42 (a)	(25)(e)	(9)(f)	22	30	30	754	784	16	7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875					-	-	(12)	(12)	98	92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426				(62) (h)	(62)	(62)	(143)	(205)		6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					-	-		-		25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					-	-		-		3 327
Ecart d'acquisition	9 571					-	-		-		9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	(128)	59	6	(61)	(124)	(124)	(2 378)	(2 502)	114	1 949 778
TOTAL DETTES											
	1 844 957				5	5	5	126	131	138	1 845 226
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466				5	5	5	(245)	(240)	8	2 234
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994				-	-	-			478	80 472
dont provisions pour risques et charges	11 061				-	-	-	371	371	(348)	11 084
CAPITAUX PROPRES											
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	100 093			5 (f)	(17)	(12)	1 296	(2 418)	(1 122)	(24)	97 639
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	306						238		238		306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	1 584	(111)(a)	59 (e)		(51)	(103)	(1 649)		(1 649)		1 481
Total part du Groupe	101 983	(111)	59	5	(68)	(115)	(115)	(2 418)	(2 533)	(24)	99 426
Réserves et résultat des minoritaires	5 400			1		1	19	(86)	(67)		5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(27)					-	3		3		(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(147)	(17)(a)			2	(15)	(36)		(36)		(162)
Intérêts minoritaires	5 226	(17)		1	2	(14)	(14)	(86)	(100)		5 126
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	(128)	59	6	(66)	(129)	(129)	(2 504)	(2 633)	(24)	104 552
TOTAL PASSIF	1 952 166	(128)	59	6	(61)	(124)	(124)	(2 378)	(2 502)	114	1 949 778

1. prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti :

(e) reclassement de titres de dette comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » à hauteur de 1,5 milliard d'euros, compte tenu de leur modèle de gestion « collecte et vente ». Une variation entre la valeur de marché de ces titres et leur précédente valeur au bilan a été constatée pour 84 millions d'euros avant impôt, soit 59 millions d'euros dans les capitaux propres part du Groupe, en « variations d'actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ».

(f) reclassement de prêts et de titres comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Instruments en valeur de marché par résultat » à hauteur respectivement de 1 milliard d'euros et de 1,2 milliard d'euros (instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal, ou pour lesquels le modèle de gestion ne permet pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres). Des variations de valeur non significatives ont été constatées au titre de ces reclassements en contrepartie des réserves consolidées.

Concernant les passifs financiers, le principal changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui sont constatés sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat. Ainsi, 323 millions d'euros de variations cumulées (part du Groupe) ont été reclassés au 1^{er} janvier 2018 des « réserves consolidées » vers les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat » (g).

Le principal « autre ajustement » porte sur l'effet de la mise en œuvre des dispositions de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9 sur les participations dans les entreprises mises en équivalence (h).

- **Réconciliation entre les dépréciations IAS 39 et les provisions IAS 37 et les pertes attendues sous IFRS 9**

Les effets induits par le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 conduisent à des dépréciations complémentaires sur les instruments financiers de 3,3 milliards d'euros avant impôt (en diminuant de 2,9 milliards d'euros la valeur des « Prêts et créances sur la clientèle » à l'actif et en augmentant de 0,4 milliard d'euros au passif les « Provisions pour risques et charges » relatives aux engagements de financement et de garantie).

En millions d'euros	31 décembre 2017 IAS 39	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par résultat	Changement de méthode de calcul des dépréciations	Autres effets	1 janvier 2018 IFRS 9
Caisse et banques centrales						13		13
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	89	128			31		(58)	190
Actifs financiers disponibles à la vente	146		(5)	(110)	(31)			-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				110		22	(1)	131
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et avances aux établissements de crédits	109					49	(12)	146
Prêts et avances à la clientèle	24 686	(128)				2 857	(5)	27 410
Titres de dette			5			36	61	102
Autres actifs	63					12		75
Engagements de financement, de garantie et divers	906					371		1 277
Total dépréciations	25 999	-	-	-	-	3 360	(15)	29 344

- **Instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres sous IAS 39 et reclassés au coût amorti sous IFRS 9**

Catégorie comptable IAS 39	Catégorie comptable IFRS 9	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Valeur de marché au 30 juin 2018	Variations de valeur qui auraient été enregistrées directement en capitaux propres au cours du 1er semestre 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti			
	Titres de dette	47 306	46 764	(542)

3) NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018

3.a Marge d'intérêts

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er semestre 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	14 216	(4 919)	9 297	13 239	(4 092)	9 147
Comptes et prêts / emprunts	13 170	(3 838)	9 332	12 576	(3 108)	9 468
Opérations de pensions	82	(29)	53	67	(42)	25
Opérations de location-financement	635	(37)	598	577	(26)	551
Titres de dette	329		329	19		19
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 015)	(1 015)		(916)	(916)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	474	-	474	781	-	781
Titres de dette	474		474	781		781
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	20	(249)	(229)	27	(132)	(105)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 795	(1 043)	752	1 122	(359)	763
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 443	(1 284)	159	1 587	(1 501)	86
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	17 948	(7 495)	10 453	16 756	(6 084)	10 672

Les intérêts sur instruments financiers au coût amorti comprennent, pour l'exercice 2017, les produits et charges d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance, opérations avec la clientèle, opérations interbancaires et emprunts émis par le Groupe (hors émissions que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat).

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent, pour l'exercice 2017, aux intérêts sur titres de dette disponibles à la vente, dont environ la moitié du portefeuille (57 milliards d'euros) a été reclassée au coût amorti au 1^{er} janvier 2018. Ce reclassement explique en grande partie la variation des intérêts sur titres de dette au sein des intérêts sur instruments financiers au coût amorti entre les deux exercices.

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par résultat correspondent, pour l'exercice 2017, aux produits et charges d'intérêt sur instruments financiers que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat. Pour l'exercice 2018, cet agrégat inclut également les intérêts sur instruments financiers non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif retenu sur la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II) conduite par la Banque Centrale Européenne tient compte d'une bonification de 40 pb.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 225 millions d'euros pour le premier semestre 2018 contre 289 millions d'euros pour le premier semestre 2017.

3.b Commissions

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er semestre 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 887	(514)	1 373	1 751	(406)	1 345
Opérations sur titres et dérivés	924	(538)	386	1 226	(618)	608
Engagements de financement et de garantie	560	(21)	539	540	(17)	523
Prestations de service et gestion d'actifs	2 361	(137)	2 224	2 118	(146)	1 972
Autres	770	(632)	138	844	(571)	273
						-
Produits et charges de commissions	6 502	(1 842)	4 660	6 479	(1 758)	4 721
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	1 461	(140)	1 321	1 390	(135)	1 255
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	1 492	(183)	1 309	1 310	(157)	1 153

3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Instruments financiers du portefeuille de transaction	3 363	4 098
Instruments financiers de taux et de crédit	2 731	634
Instruments financiers de capital	183	4 097
Instruments financiers de change	208	(361)
Prêts et opérations de pension	(309)	(270)
Autres instruments financiers	550	(2)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(18)	(1 254)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas⁽¹⁾</i>		<i>(98)</i>
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	238	
Instruments de dette	(25)	
Instruments de capitaux propres	263	
Incidence de la comptabilité de couverture	(38)	84
Instruments dérivés de couverture de valeur	(21)	24
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(17)	60
Total	3 545	2 928

⁽¹⁾La variation de l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment - OCA) est comptabilisée à compter du 1er janvier 2018 dans les capitaux propres en "Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat".

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable aux premiers semestres 2018 et 2017, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	111	236
Titres de dette ⁽¹⁾	111	236
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	59	870
Produits de dividendes	59	223
Charges de dépréciation		(111)
Plus-values nettes de cession		758
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	170	1 106
Plus ou moins-values sur instruments financiers au coût amorti	14	21
Prêts et créances	13	21
Titres de dette ⁽¹⁾	1	-
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	14	21

⁽¹⁾Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.h).

Au premier semestre 2018, les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent aux plus et moins-values sur titres de dette en valeur de marché par capitaux propres et aux dividendes des titres de capitaux propres pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue ; les plus et moins-values réalisées sur ces derniers n'étant plus enregistrées en résultat, mais directement dans les capitaux propres.

Au premier semestre 2017, les charges de dépréciation et les plus-values nettes de cessions sur instruments de capitaux propres correspondaient à celles constatées sous IAS 39 sur les titres disponibles à la vente.

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent un gain net de 98 millions d'euros au premier semestre 2018.

3.e Produit net des activités d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Primes acquises	14 203	12 590
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	23	7
Produits nets des placements	1 725	5 538
Charges techniques des contrats	(12 678)	(15 215)
Charges de cessions en réassurance	(99)	15
Charges de prestations externes	(1 041)	(1 021)
Produit net des activités d'assurance	2 133	1 914

La rubrique « Charges des prestations externes » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Charges techniques des contrats » comprend les

variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les « Produits nets des placements ».

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat sur actifs disponibles à la vente	1 997	1 897
<i>Intérêts et dividendes</i>	1 649	1 679
<i>Variation des dépréciations</i>	(7)	(12)
<i>Plus-et-moins values réalisées</i>	355	230
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(461)	3 435
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	138	180
Résultat des immeubles de placement	58	12
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(1)	-
Autres produits et charges liés aux placements	(6)	14
TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	1 725	5 538

3.f Produits et charges des autres activités

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er semestre 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	47	(18)	29	83	(14)	69
Produits nets des immobilisations en location simple	4 925	(4 233)	692	4 236	(3 581)	655
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	436	(309)	127	576	(466)	110
Autres produits nets	1 204	(1 023)	181	850	(811)	39
Total net des produits et charges des autres activités	6 612	(5 583)	1 029	5 745	(4 872)	873

3.g Autres charges générales d'exploitation

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 957)	(4 680)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(1 477)	(1 368)
Total des autres charges générales d'exploitation	(6 434)	(6 048)

⁽¹⁾ Les contributions au fonds de résolution européens, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 608 millions d'euros pour le premier semestre 2018 contre 502 millions d'euros pour le premier semestre 2017.

3.h Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5. Pilier 3 du Document de référence au 31 décembre 2017 (partie 5.4 Risque de crédit).

- *Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, Etats souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérés comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérés comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés.

1. probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
2. existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

- *En outre, pour l'ensemble des portefeuilles :*

3. La facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est au dessus de 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».

4. Quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

1. un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
2. un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
3. un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

4. 50% pour le scénario central,
5. le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macro-économiques

Les trois scénarios macroéconomiques correspondent à :

6. un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts au travers du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
7. un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert.
8. un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir

à une estimation non biaisée des provisions, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario défavorable. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs défavorables. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario défavorable.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Dotations nettes aux dépréciations	(1 122)	(1 254)
Récupérations sur créances amorties	254	319
Pertes sur créances irrécouvrables	(314)	(319)
Total du coût du risque de la période	(1 182)	(1 254)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Banques centrales	3	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(10)	6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ⁽¹⁾	(7)	(85)
Actifs au coût amorti ⁽²⁾	(1 190)	(1 174)
<i>dont prêts et créances</i>	<i>(1 165)</i>	<i>(1 217)</i>
<i>dont titres de dette</i>	<i>(25)</i>	<i>43</i>
Autres actifs	4	(1)
Engagements de financement, de garantie et divers	18	-
Total du coût du risque de la période	(1 182)	(1 254)
<i>Coût du risque sur encours sains⁽³⁾</i>	<i>169</i>	<i>88</i>
<i>dont strate 1</i>	<i>(51)</i>	
<i>dont strate 2</i>	<i>220</i>	
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3⁽⁴⁾</i>	<i>(1 351)</i>	<i>(1 342)</i>

⁽¹⁾Comprend pour l'exercice 2017 le coût du risque relatif aux actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe.

⁽²⁾Comprend pour l'exercice 2017 le coût du risque relatif aux prêts et créances sur établissements de crédit et clientèle et aux actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

⁽³⁾Correspond pour l'exercice 2017 au coût du risque sur base collective

⁽⁴⁾Correspond pour l'exercice 2017 au coût du risque sur base spécifique

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1 janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	13	3	-	(2)	14
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	190	(19)	-	10	181
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	131	7	-	-	138
Actifs financiers au coût amorti	27 658	1 143	(2 057)	(188)	26 556
<i>dont prêts et créances</i>	27 556	1 134	(2 057)	(168)	26 465
<i>dont titres de dette</i>	102	9	-	(20)	91
Autres actifs	75	(3)	-	(2)	70
Total des dépréciations d'actifs financiers	28 067	1 131	(2 057)	(182)	26 959
<i>dont strate 1</i>	1 477	44	(1)	(30)	1 490
<i>dont strate 2</i>	3 707	(207)	(3)	(94)	3 403
<i>dont strate 3</i>	22 883	1 294	(2 053)	(58)	22 066
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	763	(5)	(61)	56	753
Autres dépréciations	514	(5)	(26)	(9)	474
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 277	(10)	(87)	47	1 227
<i>dont strate 1</i>	201	7	-	10	218
<i>dont strate 2</i>	265	(14)	-	(7)	244
<i>dont strate 3</i>	811	(3)	(87)	44	765
Total des dépréciations et provisions constituées	29 344	1 121	(2 144)	(135)	28 186

- Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 1 janvier 2018	1 445	3 691	22 522	27 658
Dotations nettes aux dépréciations	48	(210)	1 305	1 143
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	190	133	5	328
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(64)	(72)	(84)	(220)
Transfert vers Strate 2	(23)	650	(178)	449
Transfert vers Strate 3	(6)	(260)	684	418
Transfert vers Strate 1	40	(293)	(27)	(280)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(89)	(368)	905	448
Utilisation de dépréciations	(1)	(3)	(2 053)	(2 057)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(29)	(94)	(65)	(188)
Au 30 juin 2018	1 463	3 384	21 709	26 556

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 <i>IAS 39</i>
Charge nette des impôts courants	(996)	(1 234)
Charge nette des impôts différés	(480)	(461)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 476)	(1 695)

4) INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

Retail Banking & Services : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;

Corporate & Institutional Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15						1er semestre 2017 IAS 39					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services												
Domestic Markets												
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	3 034	(2 218)	(112)	704	1	704	3 072	(2 225)	(158)	689		689
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 366	(897)	(296)	173	(1)	171	1 413	(880)	(450)	83		83
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	1 760	(1 331)	(4)	424		424	1 771	(1 327)	(27)	417	5	422
Autres activités de Domestic Markets ⁽¹⁾	1 452	(895)	(61)	497	(5)	491	1 355	(784)	(39)	532	33	565
International Financial Services												
Personal Finance	2 735	(1 397)	(541)	797	26	822	2 421	(1 213)	(465)	743	55	798
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> ⁽¹⁾	1 192	(816)	(125)	251	139	389	1 178	(842)	(137)	199	101	300
<i>BancWest</i> ⁽¹⁾	1 386	(967)	(25)	394		394	1 495	(1 052)	(59)	384		384
Assurance	1 397	(710)	1	688	121	810	1 216	(623)	(2)	592	110	702
Gestion Institutionnelle et Privée	1 630	(1 253)	(2)	374	18	392	1 533	(1 143)	18	408	34	443
Corporate & Institutional Banking												
Corporate Banking	1 919	(1 288)	14	645	16	661	2 167	(1 282)	135	1 021	26	1 047
Global Markets	2 945	(2 230)	(9)	706	4	709	3 277	(2 421)	36	892	1	893
Securities Services	1 022	(842)	3	183		183	975	(791)	1	186	1	186
Autres Activités	167	(784)	(25)	(641)	197	(444)	360	(608)	(106)	(353)	57	(296)
Total Groupe	22 004	(15 628)	(1 182)	5 194	515	5 709	22 235	(15 190)	(1 254)	5 791	424	6 215

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

5) NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2018

5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	175 216		7 667	182 883	122 494		7 832	130 326
Prêts et opérations de pension	284 404		1 174	285 578	143 765		1 183	144 948
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	459 620	-	8 841	468 461	266 259	-	9 015	275 274
Portefeuille de titres	95 521			95 521	67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	328 027	2 652		330 679	172 147	2 498		174 645
Dettes représentées par un titre (note 5.f)		56 877		56 877		50 490		50 490
<i>dont dettes subordonnées</i>		789		789		836		836
<i>dont dettes non subordonnées</i>		50 777		50 777		47 034		47 034
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		5 311		5 311		2 620		2 620
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	423 548	59 529		483 077	239 234	52 988		292 222

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 55 550 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 49 919 millions d'euros au 1 janvier 2018.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 1. leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 2. leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- 3. instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	117 378	103 701	122 110	110 804
Instruments dérivés de change	81 841	79 756	66 550	65 269
Instruments dérivés de crédit	6 467	6 964	7 553	8 221
Instruments dérivés sur actions	28 489	37 634	28 797	39 150
Autres instruments dérivés	6 603	5 880	4 886	4 200
Instruments financiers dérivés	240 778	233 935	229 896	227 644

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 652 444	9 590 460	5 769 896	17 012 800	1 398 333	9 348 490	4 913 384	15 660 207
Instruments dérivés de change	12 712	70 375	5 396 893	5 479 980	1 809	48 028	4 631 422	4 681 259
Instruments dérivés de crédit		303 642	585 820	889 462		288 459	557 572	846 031
Instruments dérivés sur actions	1 002 436	1 158	685 302	1 688 896	856 023	940	590 719	1 447 682
Autres instruments dérivés	123 908	50 602	94 315	268 825	86 262	26 470	78 134	190 866
Instruments financiers dérivés	2 791 500	10 016 237	12 532 226	25 339 963	2 342 427	9 712 387	10 771 231	22 826 045

5.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres de dette	50 465	287	53 942	584
Etats	28 758	362	28 649	549
Autres administrations publiques	14 802	(24)	18 615	63
Etablissements de crédit	4 350	(76)	4 099	(56)
Autres	2 555	25	2 579	28
Titres de capitaux propres	2 319	583	2 330	599
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	52 784	870	56 272	1 183

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2018, le Groupe n'a pas réalisé de cession de ces investissements et aucune plus ou moins-value latente n'a été transférée vers les « réserves consolidées ».

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres"	287	583	870	584	599	1 183
Impôts différés liés à cette réévaluation	(69)	(35)	(104)	(192)	(36)	(228)
Quote-part de réévaluation sur les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	50	1	51	62		62
Dépréciations comptabilisées en résultat	138		138	130		130
Variations de valeur sur actifs non courants destinés à être cédés comptabilisées directement en capitaux propres	(121)		(121)			
Autres variations	(3)		(3)	1		1
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres"	282	549	831	585	563	1 148
Part du Groupe	326	528	854	590	561	1 151
Part des minoritaires	(44)	21	(23)	(5)	2	(3)

5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 306 millions d'euros au 30 juin 2018, à comparer à une augmentation de valeur de 452 millions d'euros au 1 janvier 2018, soit une variation de -146 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	142 028	32 985	203	175 216	750	2 333	4 584	7 667	40 930	11 013	841	52 784
Etats	59 146	7 276	-	66 422	-	244	-	244	26 771	1 987	-	28 758
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs ⁽¹⁾	818	12 255	26	13 099	-	488	-	488	-	1 263	-	1 263
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	818	12 084	1	12 903	-	488	-	488	-	1 263	-	1 263
Autres titres de dette	15 761	11 543	67	27 371	69	1 232	797	2 098	12 880	7 536	28	20 444
Actions et autres titres de capitaux propres	66 303	1 911	110	68 324	681	369	3 787	4 837	1 279	227	813	2 319
Prêts et opérations de pension	-	283 646	758	284 404	-	53	1 121	1 174	-	-	-	-
Prêts	-	2 634	3	2 637	-	53	919	972	-	-	-	-
Opérations de pension	-	281 012	755	281 767	-	-	202	202	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	142 028	316 631	961	459 620	750	2 386	5 705	8 841	40 930	11 013	841	52 784
Portefeuille de titres	91 545	3 963	13	95 521	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats	69 733	341	-	70 074	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	9 929	2 643	9	12 581	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	11 883	979	4	12 866	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	325 942	2 085	328 027	-	2 242	410	2 652	-	-	-	-
Emprunts	-	5 280	-	5 280	-	2 242	410	2 652	-	-	-	-
Opérations de pension	-	320 662	2 085	322 747	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	-	-	-	-	4 109	38 852	13 917	56 878	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	724	-	724	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	36 925	13 917	50 842	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	4 109	1 203	-	5 312	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	91 545	329 905	2 098	423 548	4 109	41 094	14 327	59 530	-	-	-	-

En millions d'euros, au	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	97 844	24 147	503	122 494	713	2 417	4 702	7 832	42 697	12 726	849	56 272
Etats	42 265	7 831	-	50 096	-	253	-	253	26 713	1 935	-	28 648
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs ⁽¹⁾	-	7 928	97	8 025	-	555	-	555	-	1 386	-	1 386
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	-	495	26	521	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	10 293	7 433	71	17 504	-	555	-	555	-	1 386	-	1 386
Actions et autres titres de capitaux propres	45 286	7 113	223	17 629	713	1 295	807	2 102	14 695	9 178	35	23 908
Prêts et opérations de pension	-	1 275	183	46 744	-	314	3 895	4 922	1 289	227	814	2 330
Prêts	-	143 502	263	143 765	-	38	1 145	1 183	-	-	-	-
Opérations de pension	-	2 047	-	2 047	-	38	939	977	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 844	167 649	766	266 259	713	2 455	5 847	9 015	42 697	12 726	849	56 272
Portefeuille de titres	64 714	2 286	87	67 087	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats	47 421	249	-	47 670	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	6 150	1 979	85	8 214	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	11 143	58	2	11 203	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	171 082	1 065	172 147	-	2 026	472	2 498	-	-	-	-
Emprunts	-	4 500	-	4 500	-	2 026	472	2 498	-	-	-	-
Opérations de pension	-	166 582	1 065	167 647	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	-	-	-	-	1 916	35 673	12 901	50 490	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	836	-	836	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	34 133	12 901	47 034	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 916	704	-	2 620	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	64 714	173 368	1 152	239 234	1 916	37 699	13 373	52 988	-	-	-	-

(1) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

		30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
		Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
En millions d'euros, au		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux		417	115 728	1 233	117 378	340	101 899	1 462	103 701
Instruments dérivés de change		740	80 829	272	81 841	744	78 742	270	79 756
Instruments dérivés de crédit			6 269	198	6 467		6 339	625	6 964
Instruments dérivés sur actions		7 513	19 764	1 212	28 489	5 943	26 235	5 456	37 634
Autres instruments dérivés		1 850	4 654	99	6 603	1 288	4 349	243	5 880
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)		10 520	227 244	3 014	240 778	8 315	217 564	8 056	233 935
Instruments financiers dérivés de couverture		-	11 750	-	11 750	-	13 535	-	13 535

		1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
		Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
En millions d'euros, au		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux		271	120 184	1 655	122 110	357	109 033	1 414	110 804
Instruments dérivés de change		1	66 318	231	66 550		64 938	331	65 269
Instruments dérivés de crédit			7 347	206	7 553		7 622	599	8 221
Instruments dérivés sur actions		7 781	19 941	1 075	28 797	5 527	27 088	6 535	39 150
Autres instruments dérivés		1 046	3 787	53	4 886	673	3 434	93	4 200
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)		9 099	217 577	3 220	229 896	6 557	212 115	8 972	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture		-	13 721	-	13 721	-	15 682	-	15 682

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au premier semestre 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Dans une moindre mesure, des opérations de pensions classées en niveau 3 concernent des transactions sur des obligations d'Etat avec des maturités dépassant celles observables sur une activité de pensions classique.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

0. **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
1. **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
2. **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la

détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

3. **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
4. **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
5. **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
6. **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
7. **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
8. La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
9. **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.

10. **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée	
	Actif	Passif						
Opérations pension	de	957	2 085	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la Spread des opérations de pensions à long base de financement d'un pool d'obligationsterme sur les obligations privées (haut de référence négocié activement et rendement, investment grade) et sur les représentatif des pensions livrées sous-ABSs jacentes.	0 pb à 76 pb	49 pb (a)	
				Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	9% à 60%	40% (a)
				Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-1% à 29%	25%
Instruments dérivés de taux	1 233	1 462		Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 9,8 %	(b)
						Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,1 %	
						Produits de volatilité à terme tels que swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	
				Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés et Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1% à 18%	9 % (a)
Instruments dérivés de crédit	198	625		CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 80%	(b)
						Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (c)
						Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(b)
						Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances
				Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	53 pb à 305 pb (1)	240 pb (c)
						Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	2 pb à 640 pb (2)	112 pb (c)
Instruments dérivés sur actions	1 212	5 456		Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 88% (3)	26% (d)
						Corrélation non observable des actions	10% à 93%	55% (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'énergie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à sept actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 425 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Simple calcul de la moyenne

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2018 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 1 janvier 2018	3 986	5 847	849	10 682	(10 124)	(13 373)	(23 497)
Achats	357	417	6	780			-
Emissions				-		(3 318)	(3 318)
Ventes	(373)	(453)		(826)	20		20
Règlements ⁽¹⁾	112	(161)	(3)	(52)	(422)	1 729	1 307
Transferts vers le niveau 3	80	95		175	(65)	(188)	(253)
Transferts hors du niveau 3	(981)	(25)	(43)	(1 049)	155	340	495
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	58	2	(5)	55	(243)	(352)	(595)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	736	(12)		724	595	886	1 481
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires		(5)		(5)	(70)	(51)	(121)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			37	37			-
Situation au 30 juin 2018	3 975	5 705	841	10 521	(10 154)	(14 327)	(24 481)

⁽¹⁾Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1	
Autres titres de dettes	+/-9	
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-39	+/-8
Prêts et pensions	+/-24	
Instruments financiers dérivés	+/-629	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-395	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-37	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-195	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-2	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-702	+/-8

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 1 janvier 2018	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2018
Instruments dérivés de taux et de change	309	80	(73)	316
Instruments dérivés de crédit	96	22	(39)	79
Instruments dérivés sur actions	276	117	(131)	262
Autres instruments dérivés	5	2	(3)	4
Instruments financiers dérivés	686	221	(246)	661

5.d Actifs financiers au coût amorti

Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 589	(156)	22 433	20 502	(146)	20 356
Comptes à vue	7 840	(23)	7 817	7 226	(18)	7 208
Prêts ⁽¹⁾	11 905	(133)	11 772	11 616	(128)	11 488
Opérations de pension	2 844	-	2 844	1 660	-	1 660
Prêts et créances envers la clientèle	774 108	(26 309)	747 799	758 586	(27 410)	731 176
Comptes ordinaires débiteurs	44 135	(4 816)	39 319	42 605	(5 308)	37 297
Prêts consentis à la clientèle	697 541	(20 347)	677 194	685 019	(20 976)	664 043
Opérations de location-financement	32 003	(1 146)	30 857	30 293	(1 126)	29 167
Opération de pension	429	-	429	669	-	669
Total prêts et créances au coût amorti	796 697	(26 465)	770 232	779 088	(27 556)	751 532

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 866 millions d'euros au 30 juin 2018 (1 603 millions d'euros au 1 janvier 2018).

Détail des titres de dette

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
Etats	32 407	(6)	32 401	30 891	(17)	30 874
Autres administrations publiques	17 527	-	17 527	18 463	(5)	18 458
Etablissements de crédit	4 732	(1)	4 731	3 836	(4)	3 832
Autres	16 857	(84)	16 773	16 338	(76)	16 262
Total titres de dette au coût amorti	71 523	(91)	71 432	69 528	(102)	69 426

Détail des prêts et créances et titres de dette par strate

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 589	(156)	22 433	20 502	(146)	20 356
Strate 1	21 825	(20)	21 805	19 640	(9)	19 631
Strate 2	610	(36)	574	706	(41)	665
Strate 3	154	(100)	54	156	(96)	60
Prêts et créances envers la clientèle	774 108	(26 309)	747 799	758 586	(27 410)	731 176
Strate 1	652 040	(1 412)	650 628	631 760	(1 422)	630 338
Strate 2	85 459	(3 317)	82 142	89 413	(3 626)	85 787
Strate 3	36 609	(21 580)	15 029	37 413	(22 362)	15 051
Titres de dette	71 523	(91)	71 432	69 528	(102)	69 426
Strate 1	70 624	(31)	70 593	68 325	(14)	68 311
Strate 2	725	(31)	694	952	(24)	928
Strate 3	174	(29)	145	251	(64)	187

5.e Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Dettes envers les établissements de crédit	97 569	76 503
Comptes à vue	10 828	9 906
Emprunts interbancaires	71 802	61 881
Opérations de pension	14 939	4 716
Dettes envers la clientèle	783 854	760 941
Comptes ordinaires créditeurs	453 802	450 381
Comptes d'épargne	144 511	146 422
Comptes à terme et assimilés	177 706	162 672
Opérations de pension	7 835	1 466

5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISEES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2018	1 janvier 2018
							IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
En millions d'euros								
Dettes représentées par un titre							50 777	47 034
Dettes subordonnées							789	836
- Dettes subordonnées remboursables			(2)				120	167
- Dettes subordonnées perpétuelles							669	669
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	669	669

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Au 30 juin 2018, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 205 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
En millions d'euros								
Dettes représentées par un titre							162 489	148 156
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							81 289	72 337
Titres de créances négociables							81 289	72 337
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							81 200	75 819
Titres de créances négociables							53 706	54 756
Emprunts obligataires							27 494	21 063
Dettes subordonnées							16 553	15 951
- Dettes subordonnées remboursables							14 704	14 116
- Titres subordonnés perpétuels							1 589	1 593
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25% Libor 6 mois	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	0,075%	-	C	235	228
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	987	1 000
Autres							113	111
- Titres participatifs							222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		215	215
Autres							7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées							38	20

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

5.g Placements des activités d'assurance

En millions d'euros	30 juin 2018			1 janvier 2018		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total
Instruments évalués en valeur de marché par résultat sur option	43 233	62 266	105 499	35 951	60 287	96 238
Instruments dérivés	744		744	366		366
Actifs financiers disponibles à la vente	109 991		109 991	114 166		114 166
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 758		3 758	4 231		4 231
Prêts et créances	3 969		3 969	3 110		3 110
Placements consolidés par mise en équivalence	370	-	370	386	-	386
Immeubles de placement	3 138	3 178	6 316	3 107	3 106	6 213
Total	165 203	65 444	230 647	161 317	63 393	224 710
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 970		2 970	3 002		3 002
Placements des activités d'assurance	168 173	65 444	233 617	164 319	63 393	227 712

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

• Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 5.c).

En millions d'euros, au	30 juin 2018				1 janvier 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	94 508	15 152	331	109 991	98 206	14 828	1 132	114 166
<i>Titres de capitaux propres</i>	5 300	1 217	291	6 808	5 063	1 193	1 091	7 347
<i>Titres de dette</i>	89 208	13 935	40	103 183	93 143	13 635	41	106 819
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	83 518	15 870	6 111	105 499	78 444	12 213	5 581	96 238
<i>Titres de capitaux propres</i>	81 359	10 431	5 951	97 741	76 112	7 514	5 434	89 060
<i>Titres de dette</i>	2 159	5 439	160	7 758	2 332	4 700	147	7 179
Instruments dérivés	33	711	-	744	11	355	-	366
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	178 059	31 733	6 442	216 234	176 661	27 397	6 713	210 771

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'Etats ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

• **Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 1 janvier 2018	1 132	5 581	6 713
Achats	138	1 342	1 480
Ventes	(159)	(981)	(1 140)
Règlements	(794)	(64)	(858)
Transfert dans le niveau 3	41	13	54
Transfert hors du niveau 3	(43)	(33)	(76)
Gains comptabilisés en compte de résultat	26	251	277
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(1)	1	-
Variation d'actifs comptabilisés en capitaux propres	(9)	-	(9)
Situation au 30 juin 2018	331	6 111	6 442

Au cours du premier semestre 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

- **Détail des actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	30 juin 2018			1 janvier 2018		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
Valeur au bilan	103 184	6 807	109 991	106 819	7 347	114 166
dont dépréciation	-	(300)	(300)	-	(365)	(365)
dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	9 868	1 117	10 985	11 637	1 551	13 188
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 632)	(310)	(2 942)	(3 126)	(414)	(3 540)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 328)	(739)	(7 067)	(7 443)	(1 005)	(8 448)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	741	100	841	656	129	785
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(1)	-	(1)	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(1)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Placements de l'activité d'assurance"	1 648	167	1 815	1 723	261	1 984
Part du Groupe	1 619	166	1 785	1 688	259	1 947
Part des minoritaires	29	1	30	35	2	37

5.h Provisions techniques et autres passifs d'assurance

En millions d'euros, au	30 juin 2018	1 janvier 2018
Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie	4 799	4 565
Provisions techniques - contrats d'assurance Vie	144 934	141 702
- Contrats d'assurance	82 969	81 990
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	61 965	59 712
Passifs techniques - contrats d'investissement	41 140	39 372
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	37 472	35 838
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	3 667	3 534
Participation différée passive aux bénéfices	19 829	21 331
Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement	210 702	206 970
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2 912	3 149
Instruments dérivés	703	375
Total provisions techniques et autres passifs d'assurance	214 317	210 494

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2018 comme en 2017.

5.i Impôts courants et différés

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Impôts courants	1 949	1 777
Impôts différés	5 248	5 591
Actifs d'impôts courants et différés	7 197	7 368
Impôts courants	1 044	887
Impôts différés	1 463	1 347
Passifs d'impôts courants et différés	2 507	2 234

5.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En millions d'euros, au	30 juin 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1 janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	62 425	56 452
Comptes d'encaissement	492	654
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 436	6 179
Autres débiteurs et actifs divers	32 993	29 676
Total des comptes de régularisation et actifs divers	102 346	92 961
Dépôts de garantie reçus	43 933	38 918
Comptes d'encaissement	4 007	717
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 450	9 195
Autres créditeurs et passifs divers	31 647	31 642
Total des comptes de régularisation et passifs divers	88 037	80 472

5.k Ecart d'acquisition

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Valeur nette comptable en début de période	9 571
Acquisitions	28
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Reclassement en actifs non courants destinés à être cédés (Note 7.d)	(1 315)
Effets des variations de parités monétaires	102
Autres mouvements	3
Valeur nette comptable en fin de période	8 389
Valeur brute comptable	11 349
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 960)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du 1er semestre 2018	Acquisitions du 1er semestre 2018
	30 juin 2018	1 janvier 2018		
	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
Retail Banking & Services	7 251	8 472	-	(2)
Domestic Markets	1 414	1 415		
<i>Arval</i>	506	503		
<i>Leasing Solutions</i>	134	135		
<i>New Digital Businesses</i>	159	159		
<i>Personal Investors</i>	609	612		
<i>Autres</i>	6	6		
International Financial Services	5 837	7 057	-	(2)
<i>Asset Management</i>	169	167		
<i>Assurance</i>	352	352		
<i>BancWest</i>	2 954	4 147		
<i>Personal Finance</i>	1 299	1 329		
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	348	348		
<i>Real Estate</i>	405	406		(2)
<i>Wealth Management</i>	273	272		
<i>Autres</i>	37	36		
Corporate & Institutional Banking	1 135	1 096	-	30
<i>Corporate Banking</i>	275	274		
<i>Global Markets</i>	414	407		
<i>Securities Services</i>	446	415		30
Autres Activités	3	3	-	-
Total des écarts d'acquisition	8 389	9 571	-	28
Ecart d'acquisition négatif			15	
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			15	

5.1 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros, au	1 janvier 2018	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2018
	IFRS 9 et IFRS 15					IFRS 9 et IFRS 15
Provisions sur engagements sociaux	6 740	45	(415)	(120)	(87)	6 163
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	156	(1)	-		-	155
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.h)	1 277	(10)	(87)		48	1 228
Provisions pour litiges	1 858	107	(186)		(15)	1 764
Autres provisions pour risques et charges	1 053	52	(121)		(58)	926
Total des provisions pour risques et charges	11 084	193	(809)	(120)	(112)	10 236

5.m Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	182 883		182 883			182 883
Prêts et opérations de pension	379 608	(94 030)	285 578	(59 526)	(214 583)	11 469
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	348 547	(96 019)	252 528	(184 740)	(28 972)	38 816
Actifs financiers au coût amorti	842 107	(443)	841 664	(682)	(2 459)	838 523
<i>Dont opérations de pension</i>	3 273		3 273	(682)	(2 459)	132
Comptes de régularisation et actifs divers	102 346		102 346		(30 215)	72 131
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	62 425		62 425		(30 215)	32 210
Autres actifs non soumis à compensation	569 486		569 486			569 486
TOTAL ACTIF	2 424 977	(190 492)	2 234 485	(244 948)	(276 229)	1 713 308

En millions d'euros, au 30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	95 521		95 521			95 521
Dépôt et opération de pension	424 709	(94 030)	330 679	(56 329)	(256 036)	18 314
Dettes représentées par un titre	56 877		56 877			56 877
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	343 489	(96 019)	247 470	(184 740)	(30 883)	31 847
Passifs financiers au coût amorti	881 866	(443)	881 423	(3 879)	(17 634)	859 910
<i>Dont opérations de pension</i>	22 774		22 774	(3 879)	(17 634)	1 261
Comptes de régularisation et passifs divers	88 037		88 037		(26 155)	61 882
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	43 933		43 933		(26 155)	17 778
Autres dettes non soumises à compensation	430 233		430 233			430 233
TOTAL DETTES	2 320 732	(190 492)	2 130 240	(244 948)	(330 708)	1 554 584

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	130 326		130 326			130 326
Prêts et opérations de pension	276 134	(131 186)	144 948	(29 448)	(107 725)	7 775
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 931	(89 314)	243 617	(177 227)	(27 164)	39 226
Actifs financiers au coût amorti	821 819	(861)	820 958	(492)	(1 818)	818 648
<i>Dont opérations de pension</i>	2 330		2 330	(492)	(1 818)	20
Comptes de régularisation et actifs divers	93 080	(119)	92 961		(31 947)	61 014
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	56 452		56 452		(31 947)	24 505
Autres actifs non soumis à compensation	516 968		516 968			516 968
TOTAL ACTIF	2 171 258	(221 480)	1 949 778	(207 167)	(168 654)	1 573 957

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	67 087		67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	305 831	(131 186)	174 645	(28 875)	(133 009)	12 761
Dettes représentées par un titre	50 490		50 490			50 490
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 640	(89 314)	243 326	(177 227)	(34 126)	31 973
Passifs financiers au coût amorti	838 305	(861)	837 444	(1 065)	(4 954)	831 425
<i>Dont opérations de pension</i>	6 182		6 182	(1 065)	(4 954)	163
Comptes de régularisation et passifs divers	80 591	(119)	80 472		(24 287)	56 185
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	38 918		38 918		(24 287)	14 631
Autres dettes non soumises à compensation	391 762		391 762			391 762
TOTAL DETTES	2 066 706	(221 480)	1 845 226	(207 167)	(196 376)	1 441 683

6) ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

6.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	1 980	2 153
- à la clientèle	297 898	283 948
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	224 989	221 268
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	72 909	62 680
Total des engagements de financement donnés	299 878	286 101
<i>dont strate 1</i>	287 983	271 773
<i>dont strate 2</i>	10 325	12 684
<i>dont strate 3</i>	828	909
<i>dont activités d'assurance</i>	742	735
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	76 255	70 360
- de la clientèle	5 814	3 208
Total des engagements de financement reçus	82 069	73 568

6.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	30 013	33 114
- d'ordre de la clientèle	108 831	109 529
Cautions immobilières	1 807	1 968
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	51 213	52 088
Autres garanties d'ordre de la clientèle	55 811	55 473
Total des engagements de garantie donnés	138 844	142 643
<i>dont strate 1</i>	132 325	135 290
<i>dont strate 2</i>	5 459	6 385
<i>dont strate 3</i>	1 060	968

7) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a Evolution du capital et résultat par action

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2018 à 2 499 597 122 euros, divisé en 1 249 798 561 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 497 718 772 euros et 1 248 859 386 actions au 31 décembre 2017).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2016	785 318	41	114 718	7	900 036	48
Acquisitions effectuées	178 381	11			178 381	11
Cessions effectuées	(173 381)	(10)			(173 381)	(10)
Actions remises au personnel	(576)				(576)	
Autres mouvements			586 558	37	586 558	37
Actions détenues au 30 juin 2017	789 742	42	701 276	44	1 491 018	86
Acquisitions effectuées	142 413	9			142 413	9
Cessions effectuées	(124 413)	(8)			(124 413)	(8)
Réduction de capital						
Autres mouvements			(859 453)	(54)	(859 453)	(54)
Actions détenues au 31 décembre 2017	807 742	43	(158 177)	(10)	649 565	33
Acquisitions effectuées	513 568	31			513 568	31
Cessions effectuées	(473 257)	(30)			(473 257)	(30)
Actions remises au personnel	(791)				(791)	
Autres mouvements			621 446	34	621 446	34
Actions détenues au 30 juin 2018	847 262	44	463 269	24	1 310 531	68

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2018, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 1 310 531 actions BNP Paribas représentant 68 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 513 568 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2018 au prix moyen de 60,74 euros et 473 257 actions ont été vendues au prix moyen de 61,12 euros. Le 25 juin 2018, BNP Paribas et Exane BNP Paribas ont mis fin à ce contrat de liquidité. A cette date, le portefeuille comportait 120 811 titres représentant 7 millions d'euros, qui ont été cédés au cours du mois de juillet.

Du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, 791 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres pruden­tiels de catégorie Tier 1**
- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 30 juin 2018			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

- Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,500%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Total au 30 juin 2018 en contrevaieur euro historique		8 167 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2018, le Groupe BNP Paribas détenait 20 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	3 771	4 106
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 248 246 055	1 245 800 478
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	91 427	302 137
- Plan d'option de souscription d'actions	91 116	300 790
- Plan d'actions de performance	311	1 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 248 337 482	1 246 102 615
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,02	3,30
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,02	3,30

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2018 au titre du résultat 2017 s'est élevé à 3,02 euros, contre 2,70 euros versé en 2017 au titre du résultat 2016.

7.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable. Bien que la Banque ne puisse prédire l'issue finale de toutes les procédures judiciaires ou règlementaires en cours ou en germe, la Banque a de bonnes raisons d'estimer qu'elles sont soit sans fondement juridique, soit qu'elles peuvent être contestées avec succès, soit qu'il est peu probable que l'issue de ces actions engendre une perte significative pour la Banque.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités / régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision a eu pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions est susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu une proposition de règlement avec les représentants de certains groupes d'actionnaires qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008. Le 13 juillet 2018, la Cour d'Appel d'Amsterdam a déclaré le Règlement Ageas contraignant, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »).

BNP Paribas Fortis est un des bénéficiaires du Règlement Ageas. Cela signifie que chaque actionnaire éligible sera réputé avoir complètement libéré BNP Paribas Fortis de toute réclamation que cet actionnaire pourrait avoir à l'encontre de BNP Paribas Fortis en lien avec les événements de 2007 et 2008 tels que définis dans le Règlement Ageas. Les actionnaires éligibles ont le droit de se retirer du Règlement Ageas durant une période de 5 mois se terminant le 31 décembre 2018.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En ce qui concerne les Etats-Unis, le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (unsafe and unsound practices) sur le marché des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change ainsi qu'à certaines autres activités de marché dans le cadre de ces accords. La Banque a coopéré avec le DFS et la FED en vue de résoudre ce dossier et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que ces autorités aient commencé leurs enquêtes respectives. Enfin, le 25 janvier 2018, BNP Paribas USA Inc. a accepté de plaider coupable au titre d'une violation du Sherman Antitrust Act devant la Cour Fédérale de Manhattan. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas USA Inc. a accepté de payer une amende pénale de 90 millions de dollars américains, de renforcer (ainsi que certaines autres entités du Groupe) sa conformité et ses contrôles internes dans les termes requis par la FED et le DFS, ainsi que de coopérer avec le Department of Justice (« DOJ » - Antitrust Division) en relation avec son enquête pénale sur le marché des changes, et de rapporter toute information utile dont BNP Paribas USA Inc. aurait connaissance. Aucune mesure de sursis n'a été imposée à BNP Paribas USA Inc. en raison notamment des efforts substantiels de la Banque en matière de conformité et de remédiation pour traiter et prévenir, au travers de son programme de conformité et de remédiation, la survenance des problèmes liés à ses activités de change.

Les autorités de régulation et judiciaires américaines mènent actuellement différentes enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières qui ont été mentionnées dans la presse financière internationale notamment en ce qui concerne le marché des bons du Trésor américain, les émissions obligataires des agences publiques américaines et l'indice de taux ISDAFIX. La Banque, qui a elle-même reçu des demandes d'informations, coopère aux enquêtes et répond aux demandes qui lui sont faites. L'issue et l'impact potentiel de ces enquêtes ou demandes d'informations est difficile à prédire avant leur terme et les discussions subséquentes avec les autorités américaines. Il est à noter qu'un certain nombre d'institutions sont concernées par ces enquêtes ou demandes d'informations et que les revues auxquelles elles peuvent donner lieu ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

7.c Regroupement d'entreprises

Opérations du premier semestre 2018

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2018.

Opérations du premier semestre 2017

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017.

7.d Intérêts minoritaires

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2016	4 460	-	95	4 555
Affectation du résultat de l'exercice 2016	(117)			(117)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(1)			(1)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	591			591
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(6)			(6)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-		(124)	(124)
Résultat net du premier semestre 2017	230			230
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(21)			(21)
Situation au 30 juin 2017	5 135	-	(29)	5 106
Affectation du résultat de l'exercice 2016	(14)			(14)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	493			493
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	(476)		(11)	(487)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(2)			(2)
Autres variations	24			24
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(6)		(86)	(92)
Résultat net du second semestre 2017	218			218
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(20)			(20)
Situation au 31 décembre 2017	5 352	-	(126)	5 226
Nouvelle présentation (note 2.a)	30	(30)	-	-
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	5 382	(30)	(126)	5 226
Effet de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)	(67)	3	(36)	(100)
Situation au 1er janvier 2018	5 315	(27)	(162)	5 126
Affectation du résultat de l'exercice 2017	(151)			(151)
Augmentation de capital et émissions	4			4
Opérations résultant de plans de paiement en actions	2			2
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(6)			(6)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	19			19
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	323	(9)	(10)	304
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(27)			(27)
Autres variations	1			1
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	20	(5)	15
Résultat net du premier semestre 2018	273			273
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(25)			(25)
Situation au 30 juin 2018	5 727	(16)	(177)	5 534

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	30 juin 2018	1er semestre 2018						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	81 507	758	219	206	34%	66	71	76
Autres intérêts minoritaires						207	217	101
TOTAL						273	288	177

En millions d'euros	1 janvier 2018	1er semestre 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	75 973	747	274	226	34%	87	69	92
Autres intérêts minoritaires						143	37	47
TOTAL						230	106	139

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2018 et 2017.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 479 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 522 millions d'euros au 1 janvier 2018.

• **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2018		1er semestre 2017	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cardif Life Insurance Japan				
Cession de 25% des parts de Cardif Life Insurance Japan dans le cadre de la restructuration au Japon	17	76		
Cardif IARD				
Augmentation de capital dilutive, portant le taux de détention du Groupe à 66%	28	22		
Austin Finance				
Réduction de capital relative, portant le taux de détention du Groupe à 100%		(82)		
First Hawaiian Inc.				
Seconde offre, le 6 février 2017, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.			244	588
Troisième offre, le 8 mai 2018, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 12,1% du capital, au prix de 28,35 dollars par action, et une réduction de capital de 1,1%.	85	315		
Autres	(3)	(8)	(2)	3
Total	127	323	242	591

Le 8 mai 2018, le Groupe a cédé 12,1% du capital de First Hawaiian Inc. (FHI) sur le marché américain, réduisant la détention du Groupe à 48,8%, de manière concomitante au rachat et à l'annulation de 1,1% du capital. Cette opération s'est traduite par une augmentation des réserves part du Groupe de 85 millions d'euros et de celles revenant aux minoritaires de 315 millions d'euros.

Elle constitue la troisième offre après l'introduction en bourse de 17,4% du capital et la première offre secondaire de 20,6% du capital, qui ont respectivement été réalisées en août 2016 et en février 2017.

Le Groupe conserve le contrôle de FHI qui reste consolidée par intégration globale. Toutefois, le Groupe considère que la perte de contrôle dans le délai d'un an est hautement probable et applique les dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

L'application d'IFRS 5 a pour effet :

- la scission de l'ensemble homogène du métier BancWest, et, en conséquence, la répartition de l'écart d'acquisition du métier (soit 4,3 milliards d'euros) entre Bank of the West (BoW) et FHI. Cette répartition a été déterminée sur la base des valeurs recouvrables respectives de l'activité First Hawaiian Bank et de l'activité BoW, et a conduit à allouer à FHI un écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros.
- le reclassement des actifs de FHI sur une ligne distincte du bilan "Actifs non courants destinés à être cédés", pour 18,1 milliards d'euros, principalement constitués de titres de dettes pour 4,2 milliards d'euros, de prêts et créances sur la clientèle pour 10,8 milliards d'euros et de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée pour 1,3 milliard d'euros. Les passifs de FHI sont également reclassés sur une ligne distincte "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 15,5 milliards d'euros correspondant essentiellement aux dettes envers la clientèle.

a. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Le Groupe a annoncé le 29 juillet 2018 le lancement d'une nouvelle offre secondaire portant sur 20 millions d'actions ordinaires de First Hawaiian Inc (FHI). En parallèle de cette opération, FHI achètera directement, auprès de sa société mère, un montant total de 50 millions de dollars de ses propres actions.

A la suite de ces opérations, le Groupe BNP Paribas détiendra environ 33% des actions ordinaires de FHI (environ 31% en cas d'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation).

Le niveau de détention du Groupe et la réduction concomitante de sa représentation au Conseil d'Administration de FHI, conduiront à une perte du contrôle de FHI par le Groupe. De ce fait, à compter du 3^{ème} trimestre 2018, le Groupe comptabilisera sa participation dans FHI par mise en équivalence dans ses états financiers consolidés.

Ces opérations sont sans effet sur les comptes au 30 juin 2018.

7.f Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2018. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾		87 106	663 730	750 836	739 375
Titres de dette au coût amorti (5.d)	53 126	17 427	912	71 465	71 432
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle		881 732		881 732	881 423
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	52 842	110 823		163 665	162 489
Dettes subordonnées (note 5.f)	11 036	5 688		16 724	16 553

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 1 janvier 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾		82 054	652 520	734 574	722 365
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	51 649	16 573	1 903	70 125	69 426
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle		837 843		837 843	837 444
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	49 530	100 495		150 025	148 156
Dettes subordonnées (note 5.f)	8 891	7 767		16 658	15 951

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

Page laissée intentionnellement vierge

Page laissée intentionnellement vierge

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018 :

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018 (Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de BNP Paribas SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.a.1 et 2 qui exposent les effets des changements de présentation et de l'application des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » sur les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2018.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris La Defense, Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 1^{er} août 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurence Dubois

Patrice Morot

Virginie Chauvin

2. Risques et Adéquation des Fonds propres – Pilier 3 [non audité]

RATIOS DE FONDS PROPRES

Points d'attention particuliers

Le Groupe est impacté par les deux évolutions réglementaires suivantes au 1^{er} janvier 2018 :

- l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS9 relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers conformément au Règlement (UE) 2016/2067 ;
- la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 des engagements irrévocables de paiement (IPC – Irrevocable Payment Commitments).

L'impact de chacune de ces évolutions reste limité avec une diminution d'environ 10 points de base du ratio CET1 plein du Groupe dans les deux cas.

Actualisation du tableau n° 1 du Document de référence 2017 p. 246.

► RATIOS DE FONDS PROPRES

Ratios phasés

En millions d'euros	Phasé		
	30 juin 2018 ^(*)	1er janvier 2018 Proforma	31 décembre 2017
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	75 400	74 467	76 135
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	84 104	82 748	84 417
TOTAL DES FONDS PROPRES	95 499	93 305	94 658
ACTIFS PONDÉRÉS	657 080	634 698	640 644
RATIOS			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,5 %	11,7 %	11,9 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	12,8 %	13,0 %	13,2 %
Total fonds propres	14,5 %	14,7 %	14,8 %

(*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du Règlement (UE) n°575/2013.

Ratios pleins

En millions d'euros	Plein ^(**)		
	30 juin 2018 ^(*)	1er janvier 2018 Proforma	31 décembre 2017
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	75 284	73 857	75 741
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	83 337	81 882	83 766
TOTAL DES FONDS PROPRES	95 085	92 471	94 039
ACTIFS PONDÉRÉS	657 080	634 698	642 070
RATIOS			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,5 %	11,6 %	11,8 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	12,7 %	12,9 %	13,0 %
Total fonds propres	14,5 %	14,6 %	14,6 %

(*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du Règlement (UE) n°575/2013.

(**) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

FACTEURS DE RISQUE

Actualisation du Document de référence 2017 p. 253 à 263.

Cette section résume les principaux facteurs de risque auxquels la Banque estime actuellement être exposée. Ils sont classés par catégorie : risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, risques liés à la réglementation et risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations.

RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles ont eu dans le passé et pourraient avoir à l'avenir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique, à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Europe. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine et les marchés de capitaux et la disponibilité des crédits ou des liquidités, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts de contreparties, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques défavorables (tels que des catastrophes naturelles, pandémies, tensions géopolitiques, actes terroristes, troubles sociaux, cyber-attaques, conflits armés ou menaces de conflits et risques y afférents). De telles perturbations, qui pourraient intervenir soudainement et dont les effets pourraient ne pas être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque.

Les économies des principaux marchés de la Banque et, plus généralement, l'économie mondiale, ont connu une phase de croissance en 2017 et la reprise cyclique pourrait se poursuivre en 2018. Il existe toutefois des risques de ralentissement découlant de facteurs tels que l'évolution des politiques monétaires (et en particulier le risque d'un resserrement plus prononcé que prévu conduisant à des perturbations financières), l'évolution de l'inflation, les tensions géopolitiques, les tendances protectionnistes et la possible volatilité des marchés financiers ou des marchés de matières premières.

Par ailleurs, une résurgence des tensions sur les dettes souveraines ne peut être écartée, en particulier dans un contexte de remontée des taux d'intérêt accompagnée d'une augmentation des coûts de financement. Notamment, les marchés européens ont connu, à différentes périodes au cours de ces dernières années, des perturbations importantes de ce type dues initialement à des incertitudes pesant sur la capacité de certains pays ou institutions de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de l'Union européenne. La Banque détient et pourrait à l'avenir détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par des États et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs souverains ; une nouvelle crise de la dette souveraine pourrait conduire la Banque à enregistrer des provisions pour dépréciation ou des pertes sur les ventes d'actifs. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques affectant d'autres institutions financières avec lesquelles elle traite. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques globales, ou plus particulièrement en Europe (pour cette dernière, en raison de tout facteur d'ordre général susmentionné ou d'un risque accru de survenance, voire de la survenance, d'un défaut au titre d'une dette souveraine, d'une défaillance d'une institution financière de taille significative ou d'une sortie d'un pays ou d'un territoire de la zone euro ou de l'Union européenne), se détérioraient, les perturbations financières en résultant pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, les résultats opérationnels, la liquidité et la capacité de la Banque à se financer dans des conditions acceptables ainsi que sa situation financière.

Le référendum au Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne pourrait générer des incertitudes significatives, de la volatilité et des changements importants sur les marchés économiques et financiers européens et mondiaux et avoir alors un effet défavorable sur l'environnement dans lequel la Banque évolue.

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni, a organisé un référendum à l'issue duquel la majorité des votants a choisi de sortir de l'Union européenne (le « Brexit ») et, le 29 mars 2017, le gouvernement du Royaume-Uni a invoqué l'article 50 du Traité de l'Union européenne (le « Traité de Lisbonne ») relatif au retrait. Conformément à l'article 50, le Traité de Lisbonne et le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne cessent de s'appliquer dans l'Etat concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait, ou, à défaut, deux ans après que l'Etat concerné ait notifié au Conseil européen son intention de retrait, bien que cette période puisse être étendue dans certaines circonstances. Les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour déterminer leurs relations futures, comprenant notamment les accords commerciaux, financiers et juridiques, sont en cours. La nature, le calendrier et les effets économiques et politiques du Brexit demeurent très incertains et dépendront des négociations à venir entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et, par conséquent, pourraient affecter défavorablement l'environnement dans lequel la Banque évolue et donc ses résultats et sa situation financière.

Du fait du périmètre géographique de ses activités, la Banque pourrait être vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.

La Banque est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel elle exerce une activité, affectent ses intérêts financiers. La Banque surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays

dans lesquels la Banque opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

L'accès de la Banque au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, ces dernières années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une stagnation durable de la croissance, de la déflation, d'une résurgence de la crise financière, de la crise de la dette souveraine ou de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou à la Banque en particulier, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Des dégradations de la notation de la France ou de la Banque pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.

Pour la Banque, le coût de financement de long terme non garanti auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de la Banque. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité de la Banque.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou sur la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux de l'épargne réglementée.

L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas comporte des risques systémiques inhérents et la sortie d'un tel environnement comporte également des risques.

Depuis la crise financière de 2008-2009, les marchés mondiaux ont été caractérisés par une période prolongée de taux d'intérêt bas. Durant de telles périodes, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; la Banque peut alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. De plus, la Banque a fait face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des faibles taux d'intérêt, a entraîné une baisse du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts de la Banque causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'elle retire de ses activités de prêt. En outre, un environnement persistant de taux d'intérêt bas peut également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire la prime générée par la Banque se rapportant à ses activités de financement. Par ailleurs, la persistance d'une situation de taux d'intérêt bas a pu favoriser et pourrait continuer à favoriser une prise de risque excessive par certains acteurs des marchés financiers, telle que l'augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, une politique d'octroi de crédit plus souple et la progression des financements à effet de levier. Certains de ces acteurs de marché qui ont pu ou pourront prendre des risques additionnels ou excessifs ont une dimension systémique, et tout dénouement de leurs positions en période de turbulences ou de tensions de marché (entraînant une réduction de la liquidité) pourrait avoir des effets déstabilisants sur les marchés et pourrait conduire pour la Banque à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

La fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas, en particulier en raison d'un resserrement de la politique monétaire, comporte aussi des risques. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale des Etats-Unis a procédé à un resserrement de sa politique monétaire depuis 2015 et la BCE a annoncé une réduction significative de ses achats d'actifs entre janvier et septembre 2018, ces réductions pouvant se poursuivre après cette période. Tout resserrement plus prononcé ou plus rapide que prévu pourrait avoir un impact négatif sur la reprise économique. Concernant les financements octroyés par la Banque, ceci pourrait en particulier mettre à l'épreuve la résistance du portefeuille de prêts et d'obligations de la Banque, et le cas échéant conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défauts. Par ailleurs, ceci pourrait entraîner des tensions financières supplémentaires sur les pays dont les ratios de dette sur PIB sont élevés, tels que les pays périphériques de la zone euro et les pays africains, ainsi que des doutes sur la qualité des actifs. L'activité de souscription de la Banque pourrait aussi être affectée, en particulier en ce qui concerne les prêts ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*. Concernant les financements souscrits par la Banque, si ses stratégies de couverture s'avéraient inefficaces ou ne lui assuraient qu'une couverture partielle, la Banque pourrait avoir à supporter des pertes, du fait d'un coût de refinancement plus élevé. De manière plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes (notamment l'injection de liquidité provenant d'achats d'actifs par les banques centrales) pourrait conduire à des corrections importantes de certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié (notamment par des primes de risques très faibles par rapport aux moyennes historiques) d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de

financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. La Banque pourrait également être exposée aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif). La Banque est exposée à un risque de crédit et de contrepartie si des contreparties ou des clients de la Banque venaient à manquer à leurs engagements ou à connaître des difficultés financières. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale. A cet égard, il convient de noter que les changements réglementaires qui imposent la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré (produits dits « *over-the-counter* » ou « *OTC* ») standardisés par des contreparties centrales, ont augmenté l'exposition des acteurs des marchés financiers à ces contreparties centrales.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. La Banque demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec l'affaire Madoff ; voir Note [5.b] « Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage » de ses états financiers consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2018.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels de la Banque.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que la Banque ne soit pas couverte, il est possible que cette stratégie expose la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque pourrait avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs. La Banque a été confrontée à tout ou partie de ces effets pendant l'important ralentissement des marchés financiers intervenu ces dernières années et pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs ralentissements des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une baisse prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

RISQUES LIÉS A LA RÉGLEMENTATION

Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou pourraient être adoptées notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures

ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des transactions financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui seront interdites ou devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, la modification des règles de pondération du risque et des modalités de l'utilisation des modèles internes qui pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence et l'efficacité des marchés financiers et notamment réguler les transactions à haute fréquence, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres, l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale), le renforcement des exigences en matière de protection des données personnelles et cyber-sécurité ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et la création de nouvelles autorités. La plupart de ces mesures a été adopté et est d'ores et déjà applicable à la Banque; les principales mesures sont résumées ci-dessous. D'autres mesures similaires ou nouvelles peuvent être proposées et adoptées.

Lois et réglementations françaises et européennes

Au cours des années 2013 et 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et ses décrets et arrêtés d'application ont précisé la séparation obligatoire des opérations de financement de l'économie des opérations dites « spéculatives » qui sont exercées depuis le 1^{er} juillet 2015 par des filiales séparées du reste du Groupe et soumises à des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome. Cette loi bancaire a également introduit un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») dont les pouvoirs ont été étendus ; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que le pouvoir d'imposer aux banques des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, et l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. L'ordonnance du 20 février 2014 prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations.

Au niveau européen, plusieurs dispositions de la Directive et du Règlement sur les fonds propres réglementaires (dits respectivement « CRD 4/CRR ») du 26 juin 2013, mettant en œuvre les exigences de fonds propres de Bâle III, sont devenues applicables au 1^{er} janvier 2014 et de nombreux actes délégués et actes d'exécution prévus par la Directive et le Règlement CRD 4/CRR ont, à ce titre, été adoptés en 2014. Les exigences en matière de ratios prudentiels et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique ont accru les exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou à détenir des actifs notamment de maturité longue. En outre, le Conseil de Stabilité Financière (« CSF ») a publié le 9 novembre 2015 les principes définitifs et le tableau des modalités du dispositif TLAC (« Total Loss Absorbing Capacity » ou « Capacité Totale d'Absorption des Pertes ») qui imposera aux « Banques d'Importance Systémique Mondiale » ou « G-SIBs » (incluant la Banque), en complément des exigences de fonds propres de Bâle III, de maintenir un montant significatif de dettes et d'instruments immédiatement disponibles pour le renflouement interne, de façon à permettre aux autorités de mettre en œuvre une résolution organisée qui minimise les impacts sur la stabilité financière, maintienne la continuité des fonctions essentielles et évite d'exposer les fonds publics à des pertes. Compte tenu du calendrier et de ses modalités d'adoption, l'impact des exigences TLAC ne peut être défini avec précision pour la Banque et pourrait entraîner l'augmentation de ses coûts de financement.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la BCE. Ainsi, depuis novembre 2014, la Banque, ainsi que les autres institutions qualifiées d'importantes au sein de la zone euro, sont désormais placées sous la supervision directe de la BCE, pour les missions de surveillance prudentielle confiées à la BCE par le Règlement du Conseil du 15 octobre 2013. Au sein du MSU, la BCE est notamment chargée de la conduite annuelle du processus de Surveillance Prudentielle et d'Evaluation des Risques (« Supervisory Review and Evaluation Process » ou « SREP »), des tests de résistance, et de revues spécifiques (tels que l'examen ciblé des modèles internes), et dispose dans ce cadre de pouvoirs lui permettant d'imposer aux banques de détenir des capitaux propres à un niveau supérieur aux minimum requis, et plus généralement d'imposer des exigences de liquidité supplémentaires ou d'autres mesures de supervision. Ces mesures pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Outre le MSU, la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), transposée en France par l'Ordonnance du 20 août 2015, renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques, de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables et a prévu la mise en place de fonds nationaux de résolution.

Conformément à la DRRB et à l'Ordonnance du 20 août 2015, l'ACPR ou le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») mis en place par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 qui établit des règles et une procédure uniformes en ce qui concerne la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre du Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») ainsi qu'un Fonds de Résolution Unique (« FRU »), peut entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que la Banque, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement.

Les pouvoirs de résolution doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité.

Les autorités de résolution disposent de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les pouvoirs de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure : la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital

d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

Certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveau titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés comme mesures préventives en dehors de toute procédure de résolution et/ou en vertu de la réglementation des aides d'Etats de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs pour les institutions concernées et leurs groupes (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou créanciers de ces établissements. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs de la Banque, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers de la Banque dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

Conformément au MRU, le 19 décembre 2014 le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil qui fixe les contributions des banques au FRU, qui remplace les fonds nationaux de résolution depuis le 1^{er} janvier 2016, et qui prévoit des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. En outre, le Règlement délégué de la Commission européenne en date du 21 octobre 2014, adopté en application de la DRRB, impose aux banques l'obligation d'avoir les ressources financières adéquates aux fins d'assurer l'application effective des instruments de résolution et des pouvoirs de l'autorité de résolution compétente. Dans ce contexte, les autorités de résolution telles que l'ACPR ou le CRU déterminent la contribution annuelle au financement des mesures de résolution que doit payer chaque établissement bancaire en fonction de son profil de risque. En conséquence, les contributions au FRU et au financement des mesures de résolution sont significatives, pèsent en conséquence sur les résultats opérationnels de la Banque.

En outre, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts, transposée en droit français par l'Ordonnance du 20 août 2015, a créé un système national de garantie des dépôts. Des propositions de réformes législatives et réglementaires pourraient également avoir un impact si elles étaient menées à leur terme. Ainsi, une proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2015 est venue compléter cette Directive du 16 avril 2014 à travers un plan d'étapes ayant pour objectif d'établir un système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants.

Le 23 novembre 2016, la Commission européenne a émis plusieurs propositions législatives visant à modifier un certain nombre de directives et de règlements clés de l'Union européenne en matière bancaire, y compris la Directive et le Règlement CRD4/CRR, la DRRB et le MRU, dont le but est notamment de mieux refléter le risque de financement à long terme et le recours excessif aux effets de levier, d'accroître la capacité d'absorption des pertes des institutions d'importance mondiale, d'améliorer le traitement des risques de marché en augmentant la sensibilité aux risques des règles existantes et d'accroître la convergence au sein de l'Union européenne dans le domaine du droit des procédures d'insolvabilité et des restructurations, notamment par l'introduction d'un outil de moratoire. Plusieurs propositions législatives modifiées ont ensuite été formulées et il est possible que d'autres modifications soient proposées avant l'adoption du texte final. Le 8 novembre 2017, la BCE a publié deux opinions sur ces propositions. Ces propositions restent soumises à des amendements du Parlement et du Conseil et leur adoption est prévue en 2019. Il n'est pas encore possible de déterminer si ces propositions seront adoptées dans leur intégralité ou d'évaluer leur impact.

En décembre 2017, l'instance de gouvernance du Comité de Bâle, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS incluent une révision de l'approche standard du risque de crédit, des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, des révisions du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), une révision de l'approche standard du risque opérationnel, des révisions de la mesure du ratio de levier et l'introduction d'un coussin de fonds propres relatif au ratio de levier pour les G-SIBs (incluant la Banque), qui prendra la forme d'un coussin de fonds propres Tier 1 fixé à 50% du coussin de fonds propres pondéré par les risques du G-SIB ainsi qu'un plancher global (*output floor*) garantissant que les actifs pondérés par les risques (RWA) des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des RWA tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Il est prévu que ces nouvelles règles entrent en vigueur en 2022 et le plancher global (*output floor*) soit appliqué progressivement à compter de janvier 2022 pour atteindre son niveau final en 2027. Cette proposition fera l'objet d'une consultation et d'une étude d'impact préalablement à sa transposition en droit de l'UE.

Enfin, de nouvelles réglementations ayant pour objet d'accroître la transparence et la solidité du système financier, telles que le Règlement dit « EMIR » du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, ainsi que les mesures adoptées ou devant être adoptées, qui en découlent (y compris le règlement délégué de la Commission du 4 octobre 2016 précisant les méthodes de calcul et d'échange des marges relatives aux contrats dérivés négociés de gré à gré et non compensés par une contrepartie centrale) le Règlement du 25 novembre 2015 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la Directive et le Règlement du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID 2), pourraient engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et plus généralement, les coûts engendrés par la mise en place de ces réglementations pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de certaines activités que la Banque exerce actuellement et peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Aux mois de mai et juin 2017, la Commission a publié deux propositions de règlements modifiant EMIR. Parmi les modifications proposées, le pouvoir des autorités de l'Union européenne de superviser les contreparties centrales des pays tiers serait renforcé et, quand la contrepartie centrale d'un pays tiers présente des risques importants pour la stabilité financière d'un Etat membre, les autorités de l'Union européenne pourraient demander qu'une telle contrepartie centrale soit établie et autorisée dans l'Union européenne (il s'agit d'une « politique de localisation »). Tandis que les répercussions d'une telle politique de localisation, particulièrement dans le contexte du Brexit, demeurent incertaines, elle pourrait, si elle était mise en place, engendrer des risques opérationnels et des coûts plus élevés et ainsi peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Lois et réglementations américaines

Aux États-Unis, la réglementation bancaire a été substantiellement modifiée et étendue à la suite de la crise financière comme décrit ci-après. Une règle définitive émanant du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (« *Board of Governors of the Federal Reserve System* ») (le « Conseil de la Réserve Fédérale ») imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, a imposé à la Banque la désignation ou la création avant le 1^{er} juillet 2016 d'une société holding intermédiaire

(« *intermediate holding company* ») regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis. La société holding intermédiaire de la Banque, BNP Paribas USA, Inc., doit respecter des exigences de fonds propres en fonction des risques et du levier, des exigences de liquidité, des exigences d'endettement à long terme, des exigences résultant des tests de résistance réglementaires, et des exigences en matière d'évaluation des besoins de fonds propres ainsi que d'autres éléments prudentiels renforcés, sur une base consolidée au niveau de la société holding intermédiaire. Le 10 avril 2018, le Conseil de la Réserve Fédérale a formulé une proposition qui, si elle était adoptée, remplacerait, entre autres, le coussin fixe de conservation des fonds propres actuel (« *capital conservation buffer* ») d'une société holding intermédiaire par un coussin de fonds propres de résistance (« *stress capital buffer* ») (« SCB ») basé sur les risques propre à l'établissement et qui introduirait une nouvelle exigence de coussin de levier Tier 1 de résistance (« *stress Tier 1 leverage buffer requirement* ») (« SLB »). Selon cette proposition, le SCB et le SLB seraient recalibrés chaque année en fonction des prévisions de pertes de la société holding intermédiaire qui ressortent du scénario adverse des tests de résistance du Conseil de la Réserve Fédérale. Cette proposition pourrait augmenter les exigences de fonds propres et le coût de la conformité des sociétés holding intermédiaires. En outre, le 14 juin 2018, le Conseil de la Réserve Fédérale a adopté une limite d'exposition aux contreparties uniques qui s'appliquera (i) aux opérations combinées de toute institution bancaire étrangère qui détient au moins 250 milliards de dollars d'actifs consolidés globaux (telle que la Banque), sauf si cette institution peut certifier au Conseil de la Réserve Fédérale qu'elle respecte les normes d'expositions importantes sur une base consolidée établies par l'autorité de surveillance de son pays d'origine et qui sont cohérentes avec le cadre de Bâle sur les grandes expositions; et (ii) à la société holding intermédiaire filiale de toute institution bancaire étrangère aux États-Unis (y compris BNP Paribas USA, Inc.). La limite d'exposition aux contreparties uniques prendra effet le 1^{er} janvier 2020 pour la Banque et le 1^{er} juillet 2020 pour sa société holding intermédiaire américaine. Aux termes de propositions qui sont toujours à l'étude, la société holding intermédiaire et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourraient être soumises à des mesures de résolution anticipée qui pourraient être déclenchées du fait du ratio de fonds propres à risque, de l'effet de levier, des tests de résistance, de la liquidité, de la gestion des risques et des indicateurs du marché. Le Conseil de la Réserve Fédérale a également indiqué qu'il envisage des futures réglementations qui appliqueraient les règles mettant en œuvre le ratio de liquidité à court terme de Bâle III et un ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*) aux activités combinées américaines (y compris les activités des succursales américaines) de certaines banques étrangères de taille importante. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences de liquidité, ainsi que des changements additionnels attendus en matière d'exigences de fonds propres et de tests de résistance et leur impact sur la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade. Le 15 décembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a émis la réglementation définitive visant à transposer aux États-Unis les principes du CSF relatifs au dispositif TLAC (les « règles TLAC américaines »). Ces règles définitives imposent notamment à la société holding intermédiaire de la Banque de maintenir des niveaux minimum d'instruments TLAC, composés de fonds propres de catégorie 1 de la société holding intermédiaire majoré d'un montant minimum de dette long-terme répondant à certains critères d'éligibilité ainsi qu'une marge de sécurité. La Banque sera soumise à ces exigences à compter du 1^{er} janvier 2019. La société holding intermédiaire de la Banque devra émettre cette dette long-terme interne auprès de la Banque ou de toute société étrangère affiliée intégralement détenue, directement ou indirectement par la Banque tant que la société holding intermédiaire de la Banque est considérée comme une société holding intermédiaire non-soumise à résolution (« *non-resolution covered intermediate holding company* ») en vertu des règles TLAC américaines, c'est-à-dire que la Banque est soumise à une politique de point d'entrée unique (*single point of entry*) qui empêche le placement de la société holding intermédiaire en résolution aux États-Unis. Les règles imposent également des limitations relatives aux types et au montant des autres opérations financières que la société holding intermédiaire de la Banque peut réaliser. Le 23 septembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a proposé des exigences prudentielles supplémentaires concernant les activités sur matières premières des compagnies financières holding (« *financial holding companies* ») (telles que la Banque) incluant des exigences de fonds propres significativement élevées pour les activités sur matières premières (et les investissements dans des banques d'affaires qui se livrent à des activités sur matières premières) qui, selon le Conseil de la Réserve Fédérale, pourraient exposer une compagnie financière holding à des responsabilités environnementales. Enfin, la « Règle Volcker », adoptée par les autorités de régulation américaines en décembre 2013, restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères, y compris de la Banque et de ses filiales, de conduire des opérations pour compte propre ainsi que des investissements dans le capital investissement (*private equity*) et les *hedge funds*. La Banque devait se mettre en conformité avec les exigences de la Règle Volcker au plus tard en juillet 2015 mais le Conseil de la Réserve Fédérale a prolongé, pour les investissements réalisés dans les fonds de capital investissement ou dans les *hedge funds* avant 2014, la date butoir de mise en conformité jusqu'au 21 juillet 2017. En juin 2017, le Conseil de la Réserve Fédérale a accordé à la Banque une période transitoire prolongée (à savoir une période supplémentaire de cinq ans (jusqu'au 21 juillet 2022)) pour mettre en conformité les investissements dans certains fonds peu liquides à la Règle Volcker. Le 30 mai 2018, le Conseil de la Réserve Fédérale et d'autres autorités fédérales ont sollicité des commentaires sur ses propositions de modifications de la Règle Volcker, et notamment des modifications concernant la portée des restrictions relatives aux opérations pour compte propre et aux investissements dans certains fonds visés par la Règle Volcker (*covered funds*). Il est impossible, à ce stade, de prévoir quelles modifications de la Règle Volcker seront, le cas échéant, adoptées ou quel sera l'impact de telles modifications pour la Banque. Les autorités américaines de régulation ont également récemment adopté ou proposé de nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (le « *Dodd-Frank Act* »). Fin 2015, le Conseil de la Réserve Fédérale ainsi que d'autres autorités réglementaires bancaires américaines ont finalisé les exigences de marge s'appliquant aux produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (« *swap dealers* »), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (« *major swap participants* »), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (« *security-based swap dealers* ») et les principaux intervenants non-bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (« *major security-based swap participants* ») qui sont sous la supervision de l'une des autorités réglementaires bancaires américaines (incluant la Banque). Ces exigences de marge, qui ont commencé à entrer en application par étapes depuis septembre 2016, imposent à la Banque de poster et de collecter du collatéral supplémentaire et de haute qualité pour certaines transactions, augmentant les coûts des produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres offerts par la Banque à ses clients définis comme « personne américaine » selon les règles d'application mondiale. La *Commodity Futures Trading Commission* américaine a également finalisé en 2016 des règles qui exigeront la compensation des swaps de taux d'intérêt additionnels, qui devraient entrer en vigueur par phases, en fonction de la mise en œuvre des exigences parallèles de compensation dans les autres pays et, en tout état de cause, d'ici octobre 2018, et a également proposé des règles qui appliqueraient des limites de position à certains swaps de matières premières. La *Securities and Exchange Commission* américaine a également finalisé en 2015 et 2016 les règles concernant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non-bancaires sur les marchés de dérivés sur titres, les règles de bonne conduite et les exigences en matière de confirmation et de vérification des transactions pour ces entités et les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres. D'autres règles et règlements sont attendus en 2018 pour compléter ce dispositif réglementaire. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences et par conséquent, leur impact sur l'activité de dérivés de la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade.

Le 24 mai 2018, les États-Unis ont adopté la Loi sur la croissance économique, l'allègement réglementaire et la protection des consommateurs (le « *Relief Act* ») qui met en œuvre certaines modifications limitées du *Dodd-Frank Act* ainsi que certaines autres modifications ciblées d'autres exigences réglementaires. Le *Relief Act* maintient les éléments essentiels du cadre réglementaire du *Dodd-Frank Act*, y compris l'application de normes prudentielles améliorées, mais augmente de manière générale le seuil d'application de 50 milliards de dollars à 250 milliards de dollars d'actifs consolidés totaux. Cependant, le *Relief Act* n'a pas apporté de modification aux exigences relatives à la constitution de sociétés holding intermédiaires.

En conclusion, de vastes réformes législatives et réglementaires concernant les institutions financières ont été adoptées ces dernières années et d'autres sont encore en cours d'élaboration. De plus, la feuille de route réglementaire de l'administration actuelle demeure incertaine, et comprend notamment des propositions complémentaires pour l'abrogation ou l'allègement significatif de mesures supplémentaires du *Dodd-*

Frank Act. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité et de l'incertitude d'un certain nombre de ces mesures, de déterminer leur impact sur la Banque. L'effet cumulé de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, a été et pourrait continuer à être de nature à réduire la capacité de la Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par la Banque, imposer à la Banque de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- l'évolution de la réglementation des services de paiement, du financement participatif (*crowdfunding*) et des *fintech* ;
- l'évolution de la réglementation de protection des données et de cyber-sécurité ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ; et
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative aux investissements étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique (telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data »)), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique de la Banque, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Banque pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe introduites en France en 2014), le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, la Banque est exposée à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître.

À cet égard, le 30 juin 2014, la Banque a conclu une série d'accords avec – et a été soumise à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision, parmi lesquelles le *U.S. Department of Justice*, le *District Attorney* du comté de New York, le *U.S. Attorney's Office* pour le district sud de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor américain et le Département des Services financiers de l'État de New York, et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce règlement global, incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros), la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale (« *conspiracy to violate the Trading with the Enemy Act and the International Emergency Economic Powers Act* ») et la loi pénale de l'État de New York (« *conspiracy and falsifying business records* »), ainsi que la suspension, pour la succursale de New York de BNP Paribas, (a) de certaines

opérations directes de compensation en dollars US pour une période d'un an (2015), portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations, et (b) de l'activité de compensation en dollars exercée en tant que banque correspondante pour des banques tierces à New York et Londres pour une période de deux ans. À la suite de ces accords, la Banque continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle, (y compris par le biais de la présence au sein de la Banque d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par la Banque des mesures correctives décidées en accord avec elles.

La Banque est actuellement impliquée dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la Note [5.b] : « Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage » de ses états financiers consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2018. La Banque pourrait à nouveau être impliquée dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels de la Banque quelle que soit la période concernée.

RISQUES LIÉS À LA BANQUE, À SA STRATEGIE, À SA GESTION ET À SES OPÉRATIONS

Risques liés à la mise en œuvre des plans stratégiques de la Banque et engagement en matière de responsabilité environnementale.

La Banque a communiqué un plan stratégique pour la période 2017-2020, présenté le 7 février 2017. Ce plan prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre de nouveaux parcours clients, la transformation digitale de la Banque, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et des initiatives de développement.

Il inclut un certain nombre d'objectifs financiers dont, entre autres, des objectifs relatifs au produit net bancaire, aux frais de gestion, aux résultats, aux ratios de solvabilité et à la rentabilité des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été initialement préparés pour les besoins de la planification interne et de l'allocation des ressources et sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques.

Les résultats réalisés de la Banque sont susceptibles de différer significativement de ces objectifs pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

De plus, dans le cadre de l'engagement de responsabilité environnementale de la Banque au titre de sa politique RSE, plusieurs initiatives ont été annoncées afin de soutenir la transition énergétique vers une économie à faible bilan carbone, ce qui inclut une réduction des financements destinés aux énergies les plus nocives pour l'environnement. Ces mesures (ou des mesures similaires susceptibles d'être prises à l'avenir) pourraient dans certains cas affecter le résultat réalisé dans les secteurs concernés.

La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque pourrait voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé à la suite de ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de *due diligence* approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiements et de financement ou le développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*). En particulier, de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données ou d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, *fintechs*) pourraient être plus compétitifs. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières publiques ou bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendrent des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions de la Banque est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions

économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé aurait un impact défavorable sur les résultats opérationnels et, potentiellement, la situation financière de la Banque.

Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par la Banque pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettraient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque ainsi que de la dette de la Banque pourraient avoir un effet sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque et de certains autres actifs, ainsi que de la dette de la Banque dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette de la Banque au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés de la Banque et en conséquence son résultat net. Tout ajustement de la valeur comptable affecte les capitaux propres et en conséquence le ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

Le changement attendu des principes comptables relatifs aux instruments financiers pourrait avoir un impact sur le bilan, le compte de résultat, et les ratios réglementaires de fonds propres de la Banque et entraîner des coûts supplémentaires.

En juillet 2014, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adopté par l'Union européenne, qui remplace la norme IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme modifie et complète les règles relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et devrait induire certains reclassements d'un montant significatif au bilan de la Banque. La nouvelle norme intègre un modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues de crédit alors que le modèle IAS 39 était fondé sur les pertes encourues, ainsi que de nouvelles règles concernant le régime comptable des instruments de couverture. La nouvelle approche fondée sur les pertes de crédit attendues entraînera des provisions pour dépréciation supplémentaires et significatives pour la Banque ainsi qu'une éventuelle augmentation de la volatilité de ses ratios réglementaires de fonds propres, et les coûts relatifs à l'application de ces règles engagés par la Banque pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats opérationnels ; voir note [1] aux états financiers consolidés [pour le semestre clos le 30 juin 2018] pour des informations détaillées sur la transition à la norme IFRS 9.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadéquats pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable telle que la transaction que la Banque a conclue avec les autorités américaines en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation de la Banque et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et le développement du *cloud computing* et des technologies *blockchain*. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque ou de ceux de ses prestataires de services tiers et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés de la Banque (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus pourraient provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'un changement défavorable d'environnement politique, militaire ou diplomatique, des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle d'envergure ou un événement lié au changement climatique, une pandémie, des attentats, des conflits armés, des cyber-attaques ou toute autre situation d'urgence, pourraient affecter la demande des produits et services offerts par la Banque ou provoquer une brusque interruption des activités de la Banque en France ou à l'étranger et entraîner des pertes substantielles qui ne pourraient pas nécessairement être couvertes par une police d'assurance. Ces pertes peuvent concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché, des données personnelles ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer une suspension des activités, temporaire ou de plus long terme, des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

Actualisation du tableau n° 6 du Document de référence 2017 p. 266.

► PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL (EU LI1-A)

En millions d'euros	30 juin 2018				Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel	
ACTIF					
Caisse, banques centrales	211 441	-	1 098	212 539	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	182 883	47	(28)	182 902	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	218	34	-	252	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	566	-	-	566	2
Prêts et opérations de pension	285 578	2 304	2	287 884	
Instruments financiers dérivés	240 778	311	(5)	241 084	
Instruments financiers dérivés de couverture	11 750	(53)	-	11 697	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	50 465	2 491	4 093	57 049	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	518	2 490	-	3 008	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1 116	-	-	1 116	2
Instruments de capitaux propres	2 319	-	-	2 319	
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 433	-	163	22 596	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	399	-	(40)	359	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1	-	-	1	2
Prêts et créances sur la clientèle	747 799	3 122	15 331	766 252	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	32	339	(32)	339	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	26	-	-	26	2
Titres de dette	71 432	14	2 399	73 845	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	100	14	-	114	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	31	-	-	31	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 972	-	3	2 975	
Placements des activités d'assurance	233 617	(233 617)	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	7 197	119	198	7 514	
Comptes de régularisation et actifs divers	102 346	(3 163)	805	99 988	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 787	5 091	(571)	10 307	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	2 766	-	(570)	2 196	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	374	279	(18)	635	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 773	(394)	257	25 636	
Immobilisations incorporelles	3 412	(281)	36	3 167	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 381	(281)	21	3 121	3
Ecarts d'acquisition	8 389	(279)	1 333	9 443	
Actifs non courants destinés à être cédés ^(**)	18 114	-	(18 114)	-	
TOTAL ACTIF	2 234 485	(224 288)	7 000	2 017 197	

DETTES					
Banques centrales	5 948	-	-	5 948	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	95 521	-	-	95 521	
Dépôts et opérations de pension	330 679	-	3	330 682	
Dettes représentées par un titre	56 877	(3 673)	(4)	53 200	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	205	-	-	205	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	118	-	-	118	5
Instruments financiers dérivés	233 935	255	15	234 205	
Instruments financiers dérivés de couverture	13 535	(5)	10	13 540	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	97 569	(5 931)	629	92 267	
Dettes envers la clientèle	783 854	1 266	20 012	805 132	
Dettes représentées par un titre	162 489	2 732	1 171	166 392	
Dettes subordonnées	16 553	(1 725)	15	14 843	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	14 511	-	-	14 511	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 696	-	-	2 696	
Passifs d'impôts courants et différés	2 507	(158)	86	2 435	
Comptes de régularisation et passifs divers	88 037	(2 265)	420	86 192	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	214 317	(214 317)	-	-	
Provisions pour risques et charges	10 236	(255)	130	10 111	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ^(**)	15 487	-	(15 487)	-	
TOTAL DETTES	2 130 240	(224 076)	7 000	1 913 164	
Capital et réserves	93 742	14	-	93 756	6
Résultat de la période, part du Groupe	3 960	-	-	3 960	9
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	97 702	14	-	97 716	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	1 009	-	-	1 009	
Total part du Groupe	98 711	14	-	98 725	
Intérêts minoritaires	5 534	(226)	-	5 308	
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	104 245	(212)	-	104 033	
TOTAL PASSIF	2 234 485	(224 288)	7 000	2 017 197	

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.

(**) Les postes "Actifs destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" sont ventilés dans leur poste d'origine dans le bilan prudentiel.

En millions d'euros	1er janvier 2018				Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel	
ACTIF					
Caisse, banques centrales	178 433	-	129	178 562	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	130 326	36	(65)	130 297	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	305	34	-	339	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	492	-	-	492	2
Prêts et opérations de pension	144 948	4 569	-	149 517	
Instruments financiers dérivés	229 896	2	(9)	229 889	
Instruments financiers dérivés de couverture	13 721	(7)	3	13 717	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	53 942	2 492	1 371	57 805	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	518	2 490	-	3 008	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1 104	-	-	1 104	2
Instruments de capitaux propres	2 330	-	-	2 330	
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 356	-	156	20 512	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	401	-	(40)	361	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1	-	-	1	2
Prêts et créances sur la clientèle	731 176	2 782	4 174	738 132	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	32	339	(32)	339	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	26	-	-	26	2
Titres de dette	69 426	14	1 131	70 571	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	100	14	-	114	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	33	-	-	33	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064	-	-	3 064	
Placements des activités d'assurance	227 712	(225 678)	-	2 034	
Actifs d'impôts courants et différés	7 368	(187)	99	7 280	
Comptes de régularisation et actifs divers	92 961	(4 790)	282	88 453	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 221	4 910	(532)	10 599	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	3 256		(658)	2 598	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	375	279	(15)	639	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000	(395)	6	24 611	
Immobilisations incorporelles	3 327	(276)	10	3 061	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 288	(276)	10	3 022	3
Ecarts d'acquisition	9 571	(279)	15	9 307	
Actifs non courants destinés à être cédés ^(**)	-	-	-	-	
TOTAL ACTIF	1 949 778	(216 807)	6 770	1 739 741	

DETTES					
Banques centrales	1 471	-	-	1 471	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	67 087	-	-	67 087	
Dépôts et opérations de pension	174 645	-	-	174 645	
Dettes représentées par un titre	50 490	(954)	(4)	49 532	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	205	-	-	205	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	164	-	-	164	5
Instruments financiers dérivés	227 644	8	(9)	227 643	
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682	(29)	10	15 663	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	76 503	(4 100)	121	72 524	
Dettes envers la clientèle	760 941	635	5 123	766 699	
Dettes représentées par un titre	148 156	2 611	1 295	152 062	
Dettes subordonnées	15 951	(1 706)	5	14 250	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	13 808	-	-	13 808	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372	-	1	2 373	
Passifs d'impôts courants et différés	2 234	(98)	66	2 202	
Comptes de régularisation et passifs divers	80 472	(2 177)	159	78 454	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	210 494	(210 494)	-	-	
Provisions pour risques et charges	11 084	(354)	3	10 733	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ^(**)	-	-	-	-	
TOTAL DETTES	1 845 226	(216 658)	6 770	1 635 338	
Capital et réserves	89 878	14	-	89 892	6
Résultat de la période, part du Groupe	7 760	-	-	7 760	9
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	97 638	14	-	97 652	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	1 788	-	-	1 788	
Total part du Groupe	99 426	14	-	99 440	
Intérêts minoritaires	5 126	(163)	-	4 963	
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	104 552	(149)	-	104 403	
TOTAL PASSIF	1 949 778	(216 807)	6 770	1 739 741	

(*) *Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.*

(**) *Les postes "Actifs destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" sont ventilés dans leur poste d'origine dans le bilan prudentiel.*

FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Actualisation du tableau n° 10 du Document de référence 2017 p. 277.

► FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	30 juin 2018 ^(*)		1er janvier 2018 Proforma		31 décembre 2017	
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves						
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	27 133	-	27 084	-	27 084	-
<i>dont actions ordinaires</i>	27 133	-	27 084	-	27 084	-
Bénéfices non distribués	59 090	-	55 271	-	56 536	-
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	1 009	-	1 842	-	3 130	-
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 652	-	2 782	482	2 843	492
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	1 888	-	3 705	-	3 705	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	91 771	-	90 684	482	93 297	492
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires ^(***)	(16 372)	116	(16 217)	128	(17 162)	(97)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	75 400	116	74 467	610	76 135	394
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments ^(****)	8 744	651	8 666	596	8 666	596
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires ^(****)	(40)	-	(385)	(340)	(385)	(340)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	8 704	651	8 282	256	8 282	256
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	84 104	767	82 748	866	84 417	650
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions ^(****)	14 632	(352)	13 420	(402)	13 420	(402)
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires ^(****)	(3 236)	-	(2 863)	369	(3 179)	369
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	11 396	(352)	10 556	(32)	10 241	(32)
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	95 499	415	93 305	834	94 658	618

(*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du Règlement (UE) n°575/2013.

(**) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

(****) Détail en Annexe 1.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1423/2013

La table présentant le détail des instruments de dettes reconnus en fonds propres ainsi que leurs caractéristiques, selon le format requis par le Règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 est disponible dans la section *Dettes BNP Paribas* du site des relations investisseurs : www.invest.bnpparibas.com.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES

Dans les tableaux suivants, seules les lignes pertinentes avec une valeur non nulle sont reprises. Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

Actualisation du tableau n° 13 du Document de référence 2017 p. 279.

► ACTIFS PONDERÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

En millions d'euros	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres	
	30 juin 2018	1er janvier 2018 Proforma	31 décembre 2017	30 juin 2018	
1 Risque de crédit	516 067	504 298	512 700	41 285	
2 dont approche standard	223 466	216 903	217 601	17 877	EU CR4 et EU CR5
4 dont approche basée sur les notations internes - avancée (AIRB)	249 615	243 398	251 101	19 969	EU CR6
5 dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple	42 986	43 997	43 998	3 439	EU CR10
6 Risque de contrepartie	30 318	26 736	26 736	2 425	
7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	2 781	2 755	2 755	223	EU CCR1
10 dont méthode du modèle interne	23 309	20 802	20 802	1 865	EU CCR1
11 dont CCP - contributions aux fonds de défaillance	1 464	1 268	1 268	117	EU CCR8
12 dont CVA	2 764	1 910	1 910	221	EU CCR2
13 Risque de règlement	0			0	
14 Positions de titrisation du portefeuille bancaire	3 762	3 378	3 482	301	
15 dont approche fondée sur les notations (IRB)	1 394	712	816	112	
16 dont méthode de la formule prudentielle (SFA)	1 427	1 823	1 823	114	
17 dont approche d'évaluation interne (IAA)	52	66	66	4	
18 dont approche standard	889	776	776	71	
19 Risque de marché	17 681	16 666	16 666	1 414	
20 dont approche standard	1 853	1 814	1 814	148	EU MR1
21 dont approche par modèle interne (IMA)	15 827	14 852	14 852	1 266	EU MR2-A
23 Risque opérationnel	73 745	66 515	66 515	5 900	
24 dont approche de base	5 706	5 340	5 340	457	
25 dont approche standard	10 809	11 214	11 214	865	
26 dont approche par mesure avancée (AMA)	57 229	49 961	49 961	4 578	
27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)	15 507	17 106	15 971	1 241	
29 TOTAL	657 080	634 698	642 070	52 566	

Depuis le 30 juin 2018, les actifs pondérés liés au risque opérationnel sont portés au niveau de la méthode standard, expliquant principalement la hausse des actifs pondérés sur ce type de risque.

Actualisation du tableau n° 14 du Document de référence 2017 p. 280.

► VARIATION DES ACTIFS PONDERÉS PAR TYPE D'EFFETS

Actifs pondérés En millions d'euros	1er janvier 2018	Type d'effets							Total Variation	30 juin 2018
		Volume des actifs	Qualité des actifs	Mise à jour des modèles	Méthodologie et réglementation	Acquisitions et cessions	Variation des taux de change	Autres		
Risque de crédit	504 298	16 339	(9 920)	2 288	2 278	739	447	(404)	11 769	516 067
Risque de contrepartie	26 736	3 585	(322)	(66)	375	-	(23)	34	3 581	30 318
Risque de règlement	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0
Position de titrisation du portefeuille bancaire	3 378	300	81	-	-	2	32	(32)	385	3 762
Risque de marché	16 666	1 067	(188)	-	-	-	-	136	1 015	17 681
Risque opérationnel	66 515	68	425	6 341	-	396	-	(0)	7 230	73 745
Montants inférieurs aux seuils de déductions (pondérés à 250 %)	17 106	(1 095)	-	-	-	(538)	0	33	(1 599)	15 507
TOTAL	634 698	20 265	(9 925)	8 563	2 653	600	457	(232)	22 379	657 080

Actualisation du tableau n° 15 du Document de référence 2017 p. 281.

► ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

Actifs pondérés En millions d'euros	30 juin 2018						Total
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
Risque de crédit	204 692	184 829	99 220	5 748	2 376	19 201	516 067
<i>dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple</i>	5 496	27 383	670	1 034	218	8 185	42 986
Risque de contrepartie	2 329	623	630	25 051	1 671	13	30 318
Risque de règlement	-	-	-	0	-	-	0
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	131	290	622	2 423	-	296	3 762
Risque de marché	30	196	928	16 482	36	8	17 681
Risque opérationnel	23 054	19 886	10 519	16 112	3 608	565	73 745
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	1 490	5 329	9	550	51	8 077	15 507
TOTAL	231 727	211 153	111 929	66 366	7 743	28 162	657 080

Actifs pondérés En millions d'euros	1er janvier 2018						Total
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
Risque de crédit	197 576	178 752	97 229	6 648	2 074	22 020	504 298
<i>dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne</i>	5 453	27 077	711	1 883	259	8 614	43 997
Risque de contrepartie	2 368	576	631	21 805	1 347	9	26 736
Risque de règlement	-	-	-	-	-	-	-
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	146	216	688	2 119	-	208	3 378
Risque de marché	99	352	786	14 910	519	0	16 666
Risque opérationnel	19 576	18 458	9 879	14 188	3 229	1 185	66 515
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	1 566	6 054	48	560	97	8 781	17 106
TOTAL	221 330	204 408	109 260	60 230	7 266	32 203	634 698

RISQUE DE CREDIT

Actualisation du tableau n° 27 du Document de référence p. 315.

► VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	a	Total	b
		dont approche IRBA		dont approche IRBA
1er janvier 2018	504 298	243 398	40 344	19 472
Volume des actifs	16 339	10 226	1 307	818
Qualité des actifs	(9 920)	(9 535)	(794)	(763)
Mise à jour des modèles	2 288	2 408	183	193
Méthodologie et réglementation	2 278	2 278	182	182
Acquisitions et cessions	739	(25)	59	(2)
Variation des taux de change	447	1 170	36	94
Autres	(404)	(306)	(32)	(25)
30 JUIN 2018	516 067	249 615	41 285	19 969

Actualisation du tableau n° 30 du Document de référence 2017 p. 321.

► **EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA (EU CR6)**

														30 juin 2018
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés ^(*)	RW moyen ^(*)	Provisions ^(**)	
Administrations centrales banques centrales	0,00 à < 0,15 %	297 946	1 845	299 791	67 %	299 391	0,01 %	1 000 à 10 000	1 %	2	955	0 %		
	0,15 à < 0,25 %	1 473	29	1 502	54 %	1 489	0,19 %	0 à 100	30 %	3	611	41 %		
	0,25 à < 0,50 %	2 668	70	2 738	68 %	2 715	0,29 %	0 à 100	25 %	2	744	27 %		
	0,50 à < 0,75 %	928	771	1 699	55 %	1 353	0,69 %	0 à 100	13 %	2	280	21 %		
	0,75 à < 2,50 %	293	1	294	70 %	274	1,21 %	0 à 100	22 %	3	128	47 %		
	2,50 à < 10,0 %	736	145	881	55 %	815	5,91 %	0 à 100	8 %	3	243	30 %		
	10,0 à < 100 %	407	269	676	66 %	583	14,60 %	0 à 100	6 %	3	199	34 %		
	100% (défaut)	157	2	159	55 %	158	100,00 %	0 à 100		3	20	12 %		
SOUS-TOTAL		304 609	3 132	307 741	63 %	306 779	0,12 %		2 %	2	3 180	1 %	20	
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	19 327	9 470	28 796	47 %	23 773	0,05 %	1 000 à 10 000	18 %	2	2 781	12 %		
	0,15 à < 0,25 %	2 191	3 142	5 333	56 %	3 964	0,17 %	100 à 1 000	37 %	2	1 157	29 %		
	0,25 à < 0,50 %	2 869	770	3 639	51 %	3 268	0,34 %	100 à 1 000	26 %	2	1 163	36 %		
	0,50 à < 0,75 %	949	353	1 302	40 %	1 095	0,67 %	100 à 1 000	22 %	2	463	42 %		
	0,75 à < 2,50 %	1 142	613	1 755	53 %	1 466	1,30 %	100 à 1 000	29 %	2	938	64 %		
	2,50 à < 10,0 %	597	338	935	44 %	747	4,42 %	100 à 1 000	42 %	2	1 143	153 %		
	10,0 à < 100 %	17	60	77	83 %	67	21,70 %	0 à 100	39 %	1	142	213 %		
	100% (défaut)	276	28	305	100 %	304	100,00 %	0 à 100		4	8	3 %		
SOUS-TOTAL		27 367	14 775	42 143	49 %	34 683	1,17 %		22 %	2	7 795	22 %	248	
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	56 095	141 348	197 443	50 %	126 224	0,07 %	30 000 à 40 000	39 %	2	27 877	22 %		
	0,15 à < 0,25 %	30 315	33 554	63 869	49 %	46 907	0,18 %	10 000 à 20 000	38 %	2	17 272	37 %		
	0,25 à < 0,50 %	48 102	31 329	79 431	50 %	64 188	0,35 %	40 000 à 50 000	35 %	3	30 371	47 %		
	0,50 à < 0,75 %	15 759	8 433	24 192	51 %	20 257	0,68 %	10 000 à 20 000	28 %	3	10 889	54 %		
	0,75 à < 2,50 %	51 906	24 289	76 196	47 %	63 538	1,35 %	50 000 à 60 000	29 %	3	43 159	68 %		
	2,50 à < 10,0 %	31 679	16 407	48 086	49 %	39 885	4,36 %	40 000 à 50 000	32 %	3	42 115	106 %		
	10,0 à < 100 %	3 899	2 827	6 725	54 %	5 469	16,90 %	1 000 à 10 000	29 %	3	8 083	148 %		
	100% (défaut)	13 633	1 518	15 151	42 %	14 292	100,00 %	10 000 à 20 000		2	1 734	12 %		
SOUS-TOTAL		251 389	259 706	511 095	49 %	380 762	4,82 %		35 %	3	181 501	48 %	9 265	
TOTAL		583 365	277 613	860 978	50 %	722 224	2,65 %		20 %	2	192 475	27 %	9 533	

(*) y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluée à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

														1er janvier 2018
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance résiduelle moyenne	Actifs pondérés ^(*)	RW moyen ^(*)	Provisions ^(**)	
Administrations centrales	0,00 à <	263 607	2 147	265 755	65 %	265 216	0,01 %	100 à 1 000	2 %	2	1 014	0 %		
banques centrales	0,15 à <	595	20	615	53 %	606	0,16 %	0 à 100	10 %	2	39	6 %		
	0,25 à <	2 734	48	2 782	55 %	2 760	0,34 %	0 à 100	29 %	2	1 017	37 %		
	0,50 à <	865	819	1 683	55 %	1 316	0,69 %	0 à 100	12 %	2	271	21 %		
	0,75 à <	241	2	243	74 %	242	1,49 %	0 à 100	24 %	3	157	65 %		
	2,50 à <	828	158	986	55 %	915	6,26 %	0 à 100	8 %	3	260	28 %		
	10,0 à < 100 %	484	236	720	74 %	659	16,20 %	0 à 100	8 %	3	293	44 %		
	100% (défaut)	90	-	90	-	90	100,00 %	0 à 100		3	5	6 %		
SOUS-TOTAL		269 444	3 430	272 874	63 %	271 804	0,11 %		2 %	2	3 056	1 %	60	
Etablissements	0,00 à <	19 192	13 017	32 210	58 %	26 765	0,05 %	1 000 à 10 000	18 %	2	3 065	11 %		
	0,15 à <	2 137	3 681	5 818	49 %	3 931	0,17 %	100 à 1 000	35 %	2	1 075	27 %		
	0,25 à <	3 317	849	4 166	43 %	3 693	0,32 %	100 à 1 000	23 %	2	1 200	32 %		
	0,50 à <	1 014	343	1 358	39 %	1 147	0,67 %	100 à 1 000	27 %	2	606	53 %		
	0,75 à <	1 179	799	1 978	62 %	1 674	1,33 %	100 à 1 000	32 %	2	1 263	75 %		
	2,50 à <	480	324	804	45 %	628	4,05 %	100 à 1 000	40 %	2	896	143 %		
	10,0 à < 100 %	14	61	75	82 %	64	22,94 %	0 à 100	33 %	1	114	179 %		
	100% (défaut)	294	28	322	100 %	321	100,00 %	0 à 100		4	9	3 %		
SOUS-TOTAL		27 628	19 102	46 730	55 %	38 225	1,11 %		22 %	2	8 226	22 %	288	
Entreprises	0,00 à <	48 115	131 686	179 801	49 %	113 366	0,07 %	30 000 à 40 000	38 %	2	25 649	23 %		
	0,15 à <	26 561	33 580	60 141	49 %	43 253	0,18 %	10 000 à 20 000	37 %	3	15 940	37 %		
	0,25 à <	47 043	32 763	79 806	50 %	63 703	0,35 %	30 000 à 40 000	35 %	3	30 664	48 %		
	0,50 à <	15 682	9 095	24 778	52 %	20 537	0,68 %	10 000 à 20 000	27 %	3	10 579	52 %		
	0,75 à <	48 022	23 458	71 480	48 %	59 548	1,36 %	50 000 à 60 000	29 %	3	39 889	67 %		
	2,50 à <	31 527	17 397	48 924	49 %	40 216	4,27 %	40 000 à 50 000	32 %	3	43 163	107 %		
	10,0 à < 100 %	4 650	2 609	7 258	49 %	5 963	18,25 %	1 000 à 10 000	33 %	2	10 654	179 %		
	100% (défaut)	13 749	1 670	15 419	47 %	14 517	100,00 %	10 000 à 20 000		2	1 362	9 %		
SOUS-TOTAL		235 348	252 258	487 606	49 %	361 101	5,16 %		35 %	3	177 900	49 %	9 382	
TOTAL		532 420	274 790	807 210	50 %	671 130	2,89 %		20 %	2	189 182	28 %	9 731	

(*) y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluée à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

Actualisation du tableau n° 34 du Document de référence 2017 p. 328.

► EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (EU CR4)

En millions d'euros	30 juin 2018					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan		
Administrations centrales et banques centrales	32 647	44	35 994	21	6 187	17 %
Administrations régionales ou locales	3 542	2 814	3 525	904	756	17 %
Entités du secteur public	14 946	1 891	15 463	401	2 301	15 %
Banques multilatérales de développement	0		0			0 %
Organisations internationales	1 341	4	1 341	4		0 %
Établissements	9 435	841	10 937	421	4 491	40 %
Entreprises	86 512	33 639	78 424	13 376	85 158	93 %
Clientèle de détail	95 773	31 690	91 560	3 497	66 991	70 %
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	70 135	7 995	64 729	1 814	29 887	45 %
Expositions en défaut	13 085	351	5 164	129	5 812	110 %
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC		646		188	86	46 %
Actions		1 216		243	243	100 %
Autres actifs risqués	28 750		28 750		21 554	75 %
TOTAL	356 166	81 130	335 887	20 999	223 466	63 %

En millions d'euros	1er janvier 2018					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan		
Administrations centrales et banques centrales	32 695	5	36 291	2	5 759	16 %
Administrations régionales ou locales	3 401	1 904	3 385	624	658	16 %
Entités du secteur public	14 515	1 884	14 996	448	2 003	13 %
Banques multilatérales de développement	1	-	1			0 %
Organisations internationales	1 346	147	1 346	147		0 %
Établissements	13 068	1 258	13 111	700	6 713	49 %
Entreprises	81 936	32 711	75 851	13 046	81 217	91 %
Clientèle de détail	91 905	29 848	87 749	3 495	64 336	71 %
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	68 796	7 474	63 374	1 658	29 088	45 %
Expositions en défaut	13 808	282	5 273	107	5 891	110 %
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC		677		186	87	47 %
Actions	4	1 450		290	290	100 %
Autres actifs risqués	28 025		28 025		20 862	74 %
TOTAL	349 500	77 639	329 402	20 703	216 903	62 %

Actualisation du tableau n° 35 du Document de référence 2017 p. 329.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Taux de pondération En millions d'euros	30 juin 2018									
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)									
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total	dont non-notés ^(*)
1 Administrations centrales et banques centrales	28 648	643		1 191		5 460		73	36 015	18 397
2 Administrations régionales ou locales	1 310	2 951		0		163		4	4 429	1 367
3 Entités du secteur public	10 588	3 572		65		1 526		113	15 864	9 917
4 Banques multilatérales de développement	0	0							0	0
5 Organisations internationales	1 345								1 345	8
6 Établissements		7 767		995		2 323	0	273	11 358	1 268
7 Entreprises		4 717		4 111		81 366	936	670	91 800	74 658
8 Clientèle de détail					93 825	0		1 233	95 057	94 244
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		0	34 197	21 448	6 893	3 277	24	704	66 543	65 611
10 Expositions en défaut						3 872	1 125	295	5 293	5 210
14 Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	71	38				79			188	188
15 Actions						243			243	243
16 Autres actifs risqués	3 055	123		246		14 332		10 994	28 750	28 350
17 TOTAL	45 018	19 811	34 197	28 056	100 718	112 641	2 085	14 360	356 886	299 461

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes

Taux de pondération En millions d'euros	1er janvier 2018									
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)									
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total	dont non-notés ^(*)
1 Administrations centrales et banques centrales	28 960	960		1 187		4 937		248	36 293	17 527
2 Administrations régionales ou locales	1 267	2 602				135		3	4 008	1 433
3 Entités du secteur public	10 578	3 519		47		1 268		33	15 445	9 950
4 Banques multilatérales de développement	1								1	-
5 Organisations internationales	1 493								1 493	147
6 Établissements		6 247		4 124		3 356	1	83	13 811	2 304
7 Entreprises		4 510		4 752		77 726	930	980	88 897	70 832
8 Clientèle de détail					90 855			390	91 245	91 244
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier			33 669	20 484	6 614	3 508	31	725	65 032	63 981
10 Expositions en défaut						3 990	1 087	302	5 380	5 357
14 Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	57	53				76			186	186
15 Actions						290			290	290
16 Autres Actifs Risqués	3 446	171		112		14 141		10 156	28 025	27 714
17 TOTAL	45 802	18 062	33 669	30 707	97 469	109 427	2 049	12 920	350 105	290 965

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes

Actualisation du tableau n° 36 du Document de référence 2017 p. 331.

► PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE (EU CR10)

En millions d'euros		30 juin 2018						
Catégories	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition total	Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 779	573	2 352	2 065	190 %	3 924	314	
Actions cotées	1 358	205	1 563	1 510	290 %	4 380	350	
Autres expositions sur actions	9 320	106	9 426	9 373	370 %	34 681	2 774	
TOTAL	12 457	884	13 341	12 949		42 986	3 439	

En millions d'euros		1er janvier 2018						
Catégories	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition total	Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 626	566	2 192	1 909	190 %	3 627	290	
Actions cotées	1 434	488	1 922	1 878	290 %	5 445	436	
Autres expositions sur actions	9 367	140	9 507	9 439	370 %	34 925	2 794	
TOTAL	12 427	1 194	13 621	13 226		43 997	3 520	

Actualisation du tableau n° 38 du Document de référence 2017 p. 333.

► EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS PAR CLASSE D'EXPOSITION (EU CR1-A)

En millions d'euros		30 juin 2018				
		Exposition brute			Provisions	
		Expositions en défaut	Expositions saines	Total	Strate 3	Strates 1 et 2
1	Administrations centrales et banques centrales	159	307 582	307 741	8	
2	Établissements	305	41 838	42 143	207	
3	Entreprises	15 151	495 943	511 095	7 921	
4	dont financement spécialisé	1 460	44 055	45 514	689	
5	dont PME	3 740	35 365	39 105	2 163	
6	Clientèle de détail	11 037	248 956	259 993	6 171	
7	dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	4 053	159 403	163 456	1 425	
8	dont PME	485	10 211	10 696	136	
9	dont non-PME	3 568	149 192	152 760	1 289	
10	dont expositions renouvelables	1 146	16 843	17 989	896	
11	dont autres clientèle de détail	5 838	72 711	78 549	3 849	
12	dont PME	2 802	26 338	29 140	1 656	
13	dont non-PME	3 036	46 372	49 409	2 193	
	Autres actifs risqués	0	390	390	0	
15	TOTAL APPROCHE IRBA	26 652	1 094 710	1 121 361	14 307	2 454
16	Administrations centrales et banques centrales	22	32 691	32 713	8	
17	Administrations régionales ou locales	62	6 356	6 418	10	
18	Entités du secteur public	19	16 838	16 856	3	
19	Banques multilatérales de développement	-	0	0	-	
20	Organisations internationales	-	1 345	1 345	-	
21	Établissements	21	10 276	10 297	12	
22	Entreprises	3 325	120 151	123 476	2 091	
23	dont PME	816	22 529	23 345	453	
24	Clientèle de détail	6 163	127 462	133 625	4 146	
25	dont PME	1 621	29 001	30 622	979	
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 805	78 129	81 934	1 615	
27	dont PME	1 197	17 981	19 177	586	
28	Expositions en défaut					
32	Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	646	646	-	
33	Actions	-	1 216	1 216	-	
34	Autres actifs risqués	19	28 750	28 770	0	
35	TOTAL APPROCHE STANDARD	13 436	423 860	437 296	7 885	3 068
36	TOTAL	40 088	1 518 570	1 558 658	22 192	5 522

Actualisation du tableau n° 39 du Document de référence 2017 p. 335.

► VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET DES PROVISIONS (EU CR1-C)

En millions d'euros		30 juin 2018				
		Exposition brute			Provisions	
		Expositions en défaut	Expositions saines	Total	Strate 3	Strates 1 et 2
Europe^(*)		33 696	1 092 099	1 125 794	18 592	
	France	8 679	430 691	439 369	4 778	
	Belgique	2 716	190 182	192 898	988	
	Luxembourg	291	56 369	56 660	99	
	Italie	16 230	136 740	152 969	9 865	
	Royaume-Uni	1 329	69 104	70 433	728	
	Allemagne	642	54 198	54 840	355	
	Pays-Bas	208	30 352	30 559	59	
	Autres pays d'Europe	3 601	124 464	128 065	1 721	
Amérique du Nord		1 676	226 093	227 769	562	
Asie Pacifique		377	111 902	112 278	102	
	Japon	1	39 998	39 998	0	
	Asie du Nord	11	30 833	30 844	7	
	Asie du Sud-Est (ASEAN)	195	20 885	21 080	23	
	Péninsule indienne et Pacifique	170	20 186	20 356	72	
Reste du Monde		4 340	88 476	92 816	2 936	
	Turquie	456	28 548	29 003	316	
	Bassin Méditerranéen	839	11 376	12 215	529	
	Pays du Golfe - Afrique	1 679	16 434	18 112	806	
	Amérique latine	327	16 732	17 059	275	
	Autres pays	1 039	15 388	16 427	1 010	
TOTAL		40 088	1 518 570	1 558 658	22 192	5 522

(*) Sur le périmètre de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Actualisation du tableau n° 40 du Document de référence 2017 p. 337.

► VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET DES PROVISIONS (EU CR1-B)

En millions d'euros	30 juin 2018				
	Exposition brute			Provisions	
	Expositions en défaut	Expositions saines	Total	State 3	Strates 1 et 2
Agroalimentaire	1 578	44 177	45 755	858	
Assurance	35	12 547	12 582	7	
Chimie hors pharmacie	120	16 792	16 912	63	
Construction - BTP	4 113	32 681	36 794	2 280	
Distribution	1 282	42 607	43 889	891	
Énergies hors électricité	967	23 355	24 322	547	
Équipements hors informatique-électronique	1 364	41 815	43 179	716	
Finance	1 064	340 330	341 394	648	
Immobilier	4 216	86 861	91 077	1 951	
Informatique & Matériel électroniques	278	23 159	23 438	134	
Minerais, métaux & matériaux (y compris ciment, emballages, etc.)	1 250	28 276	29 526	760	
Négoce & Commerce de gros	2 516	65 844	68 360	1 627	
Particuliers	14 128	387 261	401 389	8 323	
Santé & Pharmacie	152	23 741	23 893	73	
Services aux collectivités (électricité, gaz, eau, etc.)	409	38 169	38 578	191	
Services aux entreprises	2 011	69 483	71 494	942	
Services de communications	339	21 668	22 007	114	
Souverains	275	115 631	115 907	41	
Transport & Logistique	1 575	42 634	44 209	616	
Autres	2 417	61 537	63 954	1 409	
TOTAL	40 088	1 518 570	1 558 658	22 192	5 522

RISQUE DE CONTREPARTIE

Actualisation du tableau n° 64 du Document de référence p. 365.

► VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR7)

En millions d'euros	Actifs pondérés risque de contrepartie		Exigences de fonds propres risque de contrepartie	
	Total	a	Total	b
		dont méthode du modèle interne		dont méthode du modèle interne
1er janvier 2018	26 736	20 802	2 139	1 664
Volume des actifs	3 585	2 018	287	161
Qualité des actifs	(322)	(133)	(26)	(11)
Mise à jour des modèles	(66)	89	(5)	7
Méthodologie et réglementation	375	375	30	30
Aquisitions et cessions	-	-	-	-
Variation des taux de change	(23)	1	(2)	0
Autres	34	158	3	13
30 JUIN 2018	30 318	23 309	2 425	1 865

Actualisation du tableau n° 57 du Document de référence 2017 p. 359.

► EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EU CCR1)

En millions d'euros	30 juin 2018						
	b+c	d	e	f	g	dont approche standard	dont approche IRBA
	NPV ^(***) + Add-on	EEPE ^(**)	Coefficient multiplicateur	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
1 Méthode de l'évaluation au prix du marché	2 044			1 438	1 017	975	42
4 Méthode du modèle interne (IMM)		84 191	1,6	134 706	23 309	5	23 304
5 dont SFT ^(*)		37 915	1,6	60 665	5 009	2	5 007
6 dont dérivés et transactions à règlement différé		46 276	1,6	74 041	18 300	3	18 297
11 TOTAL				136 144	24 326	981	23 346

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) Effective Expected Positive Exposure.

(***) Net Present Value.

En millions d'euros	1er janvier 2018						
	b+c	d	e	f	g	dont approche standard	dont approche IRBA
	NPV ^(***) + Add-on	EEPE ^(**)	Coefficient multiplicateur	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
1 Méthode de l'évaluation au prix du marché	1 830			1 134	1 045	840	205
4 Méthode du modèle interne (IMM)		70 589	1,6	112 943	20 802	4	20 798
5 dont SFT ^(*)		24 404	1,6	39 046	3 266	-	3 266
6 dont dérivés et transactions à règlement différé		46 185	1,6	73 896	17 536	4	17 531
11 TOTAL				114 077	21 847	845	21 002

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) Effective Expected Positive Exposure.

(***) Net Present Value.

Actualisation du tableau n° 58 du Document de référence 2017 p. 360.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL EN APPROCHE IRBA (EU CCR4)

30 juin 2018								
En millions d'euros	Fourchette de PD	a	b		d		f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	29 637	0,02 %	100 à 1 000	1 %	3	118	0 %
	0,15 à < 0,25 %	19	0,18 %	0 à 100	33 %	2	6	33 %
	0,25 à < 0,50 %	30	0,34 %	0 à 100	50 %	1	16	52 %
	0,50 à < 0,75 %	338	0,69 %	0 à 100	26 %	1	118	35 %
	0,75 à < 2,50 %	51	1,00 %	0 à 100	45 %	1	40	78 %
	2,50 à < 10,0 %	23	6,89 %	0 à 100	14 %	4	12	53 %
	10,0 à < 100 %	103	13,52 %	0 à 100	60 %	3	326	316 %
	100 % (défaut)	-	0,00 %	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		30 202	0,08 %		2 %	3	635	2 %
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	24 184	0,05 %	1 000 à 10 000	21 %	1	1 958	8 %
	0,15 à < 0,25 %	1 364	0,18 %	100 à 1 000	40 %	1	411	30 %
	0,25 à < 0,50 %	1 141	0,35 %	100 à 1 000	50 %	1	657	58 %
	0,50 à < 0,75 %	340	0,69 %	100 à 1 000	53 %	1	305	90 %
	0,75 à < 2,50 %	228	1,28 %	100 à 1 000	51 %	1	246	108 %
	2,50 à < 10,0 %	211	3,76 %	100 à 1 000	58 %	1	395	187 %
	10,0 à < 100 %	10	11,35 %	0 à 100	30 %	1	14	137 %
	100 % (défaut)	1	100,00 %	0 à 100	-	-	-	0 %
SOUS-TOTAL		27 480	0,12 %		24 %	1	3 985	15 %
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	61 009	0,05 %	1 000 à 10 000	31 %	1	7 504	12 %
	0,15 à < 0,25 %	5 632	0,17 %	1 000 à 10 000	32 %	2	1 444	26 %
	0,25 à < 0,50 %	3 981	0,35 %	1 000 à 10 000	43 %	2	2 062	52 %
	0,50 à < 0,75 %	1 410	0,69 %	100 à 1 000	34 %	3	933	66 %
	0,75 à < 2,50 %	3 519	1,34 %	1 000 à 10 000	52 %	2	4 089	116 %
	2,50 à < 10,0 %	1 264	4,23 %	1 000 à 10 000	58 %	2	2 352	186 %
	10,0 à < 100 %	251	15,78 %	100 à 1 000	24 %	2	341	136 %
	100 % (défaut)	110	100,00 %	0 à 100	-	-	-	0 %
SOUS-TOTAL		77 176	0,41 %		33 %	1	18 725	24 %
Clientèle de détail	SOUS-TOTAL	1	n.s.		n.s.	n.s.	1	n.s.
TOTAL		134 858	0,28 %		24 %	1	23 346	17 %

1er janvier 2018								
En millions d'euros	Fourchette de PD	a	b		d		f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	26 633	0,02 %	100 à 1 000	2 %	3	118	0 %
	0,15 à < 0,25 %	17	0,17 %	0 à 100	21 %	1	3	16 %
	0,25 à < 0,50 %	43	0,33 %	0 à 100	50 %	1	21	50 %
	0,50 à < 0,75 %	767	0,69 %	0 à 100	28 %	1	301	39 %
	0,75 à < 2,50 %	59	1,96 %	0 à 100	46 %	1	62	105 %
	2,50 à < 10,0 %	21	6,37 %	0 à 100	8 %	4	5	23 %
	10,0 à < 100 %	91	26,06 %	0 à 100	60 %	4	335	366 %
	100 % (défaut)	-	0,00 %	-	-	-	-	0 %
SOUS-TOTAL		27 631	0,14 %		3 %	3	845	3 %
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	22 567	0,05 %	1 000 à 10 000	21 %	1	2 194	10 %
	0,15 à < 0,25 %	1 268	0,17 %	100 à 1 000	43 %	1	410	32 %
	0,25 à < 0,50 %	990	0,34 %	100 à 1 000	48 %	1	557	56 %
	0,50 à < 0,75 %	393	0,69 %	0 à 100	51 %	1	366	93 %
	0,75 à < 2,50 %	238	1,40 %	100 à 1 000	55 %	1	294	123 %
	2,50 à < 10,0 %	191	3,68 %	100 à 1 000	54 %	1	333	175 %
	10,0 à < 100 %	53	14,11 %	0 à 100	68 %	0	185	348 %
	100 % (défaut)	3	100,00 %	0 à 100	-	-	-	0 %
SOUS-TOTAL		25 703	0,15 %		25 %	1	4 340	17 %
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	42 837	0,05 %	1 000 à 10 000	30 %	1	5 320	12 %
	0,15 à < 0,25 %	6 873	0,17 %	1 000 à 10 000	33 %	2	1 610	23 %
	0,25 à < 0,50 %	3 879	0,37 %	1 000 à 10 000	43 %	2	2 023	52 %
	0,50 à < 0,75 %	1 635	0,69 %	100 à 1 000	32 %	3	1 073	66 %
	0,75 à < 2,50 %	2 873	1,39 %	1 000 à 10 000	51 %	2	3 309	115 %
	2,50 à < 10,0 %	1 197	4,12 %	1 000 à 10 000	55 %	2	2 104	176 %
	10,0 à < 100 %	158	20,09 %	100 à 1 000	42 %	3	374	237 %
	100 % (défaut)	236	100,00 %	100 à 1 000	-	-	4	2 %
SOUS-TOTAL		59 689	0,70 %		32 %	1	15 817	27 %
Clientèle de détail	SOUS-TOTAL	0	n.s.		n.s.	n.s.	0	n.s.
TOTAL		113 023	0,44 %		23 %	2	21 002	19 %

Actualisation du tableau n° 59 du Document de référence 2017 p. 362.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PONDÉRÉE EN APPROCHE STANDARD (EU CCR3)

En millions d'euros	30 juin 2018										
	Taux de pondération	Valeur exposée au risque								Actifs pondérés	
		0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total		dont non notés ^(*)
Administrations centrales et banques centrales		3		4		2		9		0	4
Etablissements		354		22		96		472		12	178
Entreprises			0	7		782	1	790		773	787
Clientèle de détail					15			15		15	12
TOTAL		-	357	-	33	15	880	1	1 286	801	981

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

En millions d'euros	1er janvier 2018										
	Taux de pondération	Valeur exposée au risque								Actifs pondérés	
		0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total		dont non notés ^(*)
Administrations centrales et banques centrales		0				4		4		-	4
Etablissements		237		51		27	0	315		6	100
Entreprises			0	0		-	714	15	729	724	736
Clientèle de détail					6			6		6	5
TOTAL		0	237	0	51	6	744	15	1 054	736	845

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

Actualisation du tableau n° 61 du Document de référence 2017 p. 363.

► EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

En millions d'euros	30 juin 2018		1er janvier 2018	
	Valeurs exposée au risque	Actifs pondérés	Valeurs exposée au risque	Actifs pondérés
1 Expositions sur les CCP éligibles		3 114		2 979
2 Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	30 304	1 537	29 696	1 426
3 dont dérivés de gré à gré	1 986	40	1 506	287
4 dont dérivés listés	25 198	1 135	27 104	1 114
5 dont SFT ^(*)	3 120	363	1 086	25
8 Marge initiale non ségréguée ^(**)	9 108	182	8 595	212
9 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	3 680	1 346	3 240	1 257
10 Méthode alternative		48		83
10.a dont expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles	151	8	530	36
10.b dont marge initiale ségréguée	271	5		
10.c dont marge initiale non ségréguée ^(**)	168	29	481	36
10.d dont contributions préfinancées aux fonds de défaillance	34	6	193	12
11 Expositions sur les CCP non éligibles		115		
18 Marge initiale non ségréguée ^(**)	2	2		
19 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	3	38		
20 Contributions non financées aux fonds de défaillance	5	75		

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) "Ne jouissant pas d'une réelle autonomie patrimoniale" au sens de l'article 300.1 du Règlement (UE) n° 575/2013.

Actualisation du tableau n° 62 du Document de référence p. 364.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE SUR CVA (EU CCR2)

En millions d'euros	30 juin 2018		1er janvier 2018	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
Méthode avancée	28 179	2 407	32 901	1 693
VaR sur CVA		354		200
VaR stressée sur CVA		2 053		1 493
Méthode standard	654	357	546	217
TOTAL	28 833	2 764	33 447	1 910

RISQUE DE MARCHÉ

Actualisation du tableau n° 68 du Document de référence p. 368.

► VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)

En millions d'euros	a	b	c	d	Approche standard	f	g
	VaR	SVaR	IRC	CRM			
1 1er janvier 2018	4 335	7 330	2 597	590	1 814	16 666	1 333
2.a Volume des actifs	287	750	28	(20)	22	1 067	85
2.b Qualité des actifs	(28)	(58)	(8)	8	(103)	(188)	(15)
3 Modèle	-	-	-	-	-	-	-
4 Méthodologies	-	-	-	-	-	-	-
5 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6 Change	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres	6	11	(0)	(0)	120	136	11
8 30 JUIN 2018	4 599	8 033	2 617	578	1 853	17 681	1 414

Actualisation du tableau n° 66 du Document de référence 2017 p. 367.

► RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

En millions d'euros	30 juin 2018		1er janvier 2018	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 VaR^(*) (maximum 1.a et 1.b)	4 599	368	4 335	347
1.a VaR de la veille		87		79
1.b Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des soixante jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		368		347
2 SVaR^(*) (maximum entre 2.a et 2.b)	8 033	643	7 330	586
2.a Dernière SVaR disponible		177		132
2.b Moyenne des SVaR quotidiennes sur chacun des soixante jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		643		586
3 IRC^(**) (maximum entre 3.a et 3.b)	2 617	209	2 597	208
3.a Dernière mesure		199		207
3.b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		209		208
4 CRM^(***) (maximum entre 4.a, 4.b et 4.c)	578	46	590	47
4.a Dernière mesure		35		47
4.b Moyenne de la valeur d'CRM sur les 12 semaines précédentes		46		47
4.c 8 % de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		22		27
6 TOTAL	15 827	1 266	14 852	1 188

(*) Les chiffres de VaR, de SVaR et d'IRC intègrent l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul des actifs pondérés.

(**) Incremental risk charge.

(***) Comprehensive risk measure.

Actualisation du tableau n° 67 du Document de référence 2017 p. 367

► RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE STANDARD (EU MR1)

En millions d'euros	30 juin 2018		1er janvier 2018	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Contrats fermes				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	247	20	172	14
2 Risque sur actions (général et spécifique)	0	0		
3 Risque de change	926	74	975	78
Options				
7 Méthode par scénarios				
8 Positions de titrisations (risque spécifique)	681	54	667	53
9 TOTAL	1 853	148	1 814	145

Actualisation du tableau n° 71 du Document de référence 2017 p. 376.

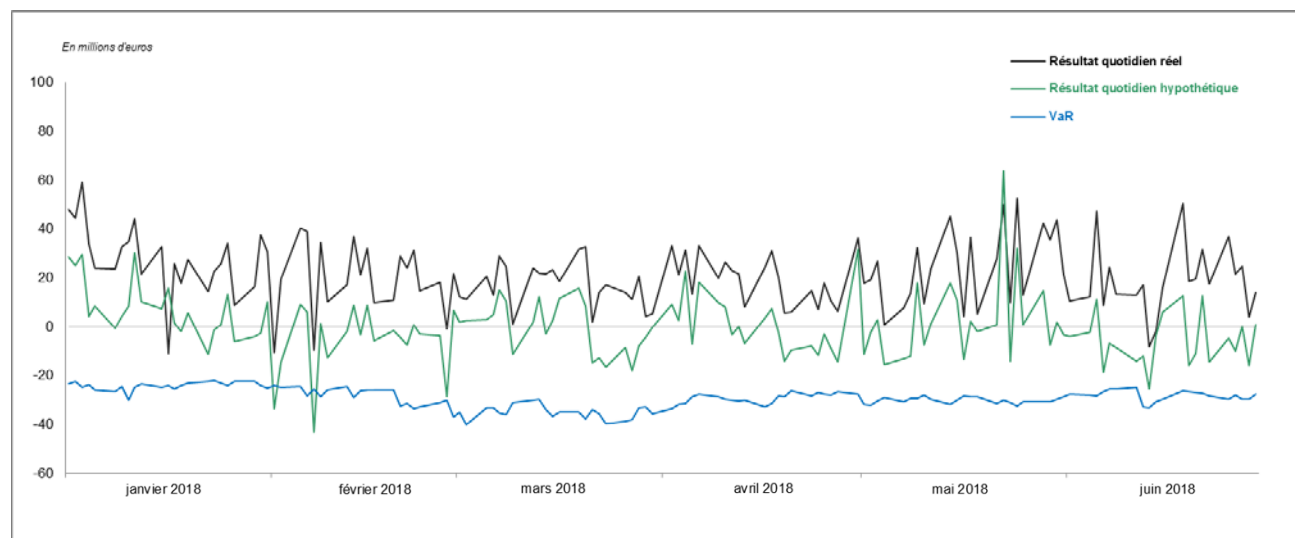
► VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE (EU MR3)

En millions d'euros		Exercice 2018 ⁽¹⁾	Exercice 2017
VaR (10 jours, 99 %)			
1	Maximum	111	121
2	Moyenne	79	81
3	Minimum	56	58
4	Dernière mesure	72	64
SVaR (10 jours, 99 %)			
5	Maximum	208	221
6	Moyenne	149	133
7	Minimum	111	81
8	Dernière mesure	165	120
IRC (99,9 %)			
9	Maximum	367	374
10	Moyenne	208	226
11	Minimum	140	135
12	Dernière mesure	181	188
CRM (99,9 %)			
13	Maximum	63	104
14	Moyenne	50	59
15	Minimum	35	37
16	Dernière mesure	35	47

L'exercice 2018 comprend les mesures observées entre le 2 janvier 2018 et le 29 juin 2018.

Actualisation du graphique n° 10 du Document de référence 2017 p. 373.

► COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU MR4)



Ce backtesting consiste à comparer la VaR quotidienne du portefeuille de négociation avec le résultat réel généré. Conformément à la réglementation, BNP Paribas complète ce dispositif (« backtesting réel ») par une comparaison de la VaR quotidienne et du résultat « hypothétique » généré par le portefeuille de négociation (« backtesting hypothétique »). Le résultat « hypothétique » reprend l'ensemble des composantes du résultat réel à l'exception du résultat intra-journalier, des frais et des commissions. Un événement de backtesting est déclaré lorsqu'une perte, réelle ou hypothétique, dépasse le montant de VaR quotidienne. L'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR quotidienne est de 99 %, ce qui correspond d'un point de vue théorique, à l'observation de deux à trois événements par an.

En 2018, deux événements de backtesting hypothétique de niveau Groupe ont été constatés :

- 8) Le 1er février 2018 : cette perte hypothétique est le résultat de mouvements de marché en lien avec la publication des chiffres de l'emploi américain et avec l'anticipation d'une hausse des taux directeurs de la Réserve fédérale des États-Unis, ayant entraîné une hausse de la volatilité ;

- 9) 7 février 2018 : cette perte hypothétique dans les portefeuilles de dérivés actions en Europe et aux États-Unis, intervient dans un contexte de baisse soudaine des indices et de pic de la volatilité causé par l'annonce de la Réserve fédérale des États-Unis d'accélérer son calendrier de hausse des taux.

RATIO DE LEVIER

Actualisation du tableau n° 20 du Document de référence 2017 p. 288.

► RATIO DE LEVIER

► Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

En milliards d'euros	30 juin 2018	1er janvier 2018
1 Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 234	1 950
2 Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(217)	(210)
4 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(65)	(79)
5 Ajustement pour les opérations de financement sur titres - SFT ^(*)	(4)	(1)
6 Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	160	160
7 Autres ajustements	(20)	(18)
8 MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	2 089	1 801

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

► Ratio de levier - déclaration commune (LRCom)

En milliards d'euros	30 juin 2018	1er janvier 2018
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT^(*))		
1 Éléments du bilan (dérivés, SFT ^(*) et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 474	1 345
2 (Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(16)	(16)
3 Total des expositions au bilan (dérivés, SFT^(*) et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	1 457	1 329
Expositions sur dérivés		
4 Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	45	44
5 Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	164	144
7 (Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(30)	(32)
8 (Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(18)	(15)
9 Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	446	417
10 (Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(420)	(394)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	188	165
Expositions sur SFT^(*)		
12 Actifs SFT ^(*) bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	381	280
13 (Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT ^(*) bruts)	(105)	(137)
14 Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT ^(*)	8	5
16 Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 14)	284	147
Autres expositions de hors bilan		
17 Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	394	387
18 (Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(234)	(227)
19 Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	160	160
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
20 Fonds propres de catégorie 1 (tier 1) plein ^(**)	83	82
21 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19)	2 089	1 801
22 RATIO DE LEVIER	4,0 %	4,5 %
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés		
EU-23 Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Plein ^(**)	Plein ^(**)

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 applicables en 2019.

► Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT^(*) et expositions exemptées (LRSpl)

En milliards d'euros		30 juin 2018	1er janvier 2018
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT^(*) et expositions exemptées), dont :	1 457	1 329
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	178	125
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 279	1 205
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	338	307
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	30	29
EU-7	Établissements	32	36
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	193	181
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	212	214
EU-10	Entreprises	298	281
EU-11	Expositions en défaut	16	17
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	160	140

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Annexe :

ANNEXE 1 : FONDS PROPRES – DETAIL

Le tableau ci-après est publié selon le format de l'annexe VI du Règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

► FONDS PROPRES PRUDENTIELS SELON L'ANNEXE VI DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1423/2013

En millions d'euros	30 juin 2018 ⁽¹⁾		1er janvier 2018		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves						
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	27 133	-	27 084	-	6	-
<i>dont actions ordinaires</i>	27 133	-	27 084	-	-	-
2 Bénéfices non distribués	59 090	-	55 271	-	-	-
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	1 009	-	1 842	-	8	-
3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-
4 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-	-	-	-	-
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 652	-	2 782	482	10	(1)
5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	1 888	-	3 705	-	9	(2)
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	91 771	-	90 684	482	-	-
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires						
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(751)	-	(715)	-	-	-
8 Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(13 042)	-	(12 817)	-	3	(3)
9 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(667)	116	(529)	309	-	-
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(829)	-	(1 140)	-	-	-
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(254)	-	(247)	9	-	-
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
14 Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	194	-	316	1	-	-
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(205)	-	(190)	-	-	-
16 Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(156)	-	(126)	32	-	-
17 Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
18 Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
20 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(199)	-	(190)	-	-	-
20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	-	-	-	-	-
20c <i>dont : positions de titrisations (montant négatif)</i>	(199)	-	(190)	-	-	-
20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
22 Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	-	-	-	-	-
23 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
24 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	-	-	-	-	-

25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	-	-	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	-	-	-	-
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	(462)	-	(356)	-	-
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	-	-	(223)	(223)	-
	<i>dont : Gains non réalisés (phase out)</i>	-	-	(138)	(138)	-
	<i>dont : Pertes non réalisées (phase out)</i>	-	-	-	-	-
	<i>dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	-	-	(85)	(85)	-
	<i>dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	-	-	-	-	-
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(16 372)	116	(16 217)	128	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	75 400	116	74 467	610	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments						
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 760	-	4 766	-	-
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	4 760	-	4 766	-	7
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	-	-	-	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	3 407	601	3 406	601	7
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	577	49	494	(5)	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	278	49	278	49	4 ⁽⁴⁾
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 744	651	8 666	596	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires						
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(40)	-	(36)	9	-
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	(9)	(9)	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	(340)	(340)	1 ⁽⁵⁾
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(40)	-	(385)	(340)	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 704	651	8 282	256	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	84 104	767	82 748	866	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions						
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	13 934	-	12 770	-	5 ⁽⁶⁾
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	50	(374)	50	(375)	5 ⁽⁶⁾
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	647	22	600	(26)	5 ⁽⁶⁾
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	154	22	151	20	-
50	Ajustements pour risque de crédit	-	-	-	-	-

51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	14 632	(352)	13 420	(402)	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires						
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(149)	-	(117)	29	-
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	(61)	-	(57)	6	-
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-
54a	<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-
54b	<i>dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 337)	-	(3 004)	334	1
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	310	-	315	-	-
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 236)	-	(2 863)	369	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	11 396	(352)	10 556	(32)	-
59	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	95 499	415	93 305	834	-
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-
60	Total des actifs pondérés	657 080	-	634 700	-	-
Ratios de fonds propres et coussins						
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,5 %	0,0 %	11,7 %	0,1 %	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,8 %	0,1 %	13,0 %	0,1 %	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,5 %	0,0 %	14,7 %	0,1 %	-
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	3,425 %	0,625 %	2,25 %	1,75 %	-
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	1,875 %	0,625 %	1,25 %	1,25 %	-
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,05 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	1,5 %	0,0 %	1,0 %	0,5 %	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,0 %	0,0 %	7,2 %	0,1 %	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]					
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]					
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]					
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)						
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	2 560	-	2 886	(132)	2 ⁽⁷⁾
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	2 931	-	3 421	-	1

74	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	3 228	-	3 350	-	-	-
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2							
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	3 020	-	2 954	-	-	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	310	-	315	-	-	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 613	-	1 622	-	-	-
Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)							
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	-	-	-	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	4 046	1 012	5 058	2 023	-	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	742	185	927	371	-	-
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-

(*) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

(**) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

(1) Les intérêts minoritaires comptables des entités régularisées sont écartés du surplus de capitalisation. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

(2) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende.

(3) La déduction des immobilisations incorporelles s'effectue nette d'impôts différés passifs.

(4) Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales comprennent des dettes subordonnées, ainsi que des actions de préférence comptabilisées en capitaux propres.

(5) Le montant résiduel des déductions de fonds propres de catégorie 2 porte sur les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important ou avec lesquelles l'établissement a une détention croisée.

(6) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(7) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que du portefeuille de négociation.

5. Informations complémentaires

5.1 Composition de l'actionnariat au 30 juin 2018

Dates	30/06/2017			30/06/2018		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
Actionnaires						
SFPI^(*)	96,55^(**)	7,7%	7,7%	96,55^(**)	7,7%	7,7%
BlackRock Inc.	63,22^(***)	5,1%	5,1%	63,22^(***)	5,1%	5,1%
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0%
Salariés	52,63	4,3 %	4,3 %	51,54	4,1 %	4,1 %
• dont FCPE Groupe	38,07	3,1 %	3,1 %	37,74	3,0 %	3,0 %
• dont détention directe	14,56	1,2 %	1,2 %	13,80	1,1 %	1,1 %
Mandataires sociaux	0,15	NS	NS	0,16	NS	NS
Titres détenus par le Groupe^(****)	1,17	0,1%	-	1,30	0,1%	-
Actionnaires Individuels	47,86	3,8%	3,8%	45,30	3,6%	3,6%
Inv. institutionnels	919,83	73,7%	73,8%	967,12	77,4%	77,5%
• Européens	537,38	43,1%	43,1%	578,01	46,3%	46,3%
• Non Europ.	382,45	30,6%	30,7%	389,11	31,1%	31,2%
Autres et non identifiés	54,14	4,3%	4,3%	11,74	1,0%	1,0%
TOTAL	1 248,43	100%	100%	1 249,80	100%	100%

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(**) Selon déclaration par la SFPI, Document AMF n° 217C1156 daté du 6 juin 2017.

(***) Selon déclaration par BlackRock, Document AMF n° 217C0939 daté du 9 mai 2017.

(****) Hors positions de travail des tables de trading.

5.2 Evolution du capital

Le capital social de la Banque, actualisé à la date du 19 juillet 2018, s'élève à **€2.499.597.122**, divisé en **1.249.798.561** actions de €2 nominal.

Ces actions sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces actions.

5.3 Statuts

TITRE I

FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL - OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9^{ème} arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2.499.597.122 euros ; il est divisé en 1.249.798.561 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRESIDENT, DE LA DIRECTION GENERALE ET DES CENSEURS

Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 72 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 73 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 66 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans ; toutefois, le Conseil peut

décider de prolonger les fonctions des Directeurs Généraux délégués jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils ont atteint l'âge de 66 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES

Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et

télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Page laissée intentionnellement vierge

Page laissée intentionnellement vierge

5.4 Accessibilité de l'actualisation du Document de référence au public

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de BNP Paribas : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Le présent document peut également être consulté sur les sites Internet :

- de l'Autorité des Marchés financiers : (www.amf-france.org) et,
- de BNP Paribas (www.invest.bnpparibas.com).

5.5 Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation financière du Groupe BNP Paribas, autre que ceux mentionnés dans le présent document, n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

5.6 Tendances

Se reporter à la rubrique 12 de la table de concordance figurant au chapitre 7 du présent document.

5.7 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

En page 475 du Document de référence et rapport financier annuel 2017, le tableau « II. Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations » est remplacé par le tableau suivant :

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

<i>en millions d'euros</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur Comptable des titres détenus				
- Valeur brute	18,324	50,488	605	2,631
- Valeur Nette	17,631	44,069	597	2,479
Montants des prêts et avances accordés	54,208	13,309	440	1,008
Montants des cautions et avals donnés	35,837	3,653	61	11
Montants des dividendes encaissés	845	667	37	134

5.8 Situation de dépendance :

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » ("BP²I") qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNPP et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prorogé jusqu'à fin 2017 et a par la suite été renouvelé jusqu'à fin 2021. Fin 2012, un accord a été conclu en étendant ce dispositif à BNP Paribas Fortis en 2013. La filiale suisse a été fermée le 31 décembre 2016.

BP²I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP²I composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe BNPP, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe BNPP si nécessaire.

IBM Luxembourg assure les services d'infrastructures et de production informatique pour une partie des entités de BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

6. Responsables du contrôle des comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

– Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006. Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois

Suppléant :

Société BEAS, 195, avenue Charles de Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

– PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot

Suppléant :

Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

– Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000. Mazars est représenté par Virginie Chauvin

Suppléant :

Charles de Boisriou, 28 rue Fernand Forest, 92150 Suresnes (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

7. Responsable de l'actualisation du document de référence

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 à 73 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de son actualisation.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2018,

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

8. Table de concordance

	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 1 ^{er} août 2018	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 4 mai 2018	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2018
1. PERSONNES RESPONSABLES	237	103	570
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	236	102	568
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES			
3.1. Informations historiques	4-72 ;	4-68 ; 71-74	5
3.2. Informations intermédiaires	4-72 ;	4-68 ; 71-74	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	75 ; 187-196	75	253-263
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			
5.1. Histoire et évolution de la société	3	3	5
5.2. Investissements			132 ; 218-220 ; 476 ; 551
6. APERÇU DES ACTIVITÉS			
6.1. Principales activités	3	3	6-15 ; 167-169 ; 552-558
6.2. Principaux marchés			6-15 ; 167-169 ; 552-558
6.3. Événements exceptionnels			110-111 ; 123 ; 136
6.4. Dépendance éventuelle	234-235		550
6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle			6-15 ; 110-123
7. ORGANIGRAMME			
7.1. Description sommaire	3	3	4
7.2. Liste des filiales importantes			227-235 ; 470-475 ; 552-557
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS			
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée			193-194 ; 458
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles			527-532
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
9.1. Situation financière	4-72 ; 81	4-68 ; 71-74	140 ; 142 ; 440-441
9.2. Résultat d'exploitation	61-72	58-68	110 ; 112-123 ; 130-131 ; 140 ; 440
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
10.1. Capitaux de l'émetteur	55 ; 81 ; 83-84 ; 165- 168 ; 186 ; 201 ; 222	53 ; 71 ; 76-77	144-145 ; 465
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	82		143
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	5 ; 16 ; 23 ; 57	6 ; 16 ; 23 ; 55	134 ; 384-395
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement sur les opérations de l'émetteur			NA
10.5. Sources de financement attendues			NA
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	234		NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES			133-134
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	76		
14.1. Organes d'administration et de direction			31-44 ; 94
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction			48-49 ; 61-62 ; 71-90
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature		79-97	71-90 ; 205-213

	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 1 ^{er} août 2018	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 4 mai 2018	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2018
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		79-97	71-90 ; 205-213
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>			
16.1. Date d'expiration des mandats actuels			31-43
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration			NA
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations			50-57
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur			45
<u>17. SALARIÉS</u>			
17.1. Nombre de salariés	3	3	4 ; 508-509
17.2. Participation et stock options			71-90 ; 161 ; 516-517
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur			NA
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>			
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	222		16-17
18.2. Existence de droits de vote différents			16
18.3. Contrôle de l'émetteur			16-17
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle			17
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>		75	71-90 ; 224-225 ; 564-565
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u>			
20.1. Informations financières historiques	4-72 ; 77-183	4 -68 ; 71-74	4 ; 20 ; 109-136 ; 440-476 247 ; 248 ; 272 ; 279 ; 282 ; 290 ; 299 ; 305 ; 309 ; 313 ; 328 ; 330 ; 332 ; 334 ; 336 ; 338 ; 339 ; 358 ; 359 ; 361 ; 363 ; 367
20.2. Informations financières pro-forma			137-236 ; 439-476
20.3. Etats financiers	77-183	71-74	237-242 ; 477-482
20.4. Vérification des informations historiques annuelles			140 ; 439
20.5. Date des dernières informations financières			NA
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	4-72 ; 77-183	4-68 ; 71-74	20 ; 23-24 ; 111 ; 468
20.7. Politique de distribution des dividendes			217-218
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	169-170	98-100	551
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale		101	
<u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>			
21.1. Capital social	222 ; 224-225		16 ; 214-215 ; 459-461 ; 559
21.2. Acte constitutif et statuts			559-563
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>			550
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u>			NA
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	234	101	550
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	177-183		192-193 ; 227-235 ; 470-475 ; 552-557